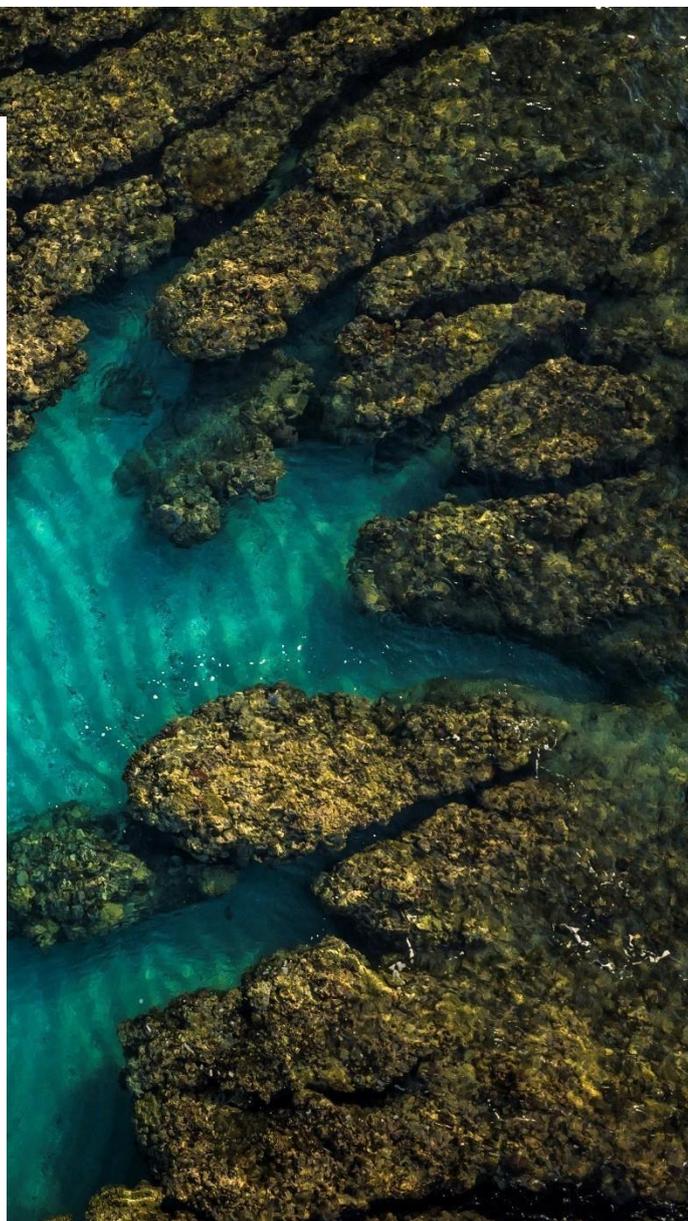


# Déclaration de Performance Extra-Financière 2023

---



7 MAI 2023

---

CREDIT AGRICOLE DE LA REUNION - MAYOTTE



---

## Table des matières

Introduction.....	3
Champs d’application général.....	3
Méthodologie.....	3
Notre Organisation & nos activités.....	6
Le groupe Crédit Agricole.....	6
La Caisse régionale Crédit Agricole de La Réunion - Mayotte.....	11
Cadre réglementaire applicable.....	20
Rappel.....	20
La réglementation SFDR.....	20
MiFID II/ IDD.....	22
La réglementation relative au Green Asset Ratio (GAR).....	23
La réglementation sociale.....	28
Nouveautés 2023.....	29
Les méthodologies et outils mis en place par le Groupe pour répondre à la réglementation.....	31
Notre Performance Extra-Financière.....	40
Méthodologie appliquée.....	40
Le processus de cotation.....	40
Enjeu : Être un acteur respectueux des règles dans les affaires.....	45
Enjeu : Viser l’Excellence Relationnelle et Opérationnelle.....	49
Enjeu : Assurer la performance des salariés dans leur métier.....	56
Enjeu : Contribuer à la transition agricole.....	63
Enjeu : Contribuer au Plan Climat.....	76
Enjeu : Être un acteur utile aux territoires.....	99
Enjeu : Être un acteur engagé auprès de notre clientèle en situation de fragilité financière.....	105
Avis OTI.....	112

---

# Introduction

## Champs d'application général

La **directive européenne relative à la publication d'informations non financières du 22 octobre 2014** a été transposée en droit français et modifie les articles L.225-102-1 et R.225-104 à R.225-105-2 du Code du Commerce. Ce dispositif de « **déclaration de performance extra-financière** » (DPEF) s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et remplace l'ancien rapport RSE. Les autres réglementations venant impacter cet exercice sont précisés en [partie 3](#) de ce rapport.

## Méthodologie

### Pilotage de la Déclaration de Performance Extra-Financière

Les informations publiées couvrent la période du **1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023**.

Les actions conduites dans le cadre de la déclaration de performance extra-financière sont portées par un comité de pilotage RSE (COPIL RSE), intégré en Comité de Direction Générale ou au Comité de Fonctionnement (CODEF) dont les membres sont le Comité de Direction Générale et un ensemble de responsables de service.

Le Crédit Agricole de La Réunion – Mayotte a établi une déclaration de performance extra-financière sur chaque exercice depuis 2018.

L'année 2023 constitue le 6<sup>ème</sup> exercice pour la Caisse régionale. Le protocole déployé est explicité dans le présent rapport en [partie 4](#). Les choix opérés pour cette déclaration de performance extra-financière ont été validés par le Comité de Direction Générale du 6 novembre 2023.

### Périmètre du reporting

Le périmètre de reporting des informations RSE concerne l'ensemble de la Caisse régionale, sites et agences, répondant ainsi à l'obligation réglementaire d'une déclaration de performance extra-financière.

Les filiales Le Village by CA, Réunion Télécom et Valeurs Monétiques (sociétés spécialisées dans la maintenance de terminaux de télécommunication : télex, télécopie, terminaux cartes bancaires et lecteurs de chèques, ...) et STIB (Agence immobilière), détenues à 100% et bien qu'intégrées dans les comptes consolidés de la Caisse régionale, sont également exclues du périmètre de collecte de par leurs poids non significatifs.

---

Le fonds dédié (Force Run) n'est pas pris en compte dans ce périmètre compte tenu du caractère non significatif de ses activités sur les indicateurs RSE. En outre, le fonds n'a pas d'effectif propre.

### **Informations obligatoires**

Sont obligatoires, les informations relatives :

- Aux conséquences environnementales : changement climatique (contribution et adaptation), économie circulaire, gaspillage alimentaire.
- Aux conséquences sociales et sociétales : accords collectifs et leurs impacts, lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité, engagements sociétaux à la lutte contre l'évasion fiscale (loi sur la lutte contre les fraudes du 23 octobre 2018).
- A la lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable (loi sur l'alimentation durable du 30 octobre 2018).
- Deux nouvelles thématiques doivent être intégrées en 2023 : le lien Nation-Armée et les émissions de GES liées au transport amont/ aval.

### **Exclusions**

Compte tenu de la nature de nos activités, la Caisse régionale considère que les thèmes suivants ne constituent pas des risques RSE principaux et ne justifient pas un développement dans le présent rapport de gestion :

- L'économie circulaire,
- Le respect du bien-être animal,
- La lutte contre la précarité alimentaire,
- L'alimentation responsable, équitable et durable,
- Et le gaspillage alimentaire.

Ces thèmes sont néanmoins embarqués dans les actions de mécénat, sponsoring et partenariats déployées par la Caisse régionale, ses Caisses locales et la Fondation d'entreprise Crédit Agricole Réunion Mayotte.

### **Choix des indicateurs**

Les indicateurs ont été sélectionnés pour leur pertinence eu égard à son cœur de métier et aux enjeux de responsabilité sociétale et environnementale identifiés comme stratégiques pour la Caisse régionale. L'analyse qui a conduit à effectuer cette sélection est décrite ci-après dans le présent rapport.

---

## **Collecte des informations**

Les informations publiées couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. Il s'agit des informations disponibles à la date de rédaction du rapport. Les services concernés ont été invités à compléter une fiche de protocole de reporting par indicateur afin d'y inscrire une définition, le périmètre, les valeurs disponibles sur les trois dernières années, la ou les sources de données, la méthode de calcul, les responsables de calcul, de contrôle et de suivi de la politique. Les indicateurs clés de performances sont donc issus de plusieurs systèmes de collecte de données au sein de la Caisse régionale et sont placés sous la responsabilité de la Direction à laquelle ils se réfèrent.

# Notre Organisation & nos activités

## Le groupe Crédit Agricole



Le Crédit Agricole est né en 1885 de l'entraide entre agriculteurs et de la volonté d'accompagner l'évolution sociétale et économique de son territoire. Le Groupe Crédit Agricole est formé d'un réseau de 39 Caisses Régionales et de filiales qui sont des sociétés de personnes, et non des sociétés de capitaux.

Dans le modèle des sociétés de capitaux, la rentabilité est la finalité de l'entreprise : le service rendu devient un outil pour maximiser cette rentabilité. Dans le modèle des sociétés coopératives, c'est le service qui est la finalité. La rentabilité est un moyen pour rendre le meilleur service possible.

## IMPLANTATIONS

145 000 collaborateurs présents dans 46 pays



Source : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/199196>

## Une banque coopérative et mutualiste, qu'est-ce que c'est ?

**Coopérative**, c'est-à-dire fondée sur la coopération et la solidarité de ses membres appelés sociétaires qui participent à sa gestion de façon démocratique.

**Mutualiste** parce que basée sur la mise en commun d'expériences et de moyens, en vue d'offrir à ses bénéficiaires les meilleurs services, au meilleur coût. Cela se traduit par un investissement dans des projets de développement local.



Source : <https://www.credit-agricole.com/pdfPreview/199196>

## Des valeurs mutualistes nées de l'entraide :

**Proximité, responsabilité, solidarité** : ces valeurs mutualistes font partie du code génétique du Crédit Agricole. Elles placent l'homme à l'origine des actions du Groupe et au cœur de son projet.

Perpétuées depuis près de cinq générations de salariés et de sociétaires, elles sont le socle tacite d'un projet collectif qui se poursuit tout en s'adaptant aux évolutions sociétales.

## Des métiers diversifiés :



## Son Projet Groupe & sa raison d'être :

La finalité du Crédit Agricole c'est d'être le partenaire de confiance de tous ses clients :

- Sa solidité et la diversité de ses expertises lui permettent d'accompagner dans la durée chacun de ses clients dans leur quotidien et leurs projets de vie, en les aidant notamment à se prémunir contre les aléas et à prévoir sur le long terme.
- Il s'engage à rechercher et protéger les intérêts de ses clients dans tous ses actes. Il les conseille avec transparence, loyauté et pédagogie.
- Il revendique la responsabilité humaine au cœur de son modèle : il s'engage à faire bénéficier tous ses clients des meilleures pratiques technologiques, tout en leur garantissant l'accès à des équipes d'hommes et de femmes, compétents, disponibles en proximité, et responsables de l'ensemble de la relation.

Fier de son identité coopérative et mutualiste, s'appuyant sur une gouvernance d'élus représentant ses clients, le Crédit Agricole :

- Soutient l'économie, l'entrepreneuriat et l'innovation en France et à l'International : il se mobilise naturellement pour ses territoires.
- Il s'engage délibérément sur les terrains sociétaux et environnementaux, en accompagnant progrès et transformations.
- Il est au service de tous : des ménages les plus modestes aux plus fortunés, des professionnels de proximité aux grandes entreprises internationales.

C'est ainsi que s'expriment l'utilité et la proximité du Crédit Agricole vis-à-vis de ses clients, et que s'engagent ses 145 000 collaborateurs pour délivrer excellence relationnelle et opérationnelle. Ainsi, sa raison d'être guide son projet client.



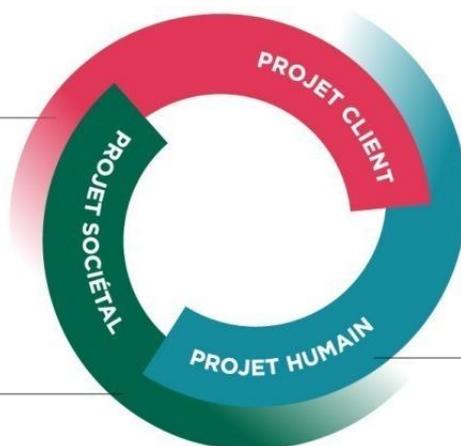
### Le Projet Client

définit nos priorités pour agir dans l'intérêt de chacun de nos clients, autour des ambitions inscrites explicitement dans la Raison d'être.



### Le Projet Sociétal

exprime notre ambition d'agir dans l'intérêt collectif de la société, autour de trois grandes priorités d'actions : le climat, la cohésion sociale et la transition agri / agro.



Utilité sociale X universalité

**“Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société”**



### Le Projet Humain

organise le rôle augmenté des Femmes et des Hommes du Groupe, dans des sociétés de plus en plus régulées et organisées via des processus digitaux.

Fin 2021 le groupe Crédit Agricole se mobilise autour de son projet sociétal dont l'objectif est d'accompagner les transitions dans trois domaines majeurs déclinés en dix objectifs :

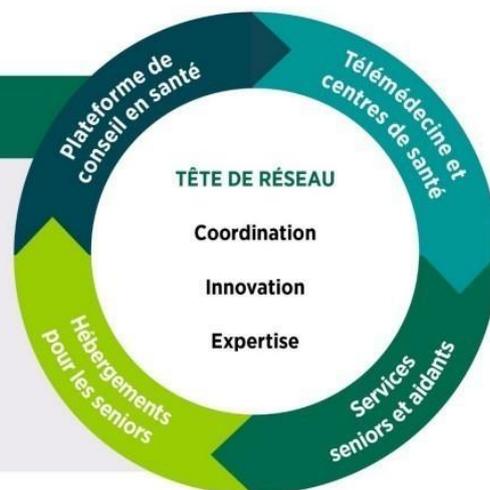
<b>AGIR POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE</b>	<b>RENFORCER LA COHÉSION ET L'INCLUSION SOCIALE</b>	<b>RÉUSSIR LES TRANSITIONS AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE</b>
<p><b>① Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrêt total de financement de tout projet pétrolier et gazier en Arctique</li> <li>• Baisse de 20% des expositions Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025</li> <li>• 100% des fonds verts ouverts en gestion active Amundi avec pour objectif une meilleure notation énergétique</li> <li>• Mobilisation pour les énergies renouvelables</li> <li>• Livrets d'épargne « Vert » et Plan d'épargne « Vert »</li> </ul> <p><b>② Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « J'écorénove mon logement » pour les particuliers</li> <li>• « Objectif Transition Énergétique » pour les entrepreneurs</li> <li>• Agilauto et bornes de rechargement</li> </ul> <p><b>③ Intégrer des critères de performances extra-financière</b> dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs</p>	<p><b>④ Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client</b> pour favoriser l'inclusion sociale et numérique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien Vivre à Domicile,</li> <li>• Eko Assurances</li> </ul> <p><b>⑤ Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés</b> et réduire les inégalités sociales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Publier un rapport d'impact annuel pour rendre compte aux parties prenantes</li> </ul> <p><b>⑥ Favoriser l'insertion des jeunes</b> par l'emploi et la formation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 50 000 alternants et stagiaires en France et à l'international d'ici 2025</li> </ul> <p><b>⑦ Amplifier la mixité et la diversité</b> dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atteindre entre 30 et 40% de femmes parmi les cadres supérieurs à horizon 2025 selon les entités</li> <li>• 100% des collaborateurs et élus du Groupe formés aux enjeux RSE</li> </ul>	<p><b>⑧ Accompagner l'évolution des techniques</b> vers un système agro-alimentaire compétitif et durable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancer un fonds de private equity et de dette paneuropéen : objectif 1 Milliard d'€</li> </ul> <p><b>⑨ Permettre à l'Agriculture française</b> de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Explorer l'utilité d'une plateforme d'échanges de crédit carbone de la « Ferme France »</li> </ul> <p><b>⑩ Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs</li> </ul>

Deux nouveaux métiers ont été créés par le groupe pour accompagner les transitions sociétales et se déclinent au fil de l'eau dans les Caisses régionales selon leurs avancées et organisations :



## Crédit Agricole Santé & Territoires

- **Créer une filière santé** comme solution pour accompagner un écosystème santé autour de trois thèmes : la prévention, le soin et le suivi.
- **Favoriser l'élargissement de l'accès aux soins** sur les territoires et faciliter le bien-vieillir, tant à domicile qu'en matière d'hébergement.
- **Devenir une banque référente** dans le domaine de la santé.



---

## La Caisse régionale Crédit Agricole de La Réunion - Mayotte

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion – Mayotte est une banque de plein exercice Coopérative et Mutualiste du Groupe Crédit Agricole. Elle accompagne ses clients et ses sociétaires dans la réussite de leurs projets de vie sur les territoires de La Réunion depuis 1949 et de Mayotte depuis 1995. Afin de renforcer le lien de banque de proximité avec la population mahoraise et de renforcer son identité plurielle, le Conseil d'Administration et la Direction Générale ont décidé de marquer une nouvelle étape dans l'histoire commune de la Caisse régionale et de ses territoires en faisant évoluer son nom et son logo. Ce changement souligne ainsi son engagement envers ses clients, son environnement et son ambition de développement structurant de ses deux territoires.

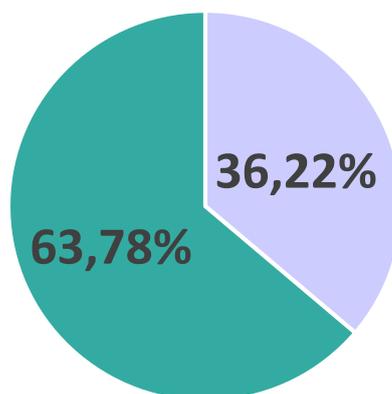


## a) Modèle d’Affaire

### Ressources

Au 31/12/2023, la Caisse régionale de La Réunion –Mayotte compte **958 collaborateurs** dont :

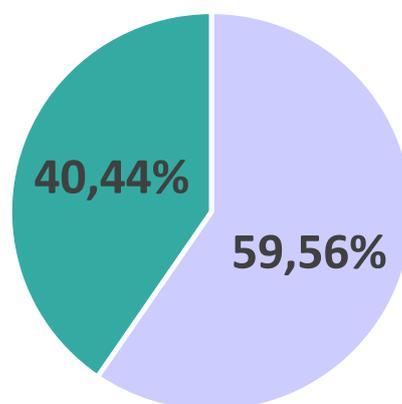
- 611 femmes
- 347 hommes



■ Nombre d'hommes ■ Nombre de femmes

Au 31/12/2023, l’ensemble des Caisses locales de La Réunion – Mayotte comptabilisent **183 administrateurs** :

- 74 femmes
- 109 hommes



■ Nb d'hommes ■ Nb de femmes



- 
- 41 agences + 3 centres d'affaires
  - 175 distributeurs et guichets
  - 16 points verts
  - 1 agence en ligne sur 2 sites
  - 1 agence mobile
  - 17 Caisses locales
  - 1 point passerelle
  - 1 Village by CA

**Notre Capital Financier** : 1,28 Md€ de fonds propres à fin 2023

**Pôles spécialisés :**

- Filières Agriculture,
- Affaires Internationales,
- Collectivités publiques,
- Promotion Immobilière,
- Grandes Entreprises,
- Marché des professionnels,
- Gestion de Patrimoine
- Valeurs monétiques

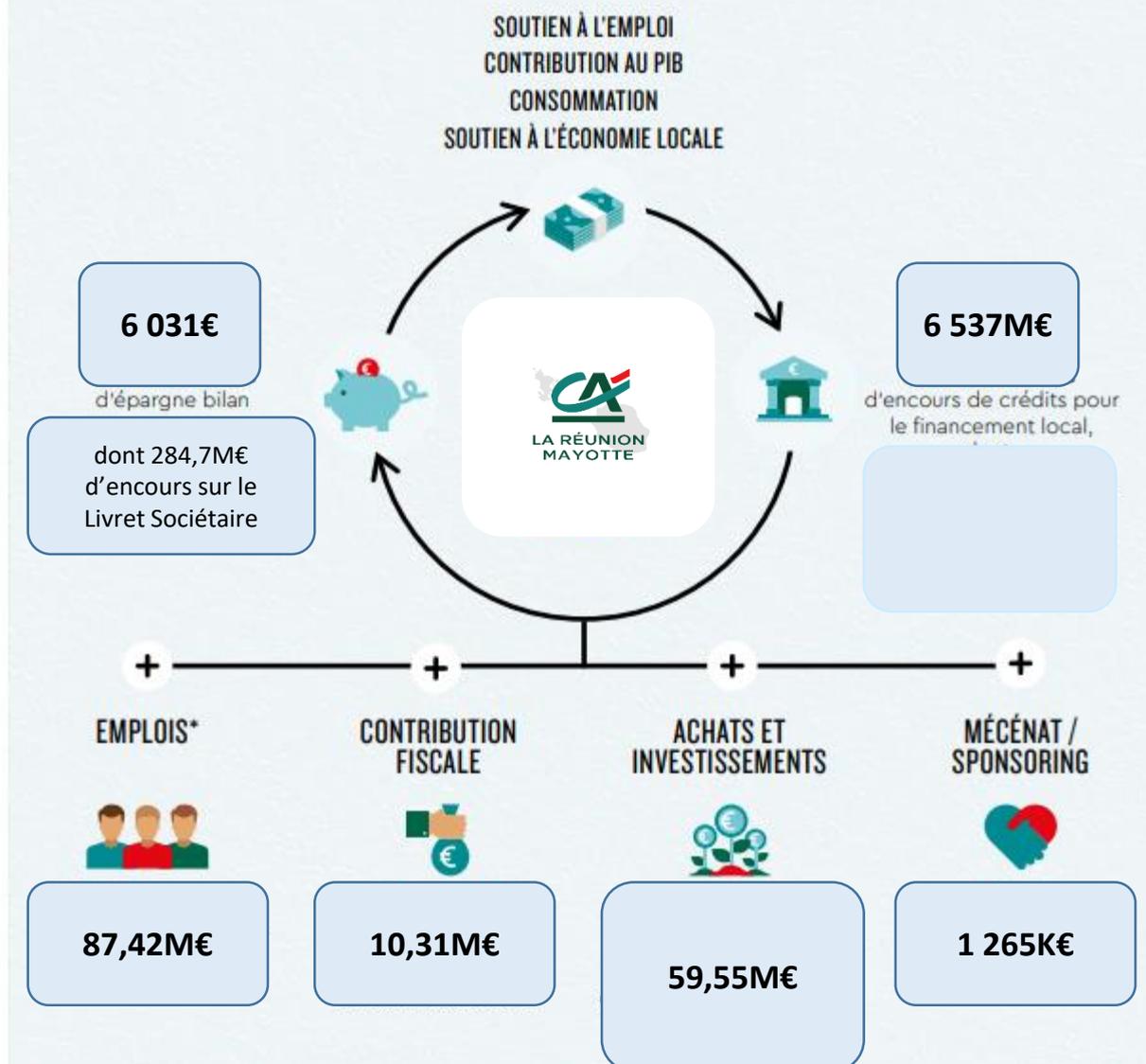
**Nos filiales :**

- STIB
- Réunion Telecom
- Village by CA

**Les filiales du Crédit Agricole :**

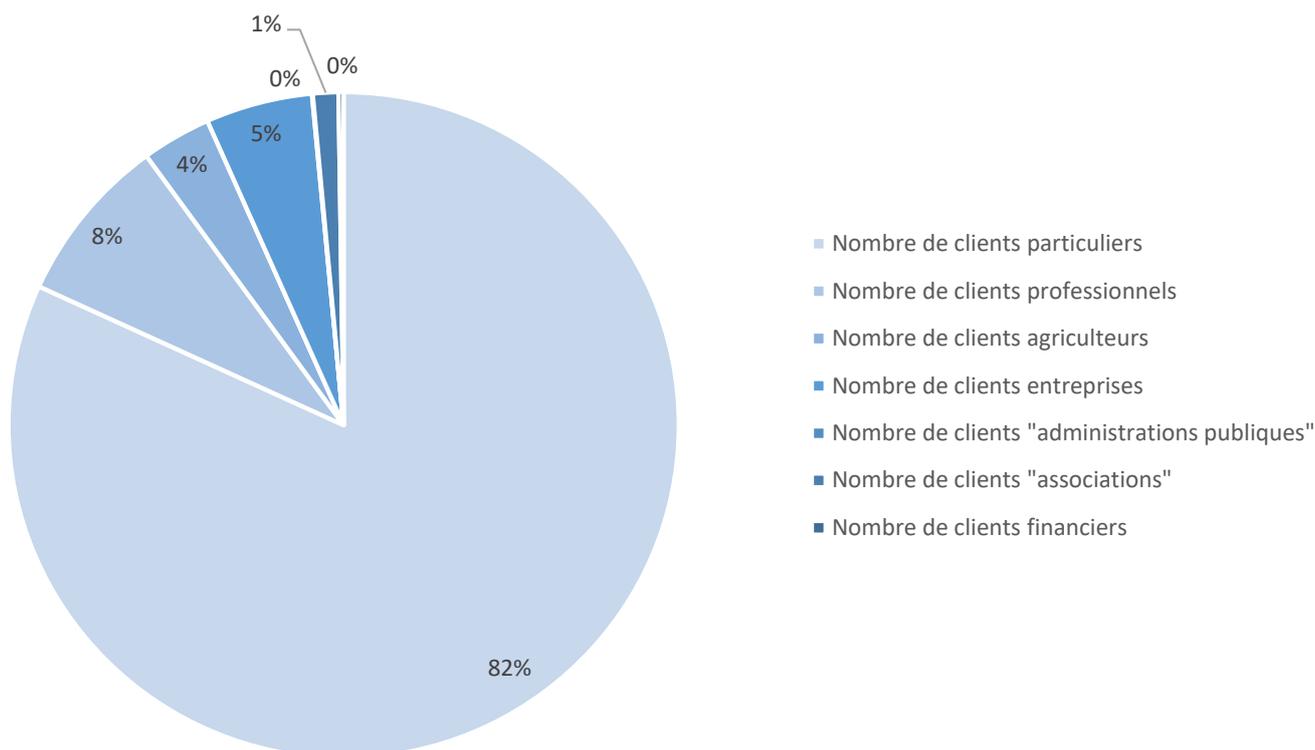
- CA Assurances
- CA Technologies et Services
- CA Paiement Services
- Amundi
- CA Consumer Finance
- CA Immobilier
- CA leasing & factoring
- CACIB
- CA Titres
- CAMCA

**Première banque de l'économie locale, la Caisse régionale de La Réunion accompagne ses clients dans leurs projets de vie et contribue au développement socio-économique de son territoire**



## Résultats 2023

<b>Nombre d'entrées en relation</b>	<b>16 351</b>		
<b>Nombre de clients</b>	<b>280 447</b>	Nombre de clients particuliers	229 507
		Nombre de clients professionnels	22 861
		Nombre de clients agriculteurs	9 393
		Nombre de clients entreprises	14 457
		Nombre de clients "administrations publiques"	104
		Nombre de clients "associations"	3 449
		Nombre de clients financiers	676



+8 302 nouveaux sociétaires

142 276 sociétaires au 31/12

199,37M€ de PNB

33,49M€ de Résultats

+146 220 nouveaux contrats d'assurances de biens et de personnes

6 537M€ d'encours de crédit

6 031M€ d'encours de collecte dont 275,66M€ d'encours sur le livret sociétaire

Parts de marché : 31,46% sur les crédits / 35,86% sur la collecte

1 265,98M€ investis dans des initiatives locales (FIL, Mécénat, Fondation, Tookets, etc.) pour +300 projets soutenus

70% de notre création de valeur redistribuée sur les territoires de La Réunion et de Mayotte

## b) Une Gouvernance Mutualiste

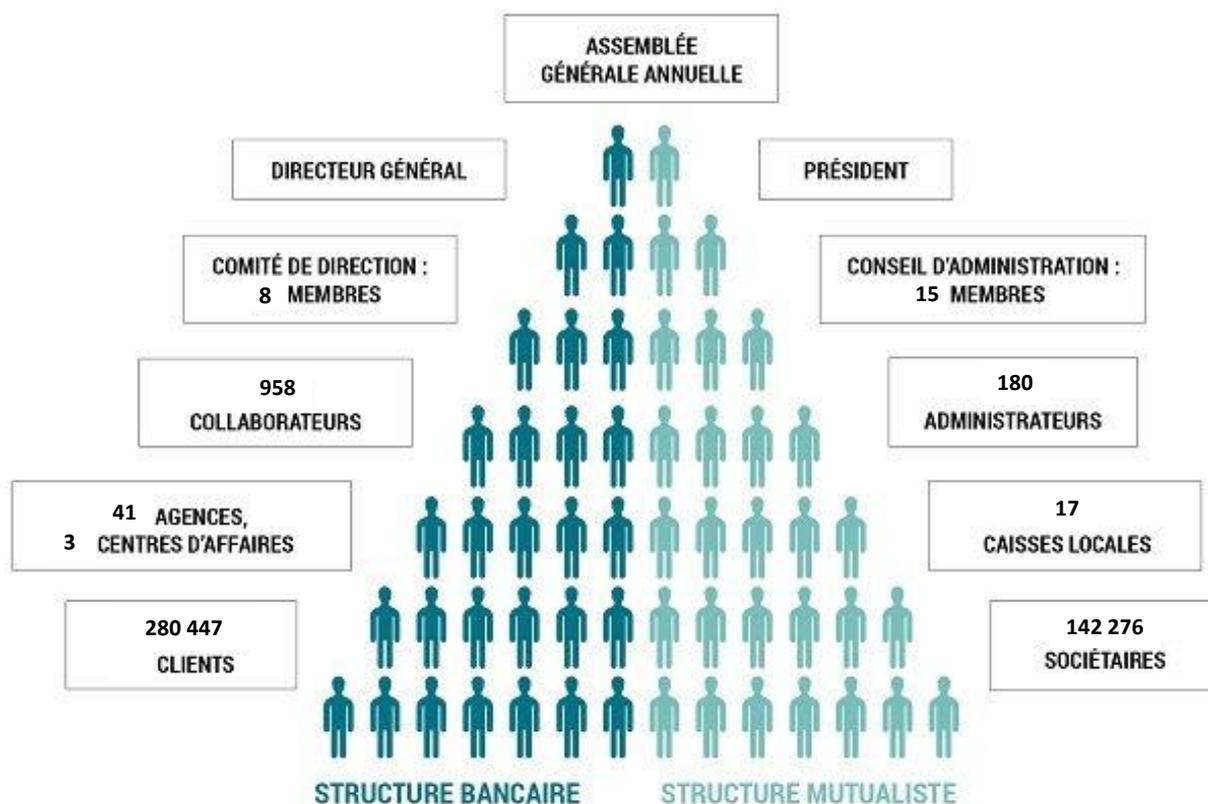
Les Caisses régionales de Crédit Agricole sont des **banques coopératives régionales de plein exercice** qui offrent tous les services d'une banque et d'assurance à tous les types de clients, le cas échéant en s'appuyant sur les métiers spécialisés du Groupe Crédit Agricole.

En tant que banque coopérative, le capital de la banque est détenu sous forme de **parts sociales** par ses **clients sociétaires**.

En tant que banque mutualiste, le Crédit Agricole de La Réunion - Mayotte porte les valeurs de **proximité**, **solidarité** et de **responsabilité** à l'origine du Crédit Agricole. Elle place l'homme au cœur de la vie économique et sociale.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de La Réunion – Mayotte est une **double structure bancaire et mutualiste**. Elle se compose d'un réseau commercial et d'un réseau de clients sociétaires organisé ainsi :

- Un client qui détient des parts sociales est sociétaire de la Caisse locale à laquelle il est rattaché.
- Les sociétaires de chaque Caisse locale élisent leurs administrateurs.
- Ils la représenteront à l'Assemblée Générale de la Caisse régionale.
- C'est cette même assemblée qui élit le Conseil d'Administration.
- Enfin, c'est le Conseil d'Administration qui choisit le Directeur Général.



---

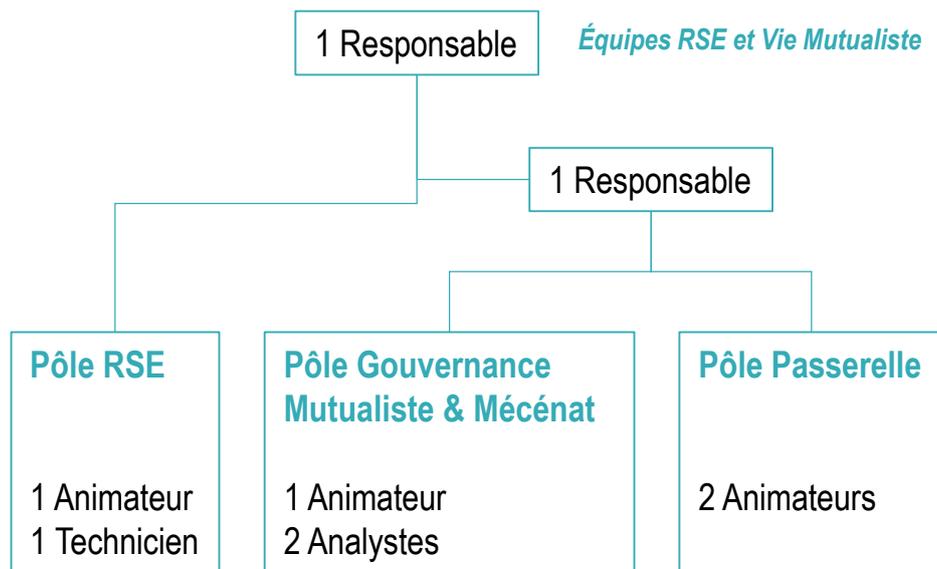
Une structure interne appelée « Vie Mutualiste » est dédiée à la relation avec les administrateurs des différentes Caisses locales des deux territoires, à l'animation et l'accompagnement des Caisses locales et des temps forts qui y sont liés.

### c) La Responsabilité Sociétale des Entreprises ou « RSE »

Une **structure dédiée à la « RSE »** a vu le jour en 2020 venant compléter les structures en place et œuvrant pour la responsabilité sociétale et environnemental de l'entreprise et pour le développement durable :

- L'équipe « **Vie Mutualiste** » créée il y a au moins une vingtaine d'années, est en relation quasi quotidienne avec les administrateurs des Caisses locales comme cité ci-dessus. L'une de leur mission est le suivi et la gestion des soutiens aux initiatives locales (essentiellement du mécénat financier) portés par les Caisses locales, la Caisse régionale et la Fondation d'entreprise Crédit Agricole Réunion Mayotte.
- L'équipe « **énergie** », créée en 2017 et dédiée à la mise en place, au suivi et à l'animation du Système de Management de l'Energie de la Caisse régionale a rejoint l'équipe RSE fin 2022.
- La cellule « **Achats responsables** » a été créée en 2020 également. Sa mission principale est la structuration de l'activité « Achats » de la Caisse régionale afin de répondre aux grands enjeux des territoires et contribuer à la performance globale de l'entreprise.
- Et les autres structures, y œuvrant ponctuellement ou à travers l'évolution de leurs métiers.

Les services RSE et Vie Mutualiste sont intégré dans un même service depuis 2021 qui embarquait également le service communication. Au 1<sup>er</sup> décembre 2023, ce dernier service a été détaché et a rejoint le service marketing. Ainsi, à la Caisse régionale, il n'est pas seulement question de responsabilité sociétale mais de **responsabilité sociétale et mutualiste**.



*Figure 1 – Organisation de la RSE et de la Vie Mutualiste à la Caisse régionale*

---

# Cadre réglementaire applicable

## Rappel

Plusieurs réglementations entrées en vigueur ces dernières années viennent impacter la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) du Groupe Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales. Cette partie présente les réglementations à prendre en compte au sein des rapports des Caisses régionales.

Le reporting de durabilité et l'investissement durable (ou ESG – Environnement, Social et Gouvernance) sont définis et encadrés par un ensemble de directives et de règlements européens :

- Le **règlement SFDR** (« *Publication d'informations en matière de durabilité des politiques et produits d'investissements* »), aussi appelé « règlement disclosure ».
- Le **règlement MiFID II** a pour objectifs de faire converger finance et durabilité en imposant aux intermédiaires financiers d'intégrer les préférences de leurs clients en matière de durabilité.
- Le **règlement Taxonomie européenne** sur les activités durables au plan environnemental et le « **Green Asset Ratio** » (GAR).
- Deux **nouvelles thématiques en 2023** : le lien Nation-Armée et les émissions de GES liées au transport amont/ aval.

## La réglementation SFDR

### d) Le cadre légal

Le règlement SFDR ou « Disclosure » établit pour les acteurs des marchés financiers (*producteurs d'OPCVM, FIA, assurance vie, de produits de retraite ou service de gestion de portefeuille*) et les conseillers financiers des règles harmonisées de transparence sur :

- L'intégration des **risques de durabilité** et la prise en compte dans les politiques d'investissement des **incidences négatives** des investissements sur la durabilité ;
- La **fourniture d'informations** en matière de durabilité en ce qui concerne les produits d'investissement.

### e) La réponse du Groupe

---

En réponse à la réglementation SFDR, le Groupe a défini une politique décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matrice financière) et des incidences négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

➤ **L'intégration de la durabilité dans le conseil financier :**

- **Au niveau de la conception de ces produits**, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.
  - **Au niveau de la distribution de ces produits**, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.
- **La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités.**
- **Amundi**, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi sont disponibles sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).
  - **Crédit Agricole Assurances**, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée dans la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site [www.ca-assurances.com](http://www.ca-assurances.com).

- 
- **Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.** Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

Enfin, **le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG.** Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

La **politique complète répondant à la réglementation SFDR** est consultable sur le [site vitrine](#) de la Caisse régionale.

## MiFID II/ IDD

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause (et confiance).

Cet engagement s'exprime notamment dans le domaine de l'épargne financière avec la volonté de permettre aux épargnants et investisseurs d'orienter leur épargne prioritairement vers des projets et des entreprises agissant en faveur de l'environnement

---

et de la cohésion sociale. De plus, les réglementations européennes sur l'épargne financière MiFID<sup>1</sup> et IDD<sup>2</sup> régissent la question des préférences des clients en matière de durabilité de leurs investissements. En parallèle, le règlement Taxonomie et le règlement SFDR ou « Disclosure » (« Sustainable Finance Disclosure Regulation ») précisent ce qui constitue un investissement durable et comment cette durabilité doit être démontée. Ces réglementations fixent un cadre en matière de terminologie et d'approche ESG. En conséquence, tout épargnant pourra choisir, s'il le souhaite, des supports d'investissement selon leur alignement à la taxonomie, leur alignement à l'investissement durable tel que défini par SFDR, ou préciser les principales incidences négatives, également définies par SFDR, que son investissement doit prendre en compte. Au-delà de la stricte application de ces réglementations, le Groupe adopte une démarche très exigeante et prudente en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon SFDR, le Groupe adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaires réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode « pass/fail » consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.

Enfin, le Groupe Crédit Agricole déploie un vaste programme de formation afin que les conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables.

## La réglementation relative au Green Asset Ratio (GAR)

### a) Le Cadre légal

Les régulateurs font évoluer le cadre réglementaire des établissements financiers pour tenir compte des nouveaux impératifs en matière de développement durable et financement de la transition énergétique.

Les évolutions portent à la fois sur la prise en compte du climat dans le dispositif de gestion des risques (mise en place de stress tests climatiques, intégration dans le cadre

---

<sup>1</sup> MiFID II : Markets in Financial Instruments Directive

<sup>2</sup> IDD : Insurance Distribution Directive

d'appétence aux risques) et la publication d'informations et d'indicateurs notamment sur la part des expositions sur des industries « polluantes » ou au contraire les proportions d'investissements ou de financements à des industries vertes.

La réglementation relative à la Taxonomie européenne sur les activités durables au plan environnemental nécessite une prise en compte dès la DPEF 2021.

Toutes les entreprises soumises à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) publient une déclaration de performance extra-financière (DPEF) et devront enrichir ces publications avec les éléments suivants :

- Plusieurs ratios liés aux activités alignées à la Taxonomie
- Des éléments méthodologiques liés à ces ratios (méthode de calcul, exclusions, etc.)

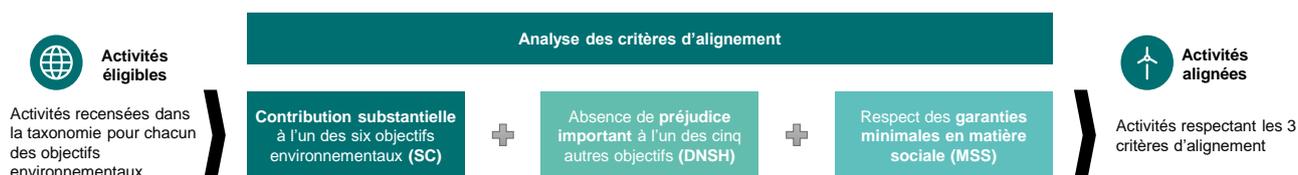
## b) La réponse du Groupe

### Cadre et exigences règlementaires

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants :

- Elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental,
- Elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement,
- Elles sont exercées dans le respect de certaines garanties minimales sociales.

Les activités éligibles qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la Taxonomie ».



Aux fins de ce règlement, constituent des **objectifs environnementaux** :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;

- 
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
  - La transition vers une économie circulaire ;
  - La prévention et la réduction de la pollution ;
  - La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement Taxonomie a été complété par 4 actes délégués :

- **L'acte délégué – Article 8 – 2021/2178** : concernant le contenu et la présentation des informations à publier par les entreprises assujetties à la directive NFRD.
- **L'acte délégué – Climat – 2021/2139** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examens techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des deux objectifs climatiques « atténuation du changement climatique » et « adaptation du changement climatique ». Une modification a été apportée par le règlement 2023/2485 pour introduire de nouvelles activités économiques éligibles et de nouveaux critères techniques applicables pour évaluer l'alignement (l'étude de l'alignement de ces nouvelles activités se fera à partir de l'arrêté du 31/12/2025).
- **L'acte délégué – Gaz & Nucléaire – 2022/1214** : concernant les activités économiques en lien avec les secteurs du gaz et du nucléaire au regard des objectifs climatiques.
- **L'acte délégué – Environnemental – 2023/2486** : décrivant les activités « éligibles » et les critères d'examens techniques permettant d'évaluer « l'alignement » au regard des quatre autres objectifs environnementaux (*alignement applicable à partir de l'arrêté du 31/12/2025 pour les établissements de crédit*).

Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

- Depuis l'année de reporting 2021 (sur la base des données au 31 décembre 2021), la Caisse régionale de La Réunion - Mayotte doit publier annuellement (i) la part des actifs « éligibles » (c'est-à-dire finançant des activités décrites dans les actes délégués) et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (ii) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que celle exclue à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio ; à partir du reporting de l'année 2023, l'éligibilité est calculée sur les 6 objectifs environnementaux de la Taxonomie.
- A partir de cette année, sur la base des données au 31 décembre 2023, la Caisse régionale de La Réunion - Mayotte doit publier la proportion des actifs « alignés » (le « Green Asset Ratio » ou GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie. Cette analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non

---

financières et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés.

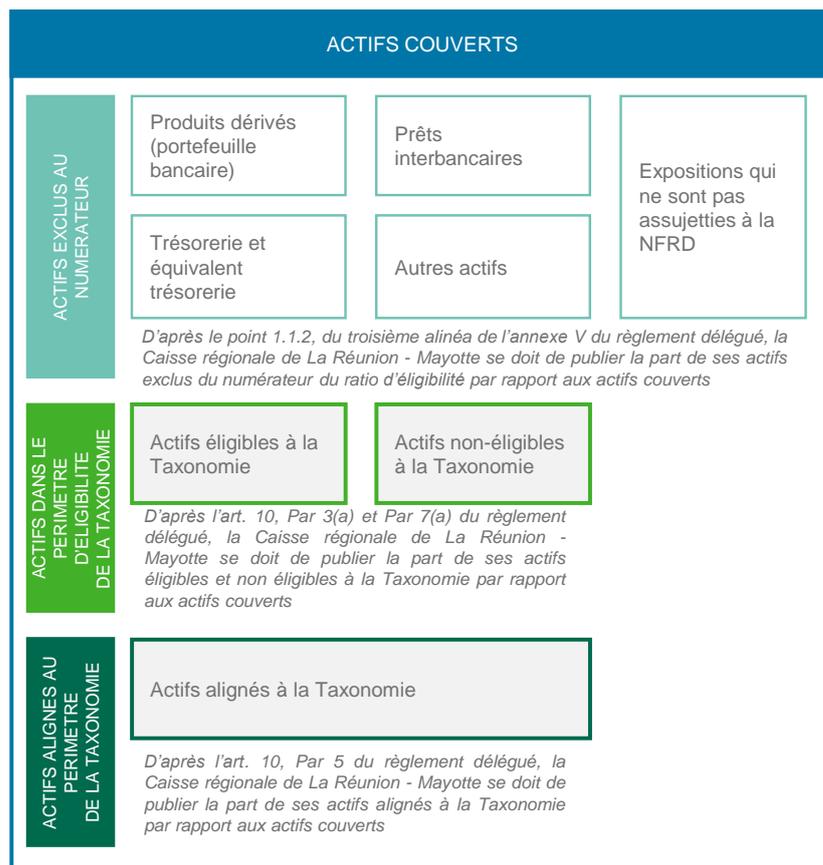
- Toujours à partir de cette année, les établissements de crédit devront publier des indicateurs complémentaires :
  - Ratio des actifs sous gestion : représente le rapport entre les actifs gérés pour des entreprises et qui financent des activités économiques alignées sur la taxonomie et le total des actifs gérés.
  - Ratio des garanties financières : représente la part des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance destinés à financer des activités économiques alignées sur la taxinomie par rapport à l'ensemble des garanties financières de prêts et avances et de titres de créance accordées à des entreprises.

Cette première analyse d'alignement des actifs sera menée sur les deux premiers objectifs de la Taxonomie : « Atténuation du changement climatique » et « Adaptation au changement climatique ».

Enfin, à partir du 1er janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025) la Caisse régionale de La Réunion - Mayotte devra publier un ratio d'actifs alignés à la Taxonomie sur les quatre autres objectifs, et prendre en compte les nouvelles activités climatiques (*ajoutées par le règlement 2023/2485*). De plus, des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter de cette même date.

En conséquence, l'article 8 du règlement Taxonomie prévoit pour les établissements de crédit soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) de publier des informations relatives à l'éligibilité et l'alignement des actifs à la taxonomie pour 2023.

De plus, l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 invite les établissements à publier des informations relatives aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. Le schéma ci-dessous présente les informations à présenter pour l'année 2023.



Le 21 décembre 2023, la Commission européenne a publié un projet de communication dédié aux entreprises financières sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions de l'acte délégué du 6 juillet 2021 relatif à la publication des informations en vertu de l'article 8 du règlement de l'Union européenne sur la taxonomie.

Ce projet de communication précise notamment les modalités de calcul de l'alignement et définit par ailleurs de nouvelles informations à publier (par exemple des indicateurs sectoriels ou nouveau ratio consolidé) et peut donc avoir des impacts significatifs à la fois sur le niveau du ratio d'actifs verts et sur la nature des informations publiées.

Compte tenu de la parution tardive de ce projet de communication, la Caisse régionale de Crédit Agricole de La Réunion - Mayotte n'a pas pu tenir compte des dispositions de ce dernier pour la publication sur les données du 31 décembre 2023. La Caisse de La Réunion - Mayotte a cependant d'ores et déjà engagé les travaux afin de se conformer aux exigences de cette communication pour la prochaine publication.

Les informations relatives à la période comparative, au flux de la période et à l'éligibilité des expositions aux quatre objectifs environnementaux autres que climatiques (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines, la transition vers une économie circulaire, la prévention et la réduction de la pollution ainsi que la

---

protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes) seront communiqués au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

## La réglementation sociale

### Personne en situation de handicap

L'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap font l'objet d'une politique volontariste formalisée depuis 2005 dans le cadre d'accords Handicap triennaux, par HECA au National et décliné dans les Caisses Régionales, notamment à la Caisse de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion Mayotte.

Le nombre de recrutements de personnes en situation de handicap, le volume de contrats d'achats passés avec le secteur du travail protégé et adapté (STPA) font partie des indicateurs mesurés annuellement, tout comme le maintien dans l'emploi.

La Caisse de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion Mayotte a signé, avec les représentants du personnel, le 22 décembre 2021 un nouvel accord triennal (2022- 2024) relatif à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Avec cet accord, la Caisse de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion Mayotte s'engage à nouveau d'ici 2024, à intégrer de nouvelles personnes en situation de handicap au sein de ses entités, à contribuer à l'insertion des personnes en situation de handicap dans la vie professionnelle en recourant notamment au Secteur du Travail Protégé et Adapté et renforcer et développer les avancées concrètes de ces dernières années, afin notamment de maintenir son taux d'emploi à un niveau supérieur à 6%.

Depuis la signature du premier accord en 2007, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap est passé de 2.47 % en 2007 à 6.10 % en 2022.

En 2023, le nombre de collaborateurs en situation de handicap à la Caisse de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion Mayotte s'élevait à 49 collaborateurs, plaçant la Caisse de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion Mayotte dans la moyenne haute par rapport aux autres caisses régionales en terme d'emploi d'intégration d'insertion et de maintien des personnes en situation de handicap en poste.

### Incitation au sport

Un espace forme est présent au siège de la Caisse régionale permettant aux collaborateurs d'effectuer régulièrement du sport à un titre gratuit. En 2023, une « team

---

CA » a été constituée afin de mettre en lumière les collaborateurs sportivement engagés. Ces derniers se sont vus remettre un maillot de sport aux couleurs de la Caisse régionale qu'ils portent lors des événements sportifs auxquels ils participent ou de leurs entraînements. Un post spécifique a été publié sur [Facebook](#).

## Nouveautés 2023

### Lien Nation-armée

En France, conformément à la législation nationale en vigueur, si un collaborateur fait partie de la réserve opérationnelle militaire ou celle de la police nationale, il bénéficie d'une autorisation d'absence. N'ayant aucun collaborateur volontaire dans les services de l'armée, il n'y a pas de mise en application à la Caisse régionale. Cependant, il a été identifié 2 collaborateurs « **pompiers volontaires** ». De ce fait, une convention a été signée avec le SDIS974 donnant droit à **8 jours de congés pour exercer cette activité**.

### Emissions de GES amont/ aval

Les personnes morales de droit privé de plus de 500 salariés sont soumises au **Bilan des émissions de gaz à effet de serre**, c'est en ce sens que le Crédit Agricole de La Réunion - Mayotte le réalise depuis 2015 (initialement Bilan Carbone).

Les émissions de GES se répartissent en trois périmètres opérationnels : - Le périmètre 1 comprend les émissions directes de sources détenues ou exploitées par le service concerné. Ces sources sont essentiellement les chaudières à combustible fossile du service et le carburant consommé par la flotte de véhicules du service, que le service en soit propriétaire ou locataire ; pour le Crédit Agricole La Réunion-Mayotte il s'agit principalement des émissions émanant du parc de véhicules dont la CR est propriétaire. - Le périmètre 2 comprend les émissions indirectes associées à la production de l'énergie consommée dans le service, quand cette production est extérieure au service. Cette énergie peut prendre la forme soit d'électricité, soit de chaleur, de vapeur ou de froid ; - Le périmètre 3 comprend les émissions indirectes qui ne relèvent pas du périmètre 2, notamment les émissions liées à la production des biens immobiliers possédés ou loués et des intrants, ainsi que les émissions liées aux déplacements des agents par des moyens extérieurs au service.

La dernière empreinte de la Caisse régionale a été réalisée en 2023 sur les données de 2022 par le cabinet CARBONE4. Ci-dessous un comparatif entre les données 2018 et

celles de 2022 par scope et le détail des émissions pour chacun des postes d'émissions (en kgCO2e) :

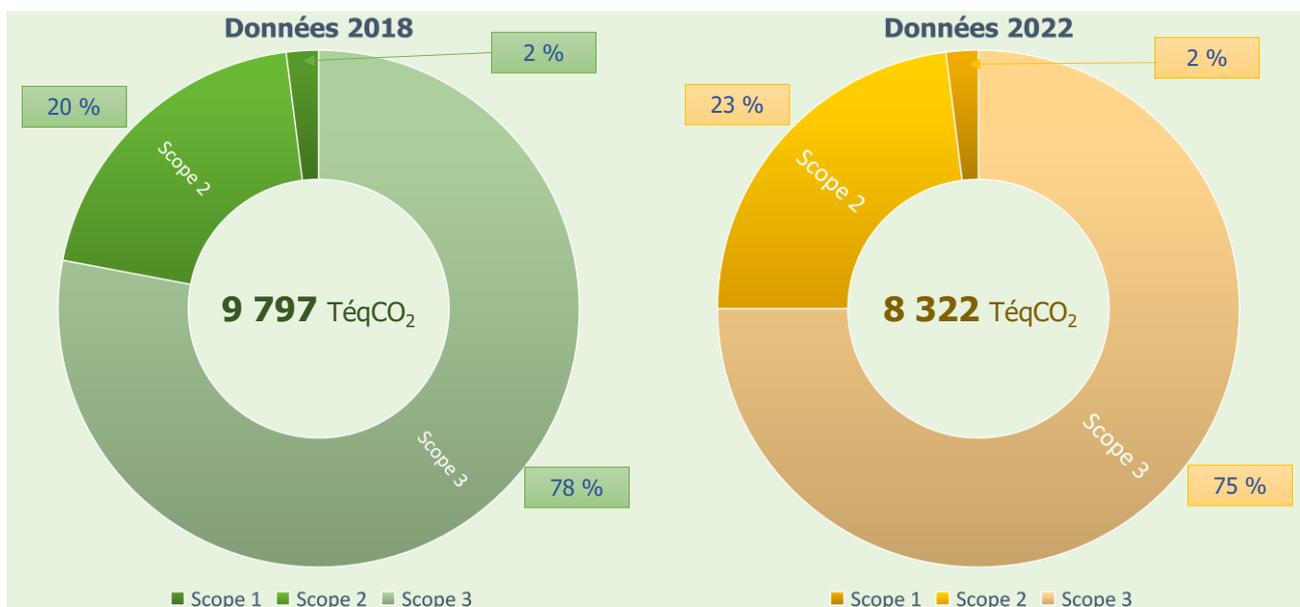


Figure 2 – Répartition par SCOPE – évolution 2018 / 2022

### Détail des émissions pour chacun des postes d'émissions (kgCO2e - absolu)

Nom du poste	Scope			Total
	1	2	3	
<b>Achats</b>			3 313 949	3 313 949
Réparation et installation de machines et d'équipements			1 780 350	1 780 350
Hébergement et restauration			604 800	604 800
Télécommunications			194 140	194 140
Courrier			177 710	177 710
Assurance, services bancaires, conseil et honoraires			120 340	120 340
Edition (livres, journaux, revues, etc.)			119 840	119 840
Imprimerie, publicité, architecture et ingénierie, maintenance multi-technique des bâtiments			118 660	118 660
Mesubles et autres biens manufacturés			83 400	83 400
Repas non-végétariens			81 327	81 327
Papier et carton indifférenciés			30 600	30 600
Eau potable de réseau			2 783	2 783
<b>Energie des sites</b>	6 550	1 915 228	1 271	1 923 048
Electricité		1 915 228		1 915 228
Fioul	6 550		1 271	7 821
<b>Déplacements domicile-travail</b>			1 032 173	1 032 173
Voiture th Dom-Tr			585 286	585 286
Voiture élec Dom-Tr			446 888	446 888
<b>Immobilisations</b>			922 134	922 134
Bâtiments non amortis			893 252	893 252
Parkings non amortis			23 701	23 701
Ordinateurs portables			4 791	4 791
Ecrans 21,5 pouces			221	221
Smartphones			169	169

Nom du poste	Scope			Total
	1	2	3	
<b>Déplacements pro</b>	66 164		568 445	634 609
Avion indifférencié			564 060	564 060
Consommation d'essence des véhicules	47 648			47 648
Consommation de diesel des véhicules	18 516			18 516
Déplacements taxi			3 136	3 136
Déplacements pro en voiture louée			1 198	1 198
Déplacements pro en train			51	51
<b>Fret</b>			367 273	367 273
Fret terrestre			367 273	367 273
<b>Recharges de gaz frigorigènes</b>	84 597			84 597
Quantité rechargée R410a	81 193			81 193
Quantité rechargée R134A	1 820			1 820
Quantité rechargée R22	1 584			1 584
<b>Déchets</b>			28 915	28 915
Papier			15 868	15 868
Ordures ménagères			9 766	9 766
Carton			2 793	2 793
Plastiques pétrosourcés			473	473
Aluminium			16	16
<b>Numérique</b>			14 854	14 854
Transfert de données Monde			14 854	14 854

- Les émissions associées aux achats de services représentent 40% du total des émissions
- L'électricité consommée sur les différents sites représentent la très grande majorité des émissions associées à l'énergie

- Les trajets en avion comptent pour 90% des émissions liées aux déplacements professionnels
- Les émissions liées aux immobilisations représentent 10% du total des émissions

Figure 3 – Détail des émissions pour chacun des postes d'émissions (kgCO2e – absolu)

### Exigences de la BCE et de l'EBA

La Caisse régionale s'est mise en ordre de marche pour répondre aux exigences de la BCE (13 attentes du guide BCE) et de l'EBA (sur l'octroi et la gestion du crédit) dans la gestion des risques environnementaux. Une information régulière du correct déploiement de ces

---

textes règlementaires est faite à la gouvernance (aussi bien le comité de direction que le comité des risques administrateurs).

Les premiers travaux ont consisté à :

- Mettre en place une organisation avec un responsable de projet et une direction sponsor.
- Insérer dans nos politiques d'octroi de crédit une volonté de privilégier les projets ayant une dimension RSE.
- Cartographier les contreparties assujetties au risque de transition en fonction de leur secteur d'activité. Les secteurs les plus exposés à ce risque font l'objet d'un suivi et provisionnement spécifique.
- Réfléchir à une méthode d'appréhension du risque physique. Une méthodologie groupe permettra d'affiner ces travaux en 2024.
- Intégrer les risques liés au climat et à l'environnement dans le cadre de l'appétence aux risques (indicateur du niveau de déploiement du plan d'action en réponse au guide BCE).

## Les méthodologies et outils mis en place par le Groupe pour répondre à la réglementation

### a) Le Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole : un plan programme en 10 engagements, au cœur de toutes nos activités

Le Crédit Agricole a défini un plan-programme, au plus près de la vie quotidienne de ses clients. Amené à s'amplifier, ce plan s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de transparence sur son avancement, avec la mise en place, notamment de l'Indice d'Engagement Sociétal impliquant l'ensemble des parties prenantes.

#### **Le Crédit Agricole lance une mobilisation collective**

Implanté partout dans les territoires, au plus près de l'économie réelle, le Crédit Agricole lance une grande mobilisation collective de toutes ses entités, tous ses collaborateurs, tous ses élus, pour accompagner tous ses clients. Grâce à la capacité d'entraînement de ses banques de proximité et de leurs 10 000 agences, et de l'ensemble de ses métiers (épargne, crédit, assurance, immobilier) avec 142 000 collaborateurs et 27 000 élus, le Groupe entend démultiplier l'impact de ses actions auprès de ses 52 millions de clients

(particuliers, professionnels et agriculteurs, entreprises) pour rendre les transitions accessibles à tous.

## Une mobilisation rendue possible par le modèle spécifique du Groupe

La force du modèle de banque universelle de proximité, modèle de relation globale, pour tous les clients dans tous les territoires, par tous les canaux, avec toujours des équipes responsables en proximité. Banque verte, le Crédit Agricole veut être la banque de la vie, celle qui contribue à l'émergence d'un nouveau modèle de prospérité, porteur de progrès pour tous.

## De toutes nos forces, tout de suite et tout le temps Le Projet Sociétal du groupe Crédit Agricole

**3 priorités déclinées en 10 engagements collectifs :**

### AGIR POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

#1

#### Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

- Arrêt total de financement de tout projet pétrolier et gazier en Arctique
- Baisse de 20% des expositions Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025
- 100% des fonds ouverts en gestion active Amundi avec pour objectif une meilleure notation énergétique
- Mobilisation pour les énergies renouvelables
- Livrets d'épargne « Vert » et Plan d'épargne « Vert »

#2

#### Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique

- « J'écorénove mon logement » pour les particuliers
- « Objectif Transition Énergétique » pour les entrepreneurs
- Agilauto et bornes de rechargement

#3

#### Intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs

### RENFORCER LA COHÉSION ET L'INCLUSION SOCIALE

#4

#### Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client pour favoriser l'inclusion sociale et numérique

- Bien Vivre à Domicile
- Eko Assurances

#5

#### Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés et réduire les inégalités sociales

- Publier un rapport d'impact annuel pour rendre compte aux parties prenantes

#6

#### Favoriser l'insertion des jeunes par l'emploi et la formation

- 50 000 alternants et stagiaires en France et à l'International d'ici 2025

#7

#### Amplifier la mixité et la diversité dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance

- Atteindre entre 30 et 40% de femmes parmi les cadres supérieurs à horizon 2025 selon les entités
- 100% des collaborateurs et élus du Groupe formés aux enjeux RSE

## RÉUSSIR LES TRANSITIONS AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

#8

**Accompagner l'évolution des techniques** vers un système agro-alimentaire compétitif et durable

- Lancer un fonds de private equity et de dette paneuropéen : objectif 1 Milliard d'€

#9

**Permettre à l'agriculture française** de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique

- Explorer l'utilité d'une plateforme d'échanges de crédit carbone de la « Ferme France »

#10

**Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire**

- Faciliter l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT  
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ 

### b) Risques liés au climat et à la nature/ biodiversité

#### Risques associés au changement climatique

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse régionale se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. 2021 et 2022 ont surtout été marquées par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer davantage encore son ambition climat. A la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023. Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances Net Zero du secteur financier (cf. infra), couvre la majeure partie des portefeuilles de Crédit Agricole S.A. En 2023, Crédit Agricole S.A. a ainsi annoncé des trajectoires de décarbonation et des plans d'accompagnement pour les portefeuilles de financement de cinq secteurs clés de l'économie (i.e., immobilier résidentiel, aviation, acier, agriculture, transport maritime). Cette annonce fait suite à la publication, en 2022, des objectifs de décarbonation sur cinq premiers secteurs (i.e., pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'électricité, automobile, ciment).

D'autres engagements ont également été pris concernant l'exposition aux énergies fossiles (-25% d'exposition à l'extraction pétrole d'ici 2025). De leur côté, les métiers d'investissement et de gestion d'actifs ont pris des engagements dans le cadre de leurs alliances « Net Zero » respectives (NZAOA et NZAMI). Ainsi CAA a annoncé un objectif de -25 % des émissions de carbone par million d'euros investi en 2025 vs 2019[1]. Tandis qu'Amundi s'est fixé comme objectif d'avoir 18 % des actifs sous gestion dans des fonds/mandats explicitement alignés sur les objectifs Net Zéro 2050[2] d'ici à 2025.

---

## Risques associés à la nature et biodiversité

Les risques liés à la perte de la nature et la biodiversité sont identifiés comme étant importants pour le Groupe. De plus, les réglementations nationales et internationales évoluent très rapidement et se multiplient vers une prise de responsabilité des institutions financières dans leurs impacts sur ces sujets, telle que la Directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) de l'Union Européenne qui serait applicable à partir de 2025 pour l'exercice de 2024. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité et du Post-2020 Global Framework for Biodiversity (GBF), le Crédit Agricole S.A. a rejoint la Taskforce on Nature-Related Financial Disclosures (TNFD) en tant que membre du Forum afin de mieux appréhender les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la perte de la nature sur ses financements et investissements. La protection des écosystèmes est un des thèmes d'analyse ESG majeurs d'Amundi et notamment évalué dans le critère 'Biodiversité & Pollution' de sa méthodologie de notation des entreprises et il représente un point d'attention particulier dans son dialogue avec les entreprises.

### c) Les Trajectoires Net Zéro (portefeuilles de financements et d'investissements)

#### Présentation générale de la stratégie climat du Groupe Crédit Agricole

La stratégie climat de Crédit Agricole, précisée en 2022 et enrichie en décembre 2023, repose ainsi sur l'équation suivante : (i) déployer massivement des financements et investissements dans les énergies renouvelables, les infrastructures bas-carbone, les technologies propres et les projets d'efficacité énergétique, (ii) accompagner tous les clients dans leurs transitions et (iii) cesser tout financement de nouveaux projets d'extraction d'énergies fossiles et adopter une approche sélective dans l'accompagnement des énergéticiens inscrits dans cette transition. De façon globale, la stratégie climat du Groupe vise à appréhender les impacts des activités menées par le Crédit Agricole sur le climat (volet "matérialité environnementale" telle que définie par la NFRD – Non-Financial Reporting Directive) de façon à réduire les impacts négatifs et à accroître les impacts positifs de ces activités, et identifier les opportunités liées aux transitions climatiques telles que définies par la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures).

L'analyse des impacts financiers potentiels des risques climatiques sur les activités du Groupe (volet "matérialité financière" telle que définie par la NFRD) est quant à elle traitée au sein la partie 4 "La gestion des risques ESG" de ce chapitre.

---

Depuis juin 2019, le Groupe Crédit Agricole déploie une stratégie climat visant à réallouer progressivement ses portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. Cette stratégie a dans un premier temps été mise en place à travers deux séries de décisions structurantes mises en œuvre tout au long de 2020 et 2021 :

- adoption de premiers objectifs de décarbonation structurants : désengagement du charbon thermique à horizon 2030 (UE et OCDE) et 2040 (reste du monde), accroissement significatif des financements des énergies renouvelables, accélération des politiques d'investissement responsable ;
- création d'outils afin de répondre à ces objectifs : gouvernance climat dédiée, outils de reporting et de pilotage extra-financier, etc.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de "verdir" rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition. Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies bas-carbone et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

En tant qu'acteur majeur de l'économie, le Crédit Agricole considère qu'il est de sa responsabilité d'accompagner l'ensemble de ses clients (particuliers, professionnels, entreprises, agriculteurs) dans leur adaptation aux défis posés par le changement climatique. Cette conviction, qui est au fondement de sa stratégie climat depuis 2019, s'est traduite au cours de l'année 2022 par la poursuite des plans d'action suivants.

A la suite de l'engagement pris en 2021 par le Groupe de contribuer à atteindre la neutralité carbone à horizon 2050, la stratégie climat a connu une forte accélération qui s'est poursuivie en 2023. Un engagement qui, à travers l'adhésion de ses métiers aux quatre alliances Net Zero du secteur financier (cf. infra), couvre la majeure

---

partie des portefeuilles de Crédit Agricole. En 2023, Crédit Agricole a ainsi annoncé des trajectoires ou des ambitions de décarbonation ainsi que des plans d'accompagnement pour les portefeuilles de financement de cinq secteurs clés de l'économie (i.e., immobilier résidentiel, aviation, acier, agriculture, transport maritime). Cette annonce fait suite à la publication, en 2022, des objectifs de décarbonation sur cinq premiers secteurs (i.e., pétrole et gaz, immobilier commercial, production d'électricité, automobile, ciment).

En parallèle, des politiques sectorielles RSE explicitent les critères sociaux, environnementaux et sociétaux à introduire dans les politiques de financement et d'investissement. Ces critères reflètent essentiellement les enjeux citoyens qui semblent les plus pertinents, et notamment en ce qui concerne le respect des droits humains, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité (cf. infra). Le but des politiques sectorielles est ainsi de préciser les principes et règles d'intervention extra-financiers concernant les financements et investissements dans les secteurs concernés.

## Accélérer le développement des énergies renouvelables

### Crédit Agricole Transitions & Energies

Fort de l'expérience acquise dans le secteur des énergies nouvelles et de la transition énergétique et de sa volonté d'accélérer les transitions, le Crédit Agricole a annoncé la création de Crédit Agricole Transitions & Energies (CA T&E) en juin 2022, à l'occasion du Plan Moyen Terme de Crédit Agricole S.A. « Ambitions 2025 ».

Avec Crédit Agricole Transitions & Énergies, **le Crédit Agricole devient énergéticien des territoires en rendant les transitions accessibles à tous et en accélérant le développement des énergies renouvelables sur les territoires** à travers deux activités complémentaires :

- la production et la fourniture d'électricité renouvelable en circuit court, en coopération avec les acteurs des territoires, avec à l'appui une offre d'investissement et une offre de financement ;
- le conseil et les solutions en transitions, en accompagnant les démarches de sobriété des clients.

Les leviers de Crédit Agricole Transitions & Énergies pour développer les énergies renouvelables dans les territoires

- L'investissement : l'objectif est de se donner les moyens d'initier et sourcer les projets en faveur du renforcement de la filière EnR grâce aux expertises du Groupe, de

---

contribuer au renforcement des fonds propres des développeurs et d'acquérir des actifs de production ;

- Le financement : apporter une solution financière complète à tous les projets de production d'EnR et d'efficacité énergétique avec les banques du Groupe, une offre d'ingénierie financière et juridique, ainsi que des offres de financement dans différents domaines de l'énergie durable (énergies renouvelables, performance énergétique, environnement). D'ici 2030, l'ambition de Crédit Agricole Transitions & Énergies est de mobiliser 19 milliards d'euros de financement apportés par les entités du groupe Crédit Agricole en France. Avec le transfert des équipes d'Unifergie de Crédit Agricole Leasing & Factoring (convention de partenariat signée, suite à la bascule d'Unifergie de CAT&E à CAL&F, en T4 2023), Crédit Agricole Transitions & Énergies dispose d'une équipe d'experts de haut niveau en matière de financement de projets dans les domaines de l'énergie.

La production et fourniture d'énergies renouvelables en circuit court : produire et fournir de l'électricité d'origine renouvelable localement au bénéfice des développeurs, des collectivités locales et des consommateurs. Crédit Agricole Transitions & Énergies vise 2 GW de capacité de production installée à partir des actifs détenus par le Groupe en 2028, et 500 GWh de fourniture d'électricité bas carbone, équivalent à une consommation annuelle de 196 000 habitants, en 2026. Cette offre est opérée par Selfee , dont Crédit Agricole Transitions & Énergies est actionnaire de référence.

Les leviers de Crédit Agricole Transitions & Énergies pour accompagner les démarches de sobriété des clients

Pour accompagner ses clients entreprises et collectivités publiques vers des démarches de sobriété énergétique et environnementale, Crédit Agricole Transitions & Énergies se dote d'une gamme de solutions opérée par R3 (100 experts conseil et solutions en transitions en 2023 et 200 d'ici 2025), dont Crédit Agricole Transitions & Énergies est actionnaire de référence :

- entreprises : accompagnement adapté à la maturité des entreprises (diagnostic énergétique, stratégie RSE, bilan carbone, plan de décarbonation...).
- collectivités publiques : solutions leur permettant d'accélérer leur transformation en matière de durabilité : ville durable, énergie, déchets, eau...

Pour accompagner ses clients particuliers dans leurs projets d'éco-rénovation, Crédit Agricole Transitions & Énergies s'appuie sur la plateforme « J'écorénove mon logement

---

» avec un diagnostic en ligne, des recommandations et des estimations sur les travaux à effectuer ainsi que des informations sur les aides disponibles.

### **Se désengager des énergies fossiles**

Depuis plusieurs années, Crédit Agricole s'engage en faveur d'un retrait des énergies fossiles. Dans un premier temps, cette volonté a été marquée, en 2015, par l'engagement de mettre un terme au financement de l'extraction du charbon puis, en 2019, par l'annonce de la fin du financement du charbon thermique (mines, centrales électriques, infrastructures de transport dédiées) à horizon 2030 (dans les pays de l'UE et de l'OCDE) et 2040 (dans le reste du monde).

En 2022, Crédit Agricole S.A. a renforcé cette orientation en annonçant plusieurs engagements :

- réduction de 25 % des émissions de carbone par million d'euros investi par Crédit Agricole Assurances (2025 par rapport à 2019) ;
- pétrole et gaz : diminution de 75% des émissions CO2e liées aux financements des secteurs gaz et pétrole d'ici 2030 ; baisse de 25 % de l'exposition de Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025 ; pas de financement direct de nouveaux projets d'extraction de pétrole ; exclusion des financements directs d'extraction d'hydrocarbures non-conventionnels (pétrole et gaz de schiste, sables bitumineux) ; exclusion des financements directs d'extraction de pétrole et de gaz en Arctique ; analyse annuelle du plan de transition des clients du secteur pétrole-gaz, basé principalement sur le choix d'un scénario de référence (vs scénario Net Zero 2050) et sur la stratégie de désinvestissement des énergies carbonées et de l'investissement dans la décarbonation ;
- électricité : finalisation du désengagement des centrales à charbon ; sélectivité et réduction accrues du financement des centrales à gaz.

En 2023, le groupe Crédit Agricole a réaffirmé et amplifié ces engagements :

- pétrole et gaz : arrêt de tout financement de nouveau projet d'extraction d'hydrocarbures fossiles (publication au T1 2024 du montant total des projets d'extraction fossile sur lesquels le Groupe était déjà engagé) ; arrêt des financements corporates pour les producteurs indépendants consacrés exclusivement à l'exploration et la production de pétrole et/ou gaz ; examen au cas par cas des financements corporates des énergéticiens, selon une appréciation mise à jour régulièrement, en tenant compte de leurs engagements dans la transition;

---

accélération de notre objectif de réduction de nos émissions financées, avec un rythme deux fois plus rapide que le scénario NZE de l’AIE.

- électricité : triplement des financements annuels en France par Crédit Agricole Transitions & Energies sur les énergies renouvelables entre 2020 et 2030 , suivant la recommandation de l’Union européenne ; augmentation de 80% de l’exposition de Crédit Agricole CIB aux énergies bas-carbone entre 2020 et 2025 pour atteindre 13,3 milliards d’euros en 2025.

### **Net Zero Banking Alliance : préciser nos cibles et engagements sectoriels**

Le Groupe Crédit Agricole et ses différentes entités ont décidé de rejoindre, courant 2021 puis 2022, quatre coalitions d’institutions financières engagées à la neutralité carbone 2050 : la Net Zero Banking Alliance pour les métiers de la banque, la Net Zero Asset-Managers Initiative pour son métier de gestion d’actifs piloté par Amundi, la Net Zero Asset Owner Alliance et la Net Zero Insurance Alliance pour Crédit Agricole Assurances.

Si chacune des coalitions implique des engagements propres à chaque métier, certaines exigences forment un socle commun : fixation d’objectifs à la fois long (2050) et court-moyen terme (2025, 2030), avec des jalons intermédiaires, établissement d’une année de référence pour la mesure annuelle des émissions, choix d’un scénario de décarbonation exigeant et reconnu par la science, validation des objectifs et trajectoires par les plus hautes instances de gouvernance...

Dans ce contexte, le Groupe Crédit Agricole a décidé de se doter de moyens significatifs pour définir des objectifs et des trajectoires alignées sur un scénario net zéro. En 2021 et 2022, le Crédit Agricole a initié un important chantier méthodologique, regroupant toutes les entités du Groupe (filiales de Crédit Agricole S.A. et Caisses régionales), avec l’appui de conseils externes, destiné à définir des trajectoires pour chaque métier et entité, pour les principaux secteurs de l’économie financés par la banque.

Notre Caisse régionale est en train de mener ce chantier stratégique dans le cadre de la Net Zéro Banking Alliance. Nous avons initié un vaste chantier méthodologique mobilisant tous nos métiers afin de baisser les émissions de gaz à effet de serre sur ses financements.

# Notre Performance Extra-Financière

## Méthodologie appliquée

### Le processus de cotation

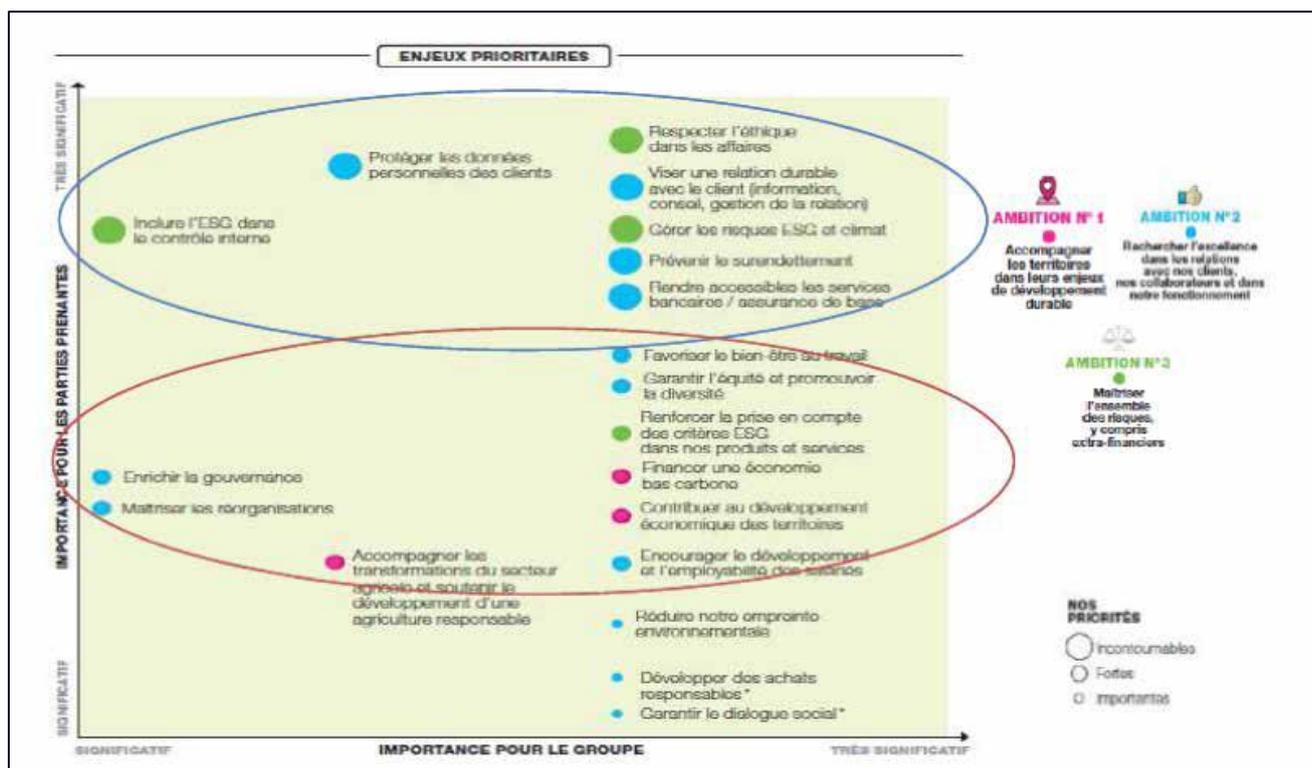
Les risques et opportunités extra-financiers identifiés font référence aux évolutions de l'environnement bancaire du Groupe Crédit Agricole qui est déclinable au niveau du Crédit Agricole de La Réunion - Mayotte sur ses territoires de La Réunion et Mayotte.

Nous avons basé notre réflexion à partir de la matrice de matérialité réalisée par le Groupe et mise à disposition des Caisses régionales.

Une étude a été menée par le Groupe auprès d'un échantillon représentatif de 1 262 personnes de plus de 18 ans dont 925 clients (dont 425 Sociétaires), 20 partenaires d'affaires et des collaborateurs du groupe. L'étude réalisée en 2017 est considérée comme représentative et applicable aux entités du Groupe.

Le dispositif est hybride : méthodologie quantitative auprès du grand public et des collaborateurs, qualitative auprès des leaders d'opinion et partenaires d'affaires.

La Caisse régionale de La Réunion - Mayotte s'est appuyée sur cette étude d'écoute des parties prenantes réalisée par le Groupe pour élaborer sa stratégie RSE.



---

La matrice fait ressortir 19 enjeux prioritaires à l'échelle du Groupe. A partir de cette matrice, le Crédit Agricole de La Réunion a identifié 10 enjeux/risques prioritaires qui tiennent compte sont fonction de ses propres spécificités et du contexte local.

Ensuite, en interne, un groupe de travail réunissant les responsables des différents services et directions a été mis en place sous le pilotage du sponsor RSE, la Directrice Générale Adjointe à l'époque, avec :

- Une présentation des enjeux et risques RSE identifiés par la matrice de matérialité du Groupe
- Une affectation des risques aux référents (= services)
- Une cotation à dires d'experts

Le groupe de travail était constitué de 20 contributeurs venant des services Achats, Agriculture et Agroalimentaire, Animation Commerciale, Communication, Contrôle et Conformité, Contrôle de gestion et Middle Office Trésorerie, Développement des Marchés Spécialisés, Moyens généraux, Ressources Humaines, Juridique, Marketing, Inspection Audit, Immobilier, Organisation et Projets, Recouvrement Amiable, RSE, Vie Mutualiste et Sodexo. Ce groupe de travail avait pour but d'échanger sur la pertinence des risques identifiés. Les participants ont été chargés de coter chacun des risques suivants à dires d'experts.

001. Affaiblissement de nos valeurs mutualistes et humanistes

002. Mobilisation insuffisante de la gouvernance aux enjeux extra-financiers / Affaiblissement de notre rayonnement RSE

003. Fraude et Corruption

004. Divulgarion des données personnelles

005. Attrition du Fonds de Commerce

006. Perte d'attractivité employeur

007. Discrimination dans l'emploi

008. Perte d'efficacité dans les processus de la CR

009. Appauvrissement économique et social du territoire

010. Climatique et environnemental

011. Non performance des salariés

Les précédents exercices de la DPEF ont montré que certains des risques identifiés ci-dessus regroupent beaucoup de sujets et d'indicateurs ce qui tend à montrer que des

---

travaux concernant l'élaboration d'une nouvelle matrice seraient nécessaires. Une proposition de refonte sera adressée probablement pour l'exercice 2023. Dans l'attente, la Caisse Régionale a pris le parti de scinder certains risques afin d'équilibrer la rédaction, c'est ainsi que :

- Le risque 001. Affaiblissement de nos valeurs mutualistes et humanistes devient :
  - 014. Désengagement de la vie territoriale
  - 015. Manque de soutien en faveur de l'inclusion
- Le risque 010. Climatique et environnemental devient :
  - 012. Absence de prise en compte de la transition agricole
  - 013. Insuffisance d'accompagnement de nos clients dans leurs propres transitions

La liste des risques ainsi identifiés devient la suivante, elle est validée en l'état par l'Organisme Tiers Indépendant qui effectue les vérifications de la DPEF accompagne la Caisse régionale à partir de l'exercice 2022 :

002. Mobilisation insuffisante de la gouvernance aux enjeux extra-financiers /  
Affaiblissement de notre rayonnement RSE

003. Fraude et Corruption

004. Divulgence des données personnelles

005. Attrition du Fonds de Commerce

006. Perte d'attractivité employeur

007. Discrimination dans l'emploi

008. Perte d'efficacité dans les processus de la CR

009. Appauvrissement économique et social du territoire

011. Non performance des salariés

012. Absence de prise en compte de la transition agricole

013. Insuffisance d'accompagnement de nos clients dans leurs propres transitions

014. Désengagement de la vie territoriale

015. Manque de soutien en faveur de l'inclusion

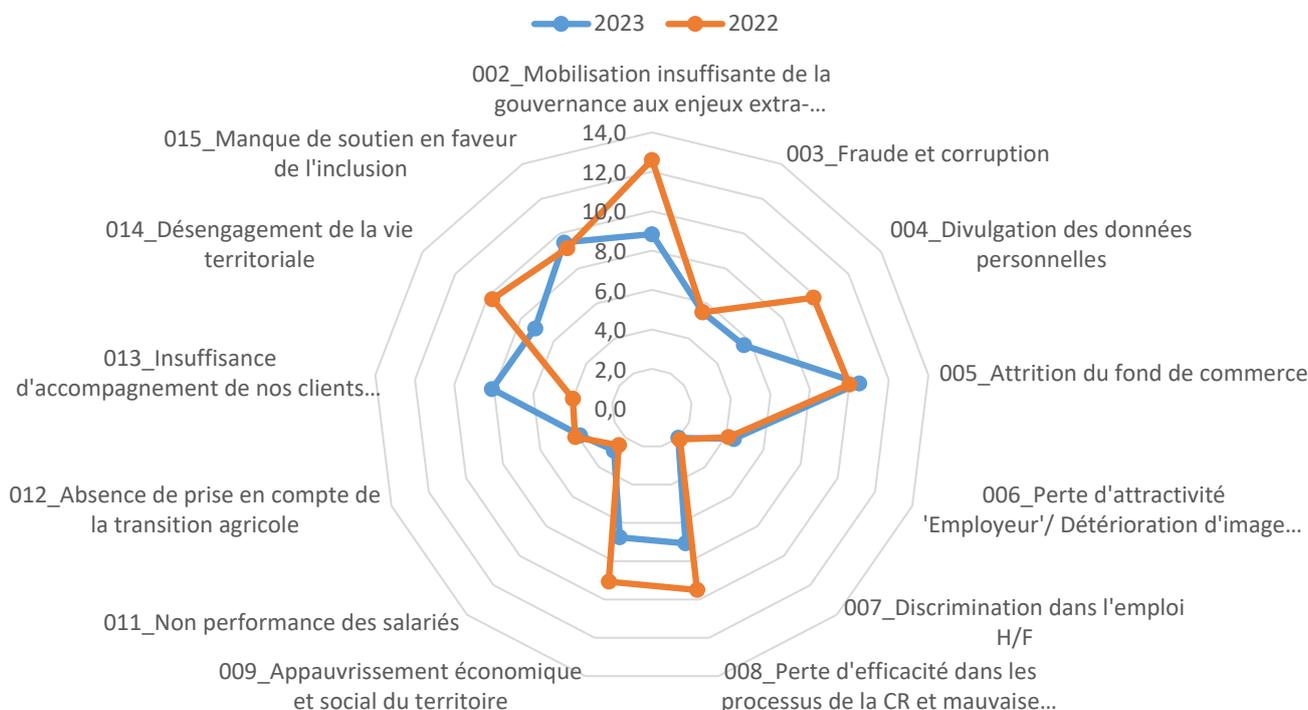
- La cotation des risques a été construite, sur la base de la méthodologie de cotation des risques opérationnels utilisée depuis 2018, en fonction de 3 éléments :
- La fréquence d'occurrence du risque (A) : récurrent ou exceptionnel ? 1 ou 2 points
- L'impact financier (B) : entre 1 et 4 points

- L'impact non financier sur le risque d'image(C), le risque de perte d'activité (D), les sanctions disciplinaires ou administratives € ainsi que les sanctions civiles ou pénales (F) : entre 1 et 4 points

Chaque référent à côté le risque qui lui a été attribué et est invité à le réévaluer chaque année. Les travaux ainsi partagés ont permis d'élaborer une cartographie des risques à dire d'experts dont la cotation 2023 est présentée ci-dessous :

Risques	2023	2022	Ecart
002_Mobilisation insuffisante de la gouvernance aux enjeux extra-financiers / Affaiblissement de notre rayonnement RSE	8,8	12,6	-3,8
003_Fraude et corruption	5,5	5,5	0,0
004_Divulgaration des données personnelles	5,6	9,9	-4,3
005_Attrition du fond de commerce	10,5	10,0	0,5
006_Perte d'attractivité 'Employeur'/ Détérioration d'image de l'employeur	4,4	4,1	0,3
007_Discrimination dans l'emploi H/F	2,0	2,1	-0,1
008_Perte d'efficacité dans les processus de la CR et mauvaise allocation des ressources	7,1	9,5	-2,4
009_Appauvrissement économique et social du territoire	6,8	9,1	-2,3
011_Non performance des salariés	2,9	2,5	0,4
012_Absence de prise en compte de la transition agricole	3,9	4,1	-0,3
013_Insuffisance d'accompagnement de nos clients dans leurs propres transitions	8,1	4,0	4,1
014_Désengagement de la vie territoriale	7,1	9,8	-2,6
015_Manque de soutien en faveur de l'inclusion	9,5	9,2	0,3

### Cotations 2023/2022



---

7 d'entre eux ont été retenus pour une publication dans la DPEF 2023 :

- Risque 3 : Fraude et corruption
- Risque 5 : Attrition du fonds de commerce
- Risque 11 : Non performance des salariés
- Risque 12 : Absence de prise en compte de la transition agricole
- Risque 13 : Insuffisance d'accompagnement de nos clients dans leurs propres transitions
- Risque 14 : désengagement de la vie territoriale
- Risque 15 : Manque de soutien en faveur de l'inclusion

Le Comité de Direction Générale a décidé de se focaliser sur ces risques à hauts scores qui sont en phase avec le nouveau Projet d'Entreprise de la Caisse régionale et le contexte de l'année 2023. L'intégralité de ces travaux conduisant à la construction de notre cartographie des risques a été validée par le Comité de Direction Générale du Crédit Agricole de La Réunion - Mayotte en Comité de Développement et Fonctionnement.

---

## Enjeu : Être un acteur respectueux des règles dans les affaires

**Risque associé : Fraude, Corruption**

### **Définition :**

En tant qu'établissement bancaire, nous réalisons des opérations financières pour notre compte et le compte de nos clients, ce qui nous expose davantage aux risques de fraude et de corruption.

### **Objectifs :**

Renforcer l'image d'une banque de confiance répondant aux exigences en matière d'éthique, de corruption et de déontologie

---

La Caisse régionale de La Réunion - Mayotte exprime, au travers d'une Charte Ethique diffusée en 2017, un Code de Conduite diffusé en 2018 et un Règlement Intérieur (intégrant également un Code de Déontologie) dont les dernières mise à jour et diffusion datent de janvier 2023, ses engagements, en tant qu'établissement bancaire, en matière de **lutte contre la fraude et la corruption** vis-à-vis de ses clients, sociétaires, actionnaires, ainsi que de ses fournisseurs et de l'ensemble des acteurs avec qui il interfère. L'image de la Caisse régionale de La Réunion - Mayotte et du Groupe Crédit Agricole dépendent et impliquent que le comportement de chaque collaborateur et représentant de ces entités soit irréprochable. Ancrée dans ses valeurs d'éthique, de loyauté et fidèle à sa culture coopérative, la conformité contribue à renforcer la confiance des clients.

Nos principes d'action s'exercent vis-à-vis de nos clients, de la société et de nos collaborateurs par un « comportement éthique ». Les administrateurs, dirigeants et collaborateurs doivent connaître et appliquer les lois, règlements, normes et standards professionnels ainsi que les procédures applicables.

Dans ces différents textes, il est inscrit que tous observent un même devoir de discrétion et s'interdisent de diffuser indûment ou d'exploiter, pour leur propre compte ou pour le compte d'autrui, les informations confidentielles qu'ils détiennent.

Chaque collaborateur veille à transmettre des informations intègres et sincères à nos clients, actionnaires, autorités de tutelle, communauté financière et parties prenantes en général.

L'action de chacun vise à protéger les intérêts de la clientèle, à **lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**, à **respecter les sanctions internationales**, à **lutter contre la corruption**, à **prévenir la fraude** et à **protéger l'intégrité des marchés**. Chacun exerce une vigilance appropriée à son métier et si nécessaire, son droit d'alerte, dans le respect de la réglementation et procédures en vigueur.

En tant que collaborateur, tout acte de corruption est passible de sanctions disciplinaires, telles qu'exposées dans le Règlement Intérieur, mais également de sanctions administratives, civiles et pénales pouvant aller jusqu'à dix ans d'emprisonnement et 1 000 000 euros d'amende pour la corruption publique.

En tant que personne morale, la Caisse régionale peut non seulement encourir des amendes, mais aussi des exclusions de marché et retraits d'agrément, l'interdiction de lever des fonds avec, de plus, un impact sur sa réputation.

---

L'ensemble du dispositif et des procédures cités (ci-dessus) mis en place par le Groupe et la Caisse régionale est disponible sur l'espace intranet.

La Caisse Régionale a par ailleurs eu l'occasion en 2023 de tester l'efficacité de son dispositif lors de la visite d'un cabinet d'audit externe Eurocompliance ayant permis d'obtenir la première **certification individuelle ISO 37001** pour son système de management anticorruption.

Cette norme internationale, valable pour 2 ans, reconnaît ainsi la détermination et la qualité du programme en matière de prévention de la corruption déployé au sein de la Caisse Régionale.

Basé sur des entretiens d'une durée moyenne d'une heure à raison de 6 à 8 entretiens par jour, un échantillonnage représentatif de personnes concernées par le programme anticorruption, soit comme ligne de défense, soit par ce qu'elles sont potentiellement exposées ont été sollicitées dans le cadre de cet audit de par leurs fonctions menées par Eurocompliance. Elles ont traité aux rôles et responsabilités de chacun et aux dispositifs permettant de limiter les risques de corruption dans leurs activités. »

Des **formations** dites réglementaires sont à suivre obligatoirement, tous les un à 3 ans, sur une plateforme « e-learning » par l'ensemble des salariés, même les jeunes réalisant un stage de courte durée au sein de notre entité sont concernés. Elles reprennent l'ensemble des éléments définis et cités dans les dispositifs et montrent par l'exemple comment ces risques peuvent se concrétiser. Certaines de ces formations se finalisent par un quizz dont un score minimum est attendu afin de s'assurer de la bonne appropriation de la matière par l'apprenant.

	2021	2022	2023	Objectif
<b>Part des salariés ayant suivi les différents modules de formation réglementaires</b>	99%	98%	97%	100%

*Figure 4 - Evolution de la part des salariés ayant suivi les différents modules de formation réglementaires*

En 2023, il a été observé que 97% des collaborateurs ont réalisé les e-learning réglementaires. Les 3% restants représentent les collaborateurs inscrits n'ayant pu réaliser leur formation pour diverses raisons. Ce taux de formation indique qu'une grande

part des collaborateurs ont été sensibilisés sur des sujets nouveaux ou mis à jour tels que la lutte contre la fraude et la corruption et dont le coût a été évalué à 0,24% de notre PNB.

	2021	2022	2023	Objectif
<b>Coût de la fraude avérée sur notre PNB</b>	0,06%	0,06%	0,24%	0,25%

Figure 5 - Evolution du coût de la fraude avérée sur notre PNB

La cellule **Sécurité Financière**, intégrée au service Conformité, a en charge la déclinaison de la prévention de la Fraude. Elle mène toutes les investigations nécessaires et qualifie la fraude. Les dossiers font l'objet d'une présentation en **Comité de Sécurité Financière** (mensuel) pour suite à donner (dépôt de plainte, rupture de la relation, etc.). Le **comité de déontologie** (mensuel) a en charge les cas de fraude interne et de corruption.

Des indicateurs et suivi du dispositif sont présentés en **Comité de Contrôle Interne** puis en **Conseil d'administration** (et/ou Comité des Risques du Conseil d'Administration). Une journée de formation est organisée et animée par la cellule Sécurité Financière chaque année pour les administrateurs de la Caisse régionale, qui siègent dans les instances citées dessus : le Comité des Risques et le Conseil d'Administration.

#### Indicateurs de performance :

Les indicateurs principaux permettant d'évaluer l'impact des actions en faveur de cet enjeu sont les suivants :

#### Part des salariés ayant suivi les différents modules de formation réglementaires

**97%**

98% en 2022

#### Coût de la fraude avérée sur notre PNB

**0,24%**

0,06% en 2022

## Enjeu : Viser l'Excellence Relationnelle et Opérationnelle

**Risque associé : Attrition du fonds de commerce**

### Définition :

La satisfaction des clients est une préoccupation permanente au sein de la Caisse régionale. Elle vise l'excellence relationnelle et opérationnelle de ses conseillers pour y répondre et cherche à accompagner le client dans tous ses moments de vie, les bons comme les coups durs, et ainsi répondre à leurs attentes. Ces dernières changent rapidement, de nouveaux acteurs concurrents sont arrivés sur le marché et la crise sanitaire a modifié de façon générale la relation client. Satisfaire son client, c'est éviter qu'il parte.

### Objectifs :

- a) Animer l'excellence relationnel et opérationnel
- b) Systématiser l'écoute clients
- c) Eviter l'attrition de nos clients



Figure 6 - IRC 2022 Positionnement de la CR La Réunion - Mayotte sur le marché des Particuliers

---

## a) Animer l'Excellence Relationnelle et Opérationnelle

Pour la Caisse régionale, être 1er sur la satisfaction client se traduit par l'ambition de devenir la banque préférée, sur notre territoire, des particuliers, des entrepreneurs et des entreprises. Pour animer cette démarche, Le service Organisation & Projets s'adapte tous les ans, de façon agile, pour embarquer l'Excellence Relationnelle et Opérationnelle dans les différents projets portés par la Caisse Régionale.

Initialement animée par le CSC (Comité Satisfaction Client), puis transféré au profit du CERO, acronyme du Comité d'Excellence Relationnelle et Opérationnelle, l'animation de l'Excellence Relationnelle et Opérationnelle, et depuis cette année pilotée au travers des CODEF (Comité de développement et de fonctionnement) et supervisé par le Directeur Général Adjoint, afin de pouvoir impliquer le plus grand nombre d'acteurs autour de la Satisfaction client.

Tout d'abord dans l'objectif de développer et faire s'approprier par tous une « culture de l'excellence relationnelle by CA », et en lien avec l'Académie de l'Excellence Relationnelle du groupe, nous poursuivons le déploiement des différents projets du Modèle relationnel, de la chasse aux irritants ainsi que du pilotage de la satisfaction client.

### ▪ Le Modèle Relationnel

Il s'agit d'un marqueur fort du projet client du Groupe Crédit Agricole pour devenir la banque préférée des particuliers, des entrepreneurs et des entreprises. Il est composé d'une appropriation de postures et pratiques pour les collaborateurs et les managers des services supports et des réseaux. Le modèle a été déployé à l'ensemble des collaborateurs en 2022. L'année 2023 a été consacrée à l'ancrage de ces pratiques et postures, en utilisant des méthodes modernes, innovantes et sous forme d'ateliers collaboratifs et participatifs (jeu de cartes, jeux de rôles, quizz...). Nous avons à cœur d'embarquer au fil de l'eau tous les acteurs et les nouveaux arrivants.

### ▪ Dispositifs zéro irritant

Le groupe a mis en œuvre un plan de bataille des irritants dans lequel s'inscrit le Pôle Qualité Clients du service Organisation & Projets. Il embarque les réclamations clients et les irritants remontés par les collaborateurs.

Une **réclamation** est par définition pour la Caisse Régionale, une déclaration actant du mécontentement fondé ou non d'un client ou d'un non client auprès de la banque. Outre

les exigences réglementaires édictées par les autorités, il est important que toute réclamation soit prise en charge rapidement et traitée avec le plus grand soin.

Une politique Réclamation est mise à jour annuellement pour encadrer le processus des réclamations afin de respecter la réglementation et aussi de permettre un traitement efficient pour nos clients. Elle est actualisée et pilotée par le Pôle Qualité Clients, qui demande un Avis Risque Indépendant à la Conformité après mise à jour. Par la suite, la politique est validée en Comité de Direction, en Comité des Risques puis en Conseil d'Administration. Suite à la validation, elle est mise à disposition de tous les collaborateurs sur l'intranet de la Caisse régionale.

Ainsi, dès réception d'une réclamation, les conseillers ou collaborateurs au siège, sont invités à l'enregistrer dans un outil permettant de suivre sa bonne résolution selon les délais définis par la Caisse régionale (10/20/30 jours selon la complexité de la réclamation, délais plus ambitieux que les délais réglementaires qui se portent à un maximum de 60 jours ou 40 jours pour les réclamations DSP2). Fin décembre 2023, le délai de traitement moyen d'une réclamation est de 11 jours, en augmentation par rapport à 2022. En lien avec une diminution des délais sur le traitement des réclamations sur les espèces (renouvellement des automates) et des chèques (amélioration du processus de réponses).

	12/2022	12/2023	Objectif
<b>Délai de traitement d'une réclamation</b>	10,7	11j	10j

*Figure 7 - Evolution du délai de traitement d'une réclamation depuis 2022*

Par ailleurs, une réclamation peut permettre d'identifier des dysfonctionnements internes, non « visibles » au quotidien par le service gestionnaire de la problématique concernée. Pour compléter ce dispositif de détection des dysfonctionnements, une démarche similaire destinée aux collaborateurs a été mise en place : la « **démarche des irritants** ». Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, notamment à travers ses processus, pour garantir à la fois la performance de l'entreprise, les bonnes conditions de travail des collaborateurs et la satisfaction des clients.

A l'instar d'une réclamation, un irritant est remonté au service Organisation & Projets par les collaborateurs qui, au quotidien, peuvent identifier des anomalies de fonctionnement et/ou dans un processus.

---

## b) Systématiser l'écoute clients

Le service Marketing a en charge le déploiement et l'analyse des dispositifs d'écoute clients dont la plupart des IRC validés par la Direction :

- **Réseaux Sociaux** : clients et prospects peuvent réagir et s'exprimer sur nos posts. Ils peuvent également nous contacter par message privé.
- **Avis GOOGLE** : clients et prospects peuvent réagir et s'exprimer sur nos fiches Google agence.
- **l'IRC Stratégique** qui se fait sur le marché des particuliers et évoqué plus haut. D'autres IRC Stratégiques sont réalisés tels que IRC Stratégique Clients Patrimoniaux (2014-2021-2023), Clients Professionnels (2020-2023), Clients Entreprises (2019-2022), Clients Agriculteurs (2023).
- **l'IRC Agence / Plateforme / Sans contact / Trajectoire Patrimoine** en fil rouge : les clients ayant été en contact ou pas (sans contact) sont interrogés de manière récurrente.
- **l'IRC Accueil** : le client peut s'il le souhaite donner son avis sur l'accueil qu'il lui a été réservé grâce à un QR CODE mis à sa disposition au niveau du plot d'accueil.
- D'autres **IRC Évènements** : sont en cours d'élaborations (IRC Entrée en relation, IRC successions, IRC Majeurs Protégés, IRC Mise à jour Associations, IRC Habitat)
- **l'IRC Réclamation** : Il sert à évaluer la recommandation du Crédit Agricole de la part des clients ayant une réclamation clôturée.

L'**indice de Recommandation Client (IRC)** est l'indicateur phare de la démarche « Satisfaction Client » de la Caisse régionale. Il permet de mesurer l'efficacité des mesures mises en place visant à améliorer la satisfaction des clients.

L'IRC est une enquête réalisée par téléphone sur nos territoires par un institut qui contacte un panel représentatif de personnes : S'ils sont clients de notre banque en tant que client Particulier (banque principale) ou d'une banque concurrente identifiée par nos soins alors, il leur est proposé de répondre à l'enquête IRC.

L'objectif est d'obtenir une volumétrie de 400 clients du Crédit Agricole La Réunion - Mayotte et 200 clients de nos concurrents identifiés (Banque Populaire, Caisse d'Épargne et Banque Postale). Elle permet à travers les notes qu'ils auront attribuées, d'estimer la part des clients promoteurs (ceux qui recommanderaient leur banque) et la part des clients détracteurs (ceux qui à l'inverse, n'en font pas bonne presse). Ainsi, l'IRC dit

Stratégique permet de positionner les Caisses régionales les unes par rapport aux autres mais aussi par rapport aux autres banques concurrentes, sur leurs territoires respectifs. Ce dernier a été mesuré « ponctuellement » depuis 7 ans et prend un rythme annuel depuis 2020. Il est par ailleurs identifié comme **un des indicateurs stratégiques du Projet d'Entreprise de la Caisse régionale**.

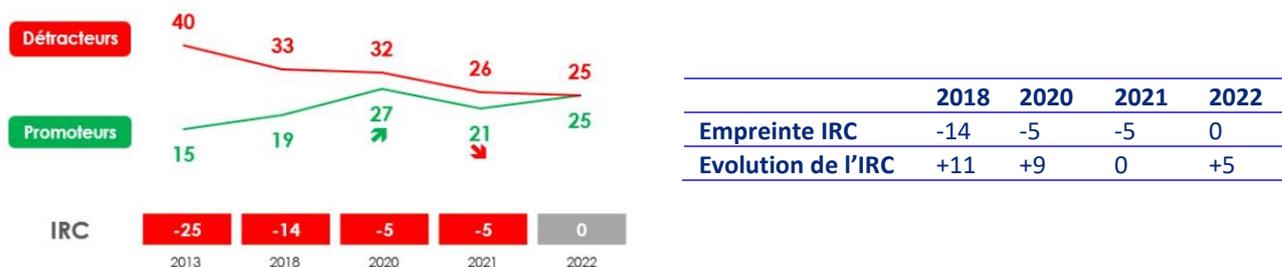


Figure 8 - Evolution des taux de promotion et de détraction de l'IRC de la Caisse de La Réunion - Mayotte

La tendance des dernières empreintes de l'IRC Stratégique sur le marché des Particuliers de la Caisse de La Réunion – Mayotte se confirme : IRC en progression. La dernière empreinte faite en 2022 est la première depuis 2013 à être positive (0). Il y a autant de clients détracteurs que de clients promoteurs. Preuve des efforts fournis par la Caisse régionale pour améliorer la satisfaction de ses clients et limiter le risque d'attrition.

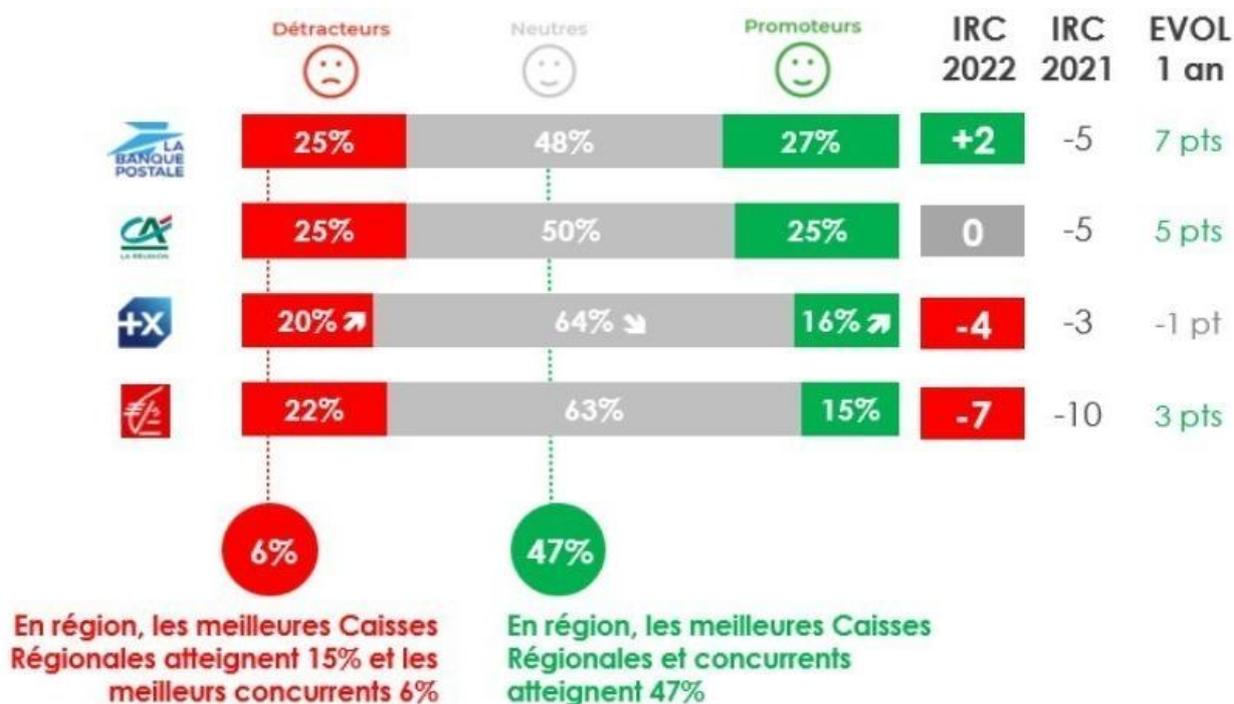


Figure 9 - Proportion des taux de promotion et de détraction de l'IRC de la Caisse de La Réunion - Mayotte

### c) Eviter l'attrition de nos clients

En complément des dispositifs d'écoute clients, la Caisse régionale suite un indicateur particulier : le **taux d'attrition**. Ce dernier correspond au rapport entre le nombre de clients sur le marché « Particuliers » qui ont clôturé leur dernier produit (numérateur) que l'on rapporte au fonds de commerce total sur le marché des « Particuliers » (dénominateur). Les personnes décédées sont exclues de ce calcul.

Sur l'année 2023, le nombre de clients que nous avons perdu pour une raison autre que le décès, représente 1,57% de notre clientèle totale.

Concernant l'attrition, 3 enjeux majeurs sont à considérer :

- la conquête est amputée des clients partis, les commerciaux ont donc un effort de conquête supérieur à faire selon le taux d'attrition.
- financièrement, les clients partis représentent plus de PNB que les clients conquis
- maîtriser l'attrition, c'est accroître la satisfaction client, et donc augmenter la fidélisation et l'IRC.

Si le taux d'attrition de la Caisse régionale est plutôt stable entre 2019 et 2021, on observe une tendance à la baisse depuis 2022 permettant de passer sous la barre des 2%. Cela peut s'expliquer par la mise en place courant 2022 du modèle AUDIMAT (Algorithme Unique D'Identification des différents Motifs d'Attrition) qui demeure le premier programme relationnel exploitant l'Intelligence Artificielle de notre CR. Ce modèle est dit « prédictif » car il permet de combiner différents indicateurs révélateurs d'un possible futur départ.

En complément de cette détection, le dispositif de communication en place, contribue à alimenter la démarche de « reconquête » et d'ajuster le discours en fonction des cibles identifiées.

	2021	2022	2023	Objectif
<b>Taux d'attrition</b>	2,34%	1,8%	1,57%	NA

Figure 10 - Evolution du taux d'attrition

#### Indicateurs de performance :

Les indicateurs principaux permettant d'évaluer l'impact des actions en faveur de cet enjeu sont les suivants :

---

**Evolution de notre IRC  
Stratégique (2022/2021)**

**+5**

*0 en 2022*

**Délai de traitement d'une  
réclamation**

**11j**

*10,7j en 2022*

---

## **Enjeu : Assurer la performance des salariés dans leur métier**

***Risque associé : Non performance des salariés***

### **Définition :**

La Caisse régionale compte 958 salariés actifs au 31 décembre 2023 qu'il est nécessaire d'accompagner dans l'exercice de leurs métiers au quotidien avec la recherche d'un équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle. Elle inscrit ces actions au cœur de la politique sociale de l'entreprise.

### **Objectifs :**

- a) Accompagner les collaborateurs sur leurs métiers
- b) Favoriser le bien-être au travail et l'équilibre vie privée/ vie professionnelle

---

## a) Accompagner les collaborateurs sur leur métier

Avec la signature en juillet 2021 de l'**Accord sur la Formation Professionnelle** la Caisse régionale Réunion Mayotte réaffirme son engagement à mettre en œuvre les moyens nécessaires à la formation pour tous les collaborateurs, hommes et femmes qui participent à sa réussite et à son développement tant économique que social.

Elle s'attache ainsi au développement des compétences des collaborateurs afin d'assurer leur employabilité tout en assurant l'adéquation entre leurs projets professionnels et les besoins effectifs de la Caisse régionale.

Cet accord conclu en 2021 pour une durée de 3 ans sera applicable jusqu'au 30 juin 2024. Il définit un cadre de la formation professionnelle au sein de la Caisse Régionale, au travers notamment :

- Des objectifs de la formation professionnelle et des conditions de réussite ;
- De la mise en place du plan de développement des compétences ;
- Du Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- De la Formation Professionnelle et le temps de travail ;
- De la transmission des savoirs et des compétences via le tutorat ;
- De la clause de dédit formation

En 2023, une **politique formation** a été rédigée. Elle reprend les items suivants :

- Définition et enjeux de la formation
- Les acteurs de la formation
- Les objectifs prioritaires de la formation
- Le plan de développement des compétences
- Le budget
- L'organisation des formations
- L'enseignement professionnel
- L'alternance
- L'intégration des nouveaux embauchés
- Les dispositifs d'accompagnement spécifiques des collaborateurs
- Les dispositifs externes d'accompagnement des collaborateurs

---

Le **Plan de développement des compétences** est construit en fin d'année N-1 pour l'année N et se base sur 3 sources :

- Les formations qui découlent de projets nationaux ;
- Celles spécifiquement demandées par les différentes Directions de la Caisse régionale ;
- Les souhaits de formation remontés par les collaborateurs lors des entretiens annuels et tracés dans l'outil TalentSoft.

Les demandes sont ainsi priorisées en fonction de la corrélation entre le métier et la formation mais également le budget. Ce budget est validé en Comité de Direction.

Les formations réglementaires (communes à l'ensemble des Caisses régionales) et les formations diplômantes représentent une large part du plan de développement des compétences.

Les grands items de 2023 portaient sur :

- Les incontournables ;
- La professionnalisation en amont ;
- L'accompagnement des talents ;
- Le plan de relation collaborateurs ;
- L'accompagnement des prises de poste ;
- Les Formations classiques ;
- La déclinaison des projets nationaux.

### **Les formations incontournables**

Ils se déclinent autour des formations réglementaires, de l'accompagnement des jeunes embauchés et de l'enseignement professionnel. Un parcours dédié est prévu pour les nouveaux embauchés du réseau de proximité. Par ailleurs 2 journées sont proposées afin de rencontrer des managers des services support afin de présenter leurs activités.

### **La professionnalisation en amont**

Elle s'est particulièrement manifestée sur le marché des professionnels et des agriculteurs, avec la mise en place d'un vivier de 7 collaborateurs pour les intégrer dans un parcours de formation créé sur mesure et qui était composé :

- 
- D'apprentissages théoriques au travers de e-learning, de classes virtuelles voire de présentiel ;
  - D'incubations dans des unités du siège ;
  - D'incubations en accompagnement terrain en agence de proximité.

Un jury a validé ces 7 collaborateurs qui ont donc pu prendre un poste structurel (poste défini dans l'entreprise, il est « pérenne ») sur le métier ou être affecté en sureffectif en attente de la création d'un poste structurel.

### **Accompagner les talents**

Un certain nombre de cursus ont été proposés aux collaborateurs détectés que ce soit sur des durées courtes (notamment pour les talents au féminin) ou plus longues qui se sont déroulées en métropole (Cursus managers ; Cursus nouveaux managers et managers experts). De plus un partenariat avec le club des talents a permis d'inscrire deux collaboratrices sur un parcours qui vise à nourrir, faire grandir et développer les apprenants sur différents axes : compétences humaines et comportementales du manager de demain.

### **Plan de relation collaborateurs**

Une attention particulière a été également portée sur l'harmonisation des pratiques managériales dans une volonté de différencier l'accompagnement en fonction de l'expérience managériale dans les prises de poste et le perfectionnement des managers sur des besoins spécifiques.

Un programme d'accompagnement des managers a été mis en place.

- Des sessions de formation ont eu lieu sur la réalisation des entretiens annuels et professionnels.
- Des conférences animées par un avocat ont été données sur l'intégration d'un nouveau collaborateur, appréhender les absences de ses collaborateurs.

Au-delà, un programme de sensibilisation au harcèlement a été proposé aux membres du comité de Direction

### **Accompagner les prises de poste**

Des formations sur la prise de poste des nouveaux managers sont mises en place pour leur permettre d'appréhender plus facilement leur prise de fonction. Les nouveaux métiers sont aussi accompagnés (par ex un programme a été proposé pour les collaborateurs de la RSE)

## Formations classiques

Elles permettent de conforter les acquis, d'accompagner les montées en compétence et de proposer une approche personnalisée. Elles peuvent porter sur différentes thématiques et notamment le développement personnel. Des nouveaux thèmes ont été proposés en 2023 : autour de la communication positive, la gestion du stress.

## Décliner les projets nationaux

La Caisse met en place les projets du Groupe (par exemple Trajectoire patrimoine). Un axe a été animé au sein de la CR sur la déclinaison du projet sociétal avec un certain nombre de formations proposées en lien avec cette thématique et la possibilité d'accéder à une ressource mise à jour régulièrement et accessible par les collaborateurs depuis leur espace de formation.

	2021	2022	2023	Objectif
<b>Part des salariés ayant suivi une formation métier</b>	97%	97%	98%	100%

Figure 11 - Evolution de la part des salariés ayant suivi une formation métier

## b) Favoriser le bien-être au travail par l'équilibre vie privée/ vie professionnelle

La démarche QVT intègre plusieurs leviers, à savoir :

- Les relations au travail et le climat social
- Le contenu et l'organisation du travail
- La préservation de la santé au travail
- Le management participatif et des engagements
- Des compétences et parcours professionnels
- L'égalité professionnelle pour tous

---

Afin de favoriser le bien-être au travail et l'équilibre vie privée / vie professionnel aux collaborateurs, la Caisse Régionale a mis en place des **accords avec nos partenaires sociaux** sur des sujets favorisant ces notions :

- **Accord déconnexion 2021-2024**
- **Accord QVT 2021-2024**
- **Accord horaires suivi du temps de travail 2022-2024**
- **Accord incivilités 2022-2024**
- **Accord Egalité professionnelle 2022-2024**
- **Accord Don solidaire 2021-2024**

D'autres thématiques sur l'organisation du travail ont fait l'objet d'encadrement spécifique

- **Charte travail à distance 2023-2025**
- **DUE mobilité Géographique**

Enfin la Caisse Régionale poursuit sa dynamique sur la recherche d'un équilibre QVT au travers d'autres démarches innovantes

- La Caisse régionale souhaite amplifier ses modes d'**écoute des salariés**. En plus de la diffusion de l'enquête biennale portant sur l'Indice d'Engagement et de Recommandation (IER), la Caisse régionale s'engage à sonder les collaborateurs de l'entreprise sur leurs conditions de travail mais également sur la thématique de l'équilibre des temps de vie. Elle a donc déployé l'outil SUPERMOOD, dispositif d'écoute permettant de sonder les collaborateurs sur certaines thématiques. Cet outil est mis à disposition de l'ensemble des managers de la CR dans un souci d'autonomie dans la diffusion des sondages et afin d'accroître la responsabilité en proximité dans l'entreprise.
- La Caisse Régionale s'implique dans la réflexion sur le **retour à l'Emploi après un Cancer** : Un dispositif de « temps choisi » a été prototypé et expérimenté sur 2 situations afin de tester la mise en œuvre d'une gestion plus souple du temps au travail/ du temps de travail, suite à un retour en temps partiel thérapeutique. Le dispositif prend en compte les exigences de l'activité professionnelle mais également les aléas des capacités productives des salariés – en lien avec des obligations liées à leurs traitements ou leurs états de santé. Ainsi, les salariés inscrits dans cette expérimentation ont eu la possibilité de moduler leurs jours / heures de travail.

- 
- Le sujet du **soutien aux aidants familiaux** est à la fois un levier pour favoriser l'égalité professionnelle pour tous mais aussi un levier de performance pour ces collaborateurs qui portent ces obligations généralement familiales en plus de leur métier au quotidien. Pour renforcer la sensibilisation sur le sujet en entreprise et sur tout le territoire, la Caisse régionale a poursuivi ses actions d'accompagnement à l'aidance :
    - Mise en place des guides sur le sujet de l'aidance avec une mutuelle
    - une enveloppe dédiée au « CESU senior » a été mise en place pour les salariés ;
    - un dispositif de prêt senior pour le maintien à domicile des personnes âgées. Ce prêt est proposé aux salariés et aux clients du Crédit Agricole de la Réunion et de Mayotte ;

### Indicateurs de performance :

Les indicateurs principaux permettant d'évaluer l'impact des actions en faveur de cet enjeu sont les suivants :

## Part des Salariés ayant suivi d'une formation métier<sup>5</sup>

98%

97% en 2022

---

<sup>5</sup> Une formation métier est une formation permettant au collaborateur de monter en compétences sur son activité.

---

## Enjeu : Contribuer à la transition agricole

*Risque associé : Absence de prise en compte de la transition agricole*

### Définition :

De par leur fondement, leur ADN et leur nom, l'agriculture demeure un sujet majeur pour chaque Caisse régionale du Crédit Agricole. Pour les territoires de La Réunion et Mayotte, ce marché est traité par différents services qui ont chacun un rôle différent mais complémentaire. Les autres marchés seront abordés dans l'enjeu suivant : contribuer au plan climat.

### Objectifs :

- a) S'organiser pour accompagner tous les projets du territoire
- b) Etre présent et contribuer à la mise en lumière des réussites et innovations
- c) Accompagner la transition des agriculteurs

---

## a) S'organiser pour accompagner tous les projets du territoire

### A la Direction du Développement de la Banque de Proximité

Le réseau de proximité compte vingt conseillers et chargés agricoles répartis dans les agences sur tout le territoire. Ce sont ces derniers qui sont en contact avec les clients de façon quotidienne, analysent les dossiers et vont sur le terrain pour visiter les exploitations. Parfois, ils sont accompagnés d'un expert : un administrateur et/ou un chargé d'activité du service agriculture. Lorsque ceux-ci sont de la profession, ils apportent un éclairage sur les projets et aident les conseillers à comprendre et préparer le dossier de financement. En cas de coup dur pour un client, la présence de l'administrateur est systématique. Cette démarche est ancrée dans les pratiques et s'est maintenue en 2023 avec le FSA (Fonds de Solidarité Agricole), fonds dédié par la CR à l'aide des agriculteurs en difficultés. Chacun des conseillers et chargés agricoles peuvent compter sur les autres services œuvrant pour ce marché.

La cellule « **Marché des Professionnels** » est composée de 3 Chargés de Développement de la Performance (ou appelés « CDP ») qui ont pour rôle d'accompagner tous les conseillers et chargés agri de notre Caisse régionale (une vingtaine) sur leur montée en compétence sur la marché agri, depuis la prise de poste avec l'utilisation de nos outils, mais également la connaissance du marché agri. Nous suivons leur progression, la bonne prise en main de leur nouveau métier en synergie avec leurs managers.

Pour ceux qui sont déjà en poste, l'accompagnement se fait sur le développement de leur Performance, de la technicité et l'utilisation des outils et la bonne compréhension des process. Les CDP assurent également toutes les formations d'offres et de services auprès de cette ligne métier et organisent à minima 4 réunions spécifiques AGRI durant l'année durant laquelle tous les conseillers sont invités

Lors de ces réunions, il y a tout d'abord des interventions des différents gestionnaires du siège au sujet de l'actualité du moment ou d'un intervenant externe en lien avec le marché agri, et dans un second temps, une visite terrain (un thème différent à chaque réunion) est programmée (visite d'une coop, ou d'une exploitation...) durant laquelle l'exploitant présente son activité. Ces visites ayant pour but de faire découvrir aux conseillers le maximum de type d'exploitation (animal ou culture...) avec toutes ces spécificités. Ces réunions sont des moments d'échanges de bonnes pratiques et de cohésion. Ils sont également invités à 2 carrefour pros afin de rencontrer leurs homologues Pro car ils ont des points communs sur certains domaines. A noter, que certains conseillers sont des conseillers PRO ET AGRI. Depuis plusieurs années, les CDP

---

amment également l'espace AGRI qui est un espace se trouvant sur leur PC, où ils peuvent retrouver les actualités du moment etc... et un fichier spécial RSE à compléter par les conseillers pour chacun des financements concernant la transition agri.

### A la Direction du Développement des Marchés Spécialisés

La **Cellule « Agriculture et Agro-alimentaire »** : c'est le service qui intervient avec expertise sur ce marché. Il regroupe 3 collaborateurs et 1 manager qui font le lien entre les différents volets liés à l'activité agricole : commercial, événementiel, politique et mutualiste. Il a la relation « politique » avec les acteurs du marché et réalise une veille « technique » plus poussée que celle du « CDP ». Il intervient dans les réunions métier agris organisées par ces derniers pour faire un point sur l'évolution du marché ou présenter les nouveaux dispositifs pour les agriculteurs.

Il gère ce que l'on appelle le « **guichet unique** ». C'est un dispositif mis en place en 2018 permettant aux clients agriculteurs éleveurs adhérents d'une filière animale ayant un projet de création, renouvellement, modernisation, agrandissement, mise aux normes de leur bâtiment d'élevage éligible aux aides FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) de bénéficier d'un accompagnement privilégié avec un interlocuteur dédié pour le montage de leur dossier. Le conseiller fonctionne en binôme avec un expert agri du guichet unique. Cet expert réalise un accompagnement opérationnel et apporte son aide sur la complétude et le formalisme des dossiers.

Par ailleurs, cette cellule peut intervenir occasionnellement, notamment lors d'une période de sécheresse importante (la dernière ayant eu lieu en 2020), avec un dispositif de « mesures sécheresse » visant à accompagner les agriculteurs touchés par des pertes de recette liés à ce type d'aléa climatique.

**Le rôle de la Gouvernance Mutualiste est primordial** dans ces situations. Ce sont eux qui valident le déploiement des dispositifs et ils peuvent informer, recommander ou encore accompagner les clients sur le terrain. Des réflexions ont été engagées courant 2023 sur la structuration de cette équipe, et des évolutions importantes auront lieu en 2024. Ce service rejoindra à cette occasion la Direction du Développement de la Banque de Proximité pour disposer d'un socle commun d'animation et de coordination avec les autres équipes de cette direction. Le bon de commande étant de promouvoir sur nos 2 territoires, une agriculture contribuant à toujours plus de souveraineté alimentaire, toujours plus respectueuse de nos écosystèmes ultra-marins pour nourrir les populations avec des produits de qualité. Nos partis-pris stratégiques illustrant cette volonté politique :

- 
- Faire réapparaître un Marché de l’agriculture à part entière au sein de la CR.
  - Renforcer l’accompagnement de l’agriculture à La Réunion.
  - Accompagner la structuration de l’agriculture à Mayotte (création du 1er poste de CC Agri, effectif depuis Juillet 2023).

Cela se traduira dans les ambitions de ce nouveau service, qui sera renforcé de 2 collaborateurs :

- Rendre mieux visible la CR et l’agriculture en interne et en externe
- Améliorer la performance globale
- Développer la CR sur son marché
- Intégrer et accompagner les évolutions : transitions énergétiques, développement durable, circuits courts, décarbonation des financements
- Renforcer notre proximité et travailler les synergies en interne.

### **A la Direction Expérience Clients Data Digitalisation**

Le **service Marketing & Données** : il porte les lancements de nouvelles offres, de nouveaux processus et aussi d’événements pour chaque marché et/ou segment de clientèle. Un collaborateur est dédié au marché agricole et peut compter sur le binôme de 2 autres collègues dédiés aux marchés professionnels, entreprises, collectivités publiques et associations. Il est à noter que l’insularité et l’éloignement entre notre Caisse régionale et les Caisses métropolitaines, engendrent quelques particularités. En effet, il est moins évident de conserver les offres nationales à destination de nos agriculteurs en raison des spécificités de notre marché local, les cultures ne sont pas forcément les mêmes et les risques climatiques diffèrent. Aussi nous proposons peu d’assurances du Groupe sur notre territoire. Il en va de même pour d’autres sujets comme le montant des subventions qui change également par rapport au national. Au niveau des événements, le service Marketing & Données est à l’origine d’un concours depuis 2019 : « Talents Gourmands ». Il vise à mettre en avant les talents du territoire et récompense les candidats en 3 catégories que sont les agriculteurs, les artisans et les cuisiniers.

Le **service Identité Mutualiste & Territoires** (services RSE, VM et COM) : La cellule RSE et plus largement le service Identité Mutualisme et Territoires œuvre également pour le marché de l’agriculture, en tentant d’apporter une aide complémentaire aux services cités précédemment. C’est ainsi qu’en 2023, grâce au partenariat historique avec la FRCA (Fédération Régionale des Coopératives Agricoles), la Caisse régionale a pu mettre en avant l’édition 2022/2023 des Talents Gourmands dans les émissions « Terre d’ici »

diffusées à la télévision qui dévoile l'agriculture réunionnaise en présentant son histoire, ses acteurs et ses agriculteurs.

En 2023, les projets des agriculteurs représentent 6,74% de l'ensemble des financements alloués en terme d'équipement et de trésorerie pour le développement et le fonctionnement de leur exploitation.

	2021	2022	2023	Objectif
<b>Part des financements aux agris</b>	6,55%	8,29%	6,74%	NA

*Figure 12 – Evolution de la part des financements alloués aux agriculteurs*

## **b) Accompagner la transition agricole**

Il est important de comprendre le marché local pour comprendre comment fonctionne la Caisse régionale. Par exemple, la transition bio est un sujet important mais n'est pas érigé comme priorité du territoire. C'est l'enjeu de la souveraineté alimentaire qui se traduit le plus souvent par l'enjeu de la diversification qui tient cette première place. La canne à sucre est et demeure la production phare de l'agriculture réunionnaise, pour des raisons historiques, bien qu'en perte de vitesse régulière depuis une vingtaine d'années. Aujourd'hui, de par le changement climatique, les attentes du marché et l'évolution des dispositifs et accords européens, l'agriculteur.rice réunionnais.e et mahorais.e sont amené.e.s à se diversifier pour pouvoir poursuivre son activité et en vivre. Afin de soutenir ce mouvement de diversification et de modernisation des pratiques, la Caisse régionale a déployé le dispositif de relance France Agrimer avec validation d'un processus spécifique à la main des agences pour l'instruction et le déblocage des fonds. Cela vient en plus des financements déjà octroyés sur ces projets avec les processus existants comme la pré attribution par exemple. Afin de suivre de façon plus ciblée ces projets, deux pistes d'évolution ont été identifiées : y ajouter une variante produit spécifique et proposer une bonification ou tarification spécifique pour ces financements.

**L'agriculture biologique**, quant à elle, se structure depuis peu sur le territoire. Les agriculteurs qui ont démarré bien avant ont eu des difficultés et certains ont même abandonné. Les difficultés récentes des coopératives agricoles spécialisées dans l'agriculture biologique (redressement judiciaire d'UPROBIO) n'arrangent pas les choses. Néanmoins, aujourd'hui, le marché est mieux organisé et l'offre se fait plus importante. Nos conseillers sont mieux armés grâce aux Chargés de Développement de la Performance et aux Experts du marché de l'Agriculture qui travaillent chaque jour à leur

---

apporter les données et outils nécessaires à un accompagnement de qualité des clients. Cependant, certains projets sont mis en stand-by car les agriculteurs préféreraient une prise en charge globale de leur dossier et un accompagnement spécifique (comme ce qui peut être fait au sein du Guichet Unique par exemple).

Un autre exemple qui révèle les spécificités du territoire. La Caisse régionale accompagne assez peu de **projets photovoltaïques et agrivoltaïques** chez les agriculteurs. Ces derniers passent le plus souvent par un montage en défiscalisation spécifique aux DOM et bénéficient en plus de subventions pour les travaux liés aux économies d'énergie. Il existe également d'autres schémas de financement, où le financement est réalisé directement par la société solariste qui a porté le projet d'installation voltaïque. Il y a de nombreux projets qui sont présentés aux autorités (en Commission Départementale de Préservation des espaces Naturels Agricoles et Forestiers notamment) mais la plupart des dossiers se font recaler pour protéger les terres et les productions agricoles. Des échanges réguliers ont lieu sur les projets photovoltaïques destinés à la vente d'énergie électrique qui ne seraient pas éligibles à un crédit d'impôt pour développer une offre bancaire : notamment pour étudier les possibilités et techniques de financement qui pourraient être mises en œuvre pour accompagner le développement de l'énergie solaire produite par nos éleveurs via leurs bâtiments.

Par ailleurs, l'accompagnement du marché agricole dans sa transition passe également par un suivi plus fin des offres dédiées, notamment des objets de financement qui peuvent être multiples.

Bien que cela repose à ce jour sur une remontée "manuelle" des dossiers, des projets d'évolution existent au niveau national pour améliorer le suivi de ces financements dans les systèmes informatiques et devraient se matérialiser par la livraison du projet « Trajectoires Agri » en 2024.

### **Voici les différents dispositifs mis en place par la Caisse régionale :**

Le **prêt de campagne (PCAM)** est un crédit de trésorerie destiné à financer l'achat des engrais et herbicides des producteurs de canne à sucre. Cette offre 100 % locale, lancée en 2013, est révisée chaque année pour tenir compte de l'évolution du marché et des besoins des planteurs. Avec la très forte hausse du prix des engrais post-covid, le Crédit Agricole a souhaité poursuivre l'accompagnement des canniers en avançant, comme en 2022, de deux mois la campagne (lancement en mai au lieu de juillet) et en rehaussant l'enveloppe pré-attribué aux clients éligibles. A ce propos, en 2023 le montant de

---

l'enveloppe PCAM a été à nouveau augmentée pour faciliter l'approvisionnement des planteurs.

Dans le cadre du plan **France relance**, **FRANCEAGRIMER** a mis en œuvre plusieurs dispositifs d'aides pour soutenir les secteurs de l'agriculture (exploitant agricole et CUMA), de la pêche et de l'aquaculture avec des conditions spécifiques applicables au DOM. Sur le plan de l'Agroéquipement, des aides permettant le renouvellement des équipements pour la transition agro-écologique. Sur le plan des Aléas Climatiques, des aides permettant le renouvellement des équipements pour changements climatiques. Dans ce cadre, la Caisse régionale a mis en place des conditions d'accompagnement exceptionnelles en matière d'octroi de financement afin de répondre le plus efficacement possible au nombre important des demandes acceptées par FRANCEAGRIMER et permettre aux bénéficiaires de réaliser leurs investissements.

Le Crédit Agricole propose **une gamme d'offres de crédit-bail mobilier dédiée à la transition énergétique**. Les agriculteurs souhaitant réduire leur facture énergétique, réduire leur empreinte carbone, anticiper les réglementations environnementales et inscrire la question de l'environnement au cœur de leur image de marque disposent de 3 offres complètes pour répondre à leurs besoins : autoconsommation solaire, mobilité verte et LED.

Au-delà, des offres, la Caisse régionale **soutient chaque année des associations à travers ses dispositifs mutualistes**. Certaines d'entre elles œuvrent pour contribuer à la souveraineté alimentaire du territoire et à la consommation des produits locaux. Par exemple, l'**association Riz Réunion**, travaille sur la renaissance de la culture du riz à La Réunion qui s'est arrêtée il y a plus de 30 ans. Elle a été soutenue par le Département de La Réunion, la Chambre d'Agriculture, les aides FEADER de l'Europe et une de nos Caisses locales. La récolte de riz blanc et riz complet a eu lieu régulièrement depuis 2021, de nouveaux adhérents ont rejoint l'association en 2022 et en 2023, confirmant la pertinence de la relance de cette production longtemps oubliée. C'est une nouvelle offre qui rencontre un certain succès chez les réunionnais.es ayant le riz comme ingrédient principal dans leur assiette. Le soutien à cette filière a été renouvelée en 2023, cette association a formé de nouveaux agriculteurs à la culture du riz. En 2023, le **Groupement des Agriculteurs Biologiques de La Réunion** a bénéficié d'un soutien de la Caisse Locale de St Leu à travers le Fonds d'Initiatives Locales.

Depuis plus de 70 ans, le Crédit Agricole de La Réunion – Mayotte travaille avec l’ensemble des acteurs locaux pour soutenir les agriculteurs. Les principales solutions d’accompagnement sont disponibles dans le **Guide AGRICULTEURS**, à découvrir en agence ou en ligne :

<https://www.credit-agricole.fr/ca-reunion/link/GuideAGRI/2022.html>

En 2023, une **enquête IRC a été réalisée auprès des agriculteurs** en simultanée pour 25 Caisses régionales. Ce dispositif existe depuis quelques années mais était une première pour la Caisse de La Réunion – Mayotte. La démarche consiste à interviewer par téléphone 400 clients sur une période définie.



Figure 13 – Benchmark des IRC Agri des Caisses régionales du Crédit Agricole

Les scores s’échelonnent entre -22 et +26 avec un score de +3 pour la Caisse régionale avec un nombre de détracteurs qui est élevé par rapport aux autres Caisses régionales. L’enjeu pour la Caisse régionale sera donc de faire baisser le taux de détraction.

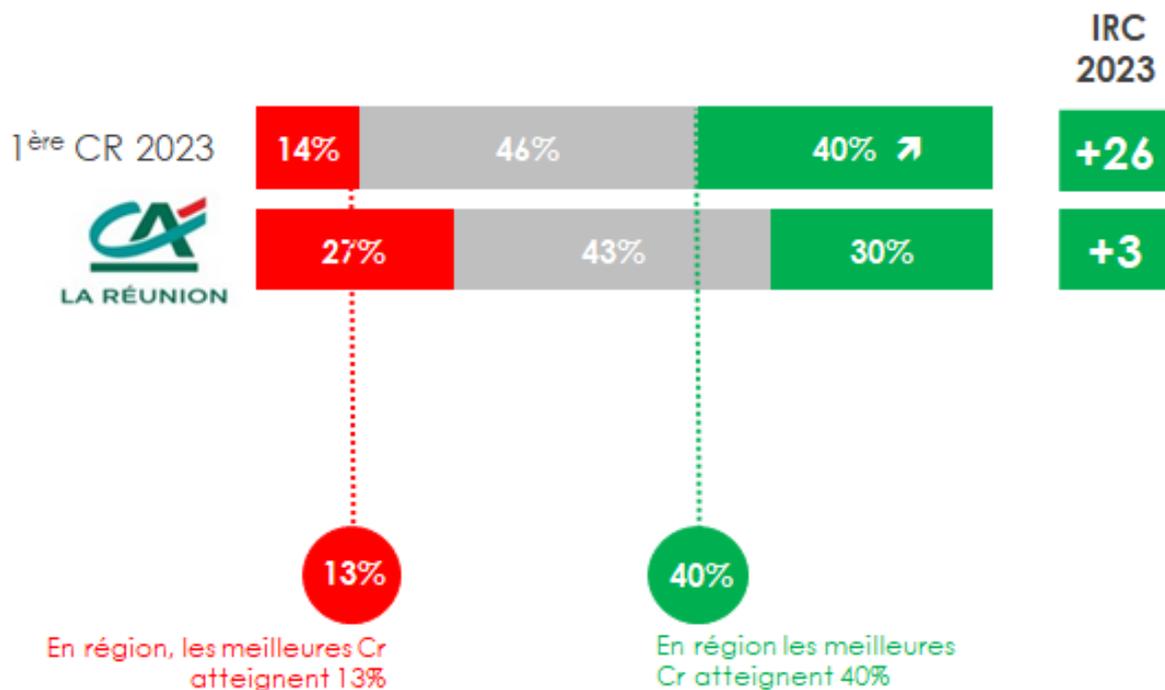


Figure 14 – Empreinte IRC AGRI 2023

### c) Être présent sur le territoire et contribuer à la mise en lumière des réussites et innovations

La Caisse régionale s'est associée à différents acteurs sur le territoire lui permettant d'intervenir sur des activités autres que celles de banquier au travers de représentations dans des structures et instances du territoire et de partenariats pour des événements phares.

#### Les instances & partenariats embarquant les acteurs du territoire :

##### **Commission agricole (instance interne à la Caisse régionale)**

La Commission Agricole qui regroupe des administrateurs désignés pour chacune des Caisses locales s'est réunie à deux reprises sur l'année 2023 (Juin et Novembre). Pour être au plus proche de notre territoire et des enjeux de développement des filières agricoles, la Commission Agricole effectue des visites d'exploitations agricoles, de coopératives ou d'autres structures dans l'agriculture et l'agroalimentaire afin de trouver des solutions pour améliorer la structuration et les conditions d'exploitation de l'agriculture locale.

---

### **SEFAR : Société d'Épargne Foncier Agricole de la Réunion**

Il s'agit d'une structure qui détient des capitaux qui sont investis dans des Groupements Fonciers agricoles (GFA) aux côtés d'associés fermiers pour permettre l'acquisition de foncier agricole mis en location à long terme sous la forme de baux ruraux de 25 ans à titre onéreux à ces agriculteurs. L'objectif étant de permettre / faciliter la faisabilité des projets d'installation ou d'agrandissement de jeunes agriculteurs ou non en limitant leur endettement au démarrage ou lors de leur extension afin qu'ils puissent acquérir la pleine propriété après atteinte d'un rythme de croisière, d'une stabilité ou d'une capacité financière suffisante pour le faire. Une réflexion a également été ouverte fin 2023 et un audit a été confié à un expert pour renforcer la pertinence du modèle dans une stratégie de portage et protection du foncier agricole.

### **Partenariat : FRCA et émission « Terres d'ici »**

Terres d'Ici, seule émission télévisée dédiée à l'agriculture et l'agroalimentaire réunionnais, est produite par la Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles de La Réunion et diffusée sur Antenne Réunion depuis 2003 avec le soutien du Crédit Agricole de La Réunion – Mayotte et d'autres partenaires. Chaque émission hebdomadaire met en exergue le développement du patrimoine agricole local et la passion de nos agriculteurs pour leur métier. Certains de nos clients ont pu être mis en avant sur les 3 dernières années.

### **Partenariat : Syndicat des jeunes agriculteurs**

Depuis 2014, une convention entre le syndicat Départemental des Jeunes Agriculteurs et notre Caisse Régionale existe. Celle-ci a fait l'objet d'une mise à jour en 2018 et définit les engagements de notre Caisse régionale sur la mise en place de moyens d'accompagnement humain et conditions bancaires privilégiées à cette clientèle en vue de favoriser les installations des agriculteurs pour les accompagner dans leurs projets et assurer notamment le renouvellement des générations. C'est ainsi que nous intervenons à l'occasion par exemple des stages d'installation des jeunes agriculteurs dans le cadre du Plan de professionnalisation personnalisé. Sur l'année 2023, nous avons participé à 4 stages sur tout le territoire et pour la première fois, nous avons participé à un stage sur Mayotte.

En 2023, les installations sur le territoire représentent 22 dossiers contre 29 en moyenne sur les 5 dernières années. 100% des dossiers ont reçu un avis favorable de notre Caisse Régionale, cela représente plus de 100ha et 6 M€ d'investissements à venir si les agriculteurs choisissent de s'engager avec le Crédit Agricole de La Réunion et dès

lors que les conventions de subvention seront signées (le Département de La Réunion finalise en ce début d'année 2024 les outils nécessaires au conventionnement). Cette forte diminution s'explique largement par le changement de programme et des incertitudes qu'il a généré, notamment sur la mise à disposition des aides. L'année 2024 devrait être plus fructueuse.

	2021	2022	2023	Objectif
<b>Part des installations de jeunes agriculteurs avec avis favorable</b>	90%	86%	100%	≥80%

*Figure 15 – Evolution de la part des installations de jeunes agriculteurs avec avis favorable*

## **Les concours & évènements sur le territoire :**

### **Les Trophées de l'agroécologie**

Le concours des « Trophées de l'agroécologie » est organisé au niveau national depuis 2012 par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, avec le soutien du Crédit Agricole. Trois prix sont mis en jeu : « Grand Prix de la démarche collective », « Prix de l'innovation », « Prix de l'Enseignement Agricole ».

Pour notre région, la Caisse régionale s'associe à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) de La Réunion pour organiser cette compétition et remet à chaque lauréat régional une récompense de 500 € et divers lots.

Pour l'édition 2022-2023, le « Prix de l'Innovation » a été remis le 12 janvier 2023 sur l'exploitation de la lauréate en la présence notamment du Préfet, du maire de Sainte-Rose, du Président et du Directeur Général du Crédit Agricole de La Réunion. Cette dernière a également remporté le prix national, remis lors du Salon International de l'Agriculture par Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Périco Légasse, président du jury national et Jean-Christophe Roubin du Crédit Agricole. Pour l'édition 2023-2024, les récompenses seront attribuées en février 2024.

### **Prix SICA REVIA durant l'évènement « Miel vert »**

Chaque année le Crédit Agricole participe à la remise des prix des éleveurs de la SICAREVIA généralement organisée pendant la manifestation Miel Vert. A ce titre, plusieurs dotations seront en janvier 2024 à plusieurs éleveurs de « Bœuf Pays » (broutard, naisseur, engraisseur « jeune boviné, engraisseur « génisse », naisseur engraisseur, meilleure fécondité, innovation, veau de Boucherie, performance naisseur sevrage, éleveur « repro »).

---

### **Prix FRCA durant la Foire de Bras-Panon**

Chaque année, la Caisse Régionale est partenaire du concours d'élevage de la FRCA qui a lieu habituellement lors de la Foire de Bras-Panon. En mai 2023, 13 lauréats ont été salués pour leur performance : meilleure productivité, meilleure qualité du lait, meilleure fécondité, meilleure performance – engraisseur de taurillons, meilleure performance – engraisseur de génisses, meilleure régularité d'apport de carcasses de qualité, meilleur technique IP (index performance), meilleure technique IP moyen. Divers lots du Crédit Agricole ont été remis aux gagnants à cette occasion.

### **La Journée Agri'Festif**

Le Syndicat des Jeunes Agriculteurs organise l'évènement Agri'Festif avec le soutien du Crédit Agricole de La Réunion - Mayotte. Généralement organisé en novembre, cet évènement a pour but de réunir le temps d'une journée les agriculteurs et leur famille pour un échange convivial, permettre aux chefs d'exploitation de rencontrer différents partenaires et le Syndicat des Jeunes Agriculteurs, découvrir les matériels agricoles. Le public réunionnais profite également de nombreuses animations. Des lots du Crédit Agricole ont été distribués à cette occasion et la journée a fait l'objet d'un reportage dans l'émission « Terres d'Ici » le 13 novembre 2023.

### **Forum de l'installation/ la transmission**

L'année 2022 aura marqué la reprise du FORUM installation / transmission qui s'est déroulé le 28 novembre 2023 avec la présence de nombreux partenaires. Cette manifestation ouverte au public est à destination des jeunes ou moins jeunes qui souhaitent s'informer auprès des partenaires participants dans le cadre d'un projet d'installation ou reprise d'une exploitation. Notre CR a, comme à son habitude, répondu présente.

### **Les Talents Gourmands**

Depuis 2019, le Crédit Agricole de La Réunion - Mayotte s'associe au guide gastronomique Bottin Gourmand pour valoriser la filière gastronomique locale au travers du savoir-faire de nos agriculteurs, artisans des métiers de bouche et cuisiniers. Chaque année le concours Talents Gourmands révèle ainsi des personnes authentiques qui font la richesse de notre patrimoine culinaire à La Réunion et Mayotte.

Plus de 15 000 € de dotations sont offerts par le Crédit Agricole à l'ensemble des finalistes : 3 000 € pour le lauréat de chaque catégorie (agriculteur, artisan, cuisinier) et 1 000 €

---

pour chaque finaliste, de nombreuses communications pendant et après le concours. A ce titre, une émission Terres d'Ici est dédiée à la finale du concours afin de mettre en avant les gagnants de la catégorie agriculteurs.

Le concours reste avant tout un moment fort de partage et de convivialité, notamment grâce au jury composé de professionnels et amateurs de gastronomie mais surtout grâce à la passion des finalistes pour leur métier.

### **Indicateurs de performance :**

Les indicateurs principaux permettant d'évaluer l'impact des actions en faveur de cet enjeu sont les suivants :

<b>IRC Agri</b>	<b>Installation des JA</b>
<b>+3</b>	<b>100%</b>
<i>NA en 2022 car première empreinte en 2023</i>	<i>86% en 2022</i>

---

## Enjeu : Contribuer au Plan Climat

***Risque associé : insuffisance d'accompagnement de nos clients dans leurs propres transitions***

### **Définition :**

La Caisse régionale a démarré la mise en œuvre d'actions visant à contribuer à la lutte contre les changements climatiques et environnementaux en 2016. Cela se traduit par des actions visant à assurer la transition propre à son fonctionnement dans un premier temps puis à accompagner ses clients dans leurs transitions dans un second temps. La Réunion et Mayotte sont des territoires insulaires dont les enjeux sont plus marqués et se révèlent d'autant plus durant les phénomènes climatiques (cyclone, inondations, sécheresse...) ou les crises sanitaires et économiques comme le mouvement des « gilets jaunes » en 2018 à La Réunion, lors de la crise du coronavirus de 2020, ou encore en ce moment même avec la crise de l'eau et les insécurités à Mayotte : dépendance aux importations, axes routiers saturés par le nombre d'automobilistes, réseaux électriques fragiles, etc.

### **Objectifs :**

- a) Faire évoluer et adapter nos offres : vers une économie bas carbone.
- b) Intégrer les critères ESG
- c) S'organiser pour répondre aux exigences réglementaires

## a) Faire évoluer et adapter nos offres : vers une économie bas carbone

En juillet 2019, les premières **offres de crédit** dédiées à la transition énergétique ont vu le jour à la Caisse de La Réunion - Mayotte. Il s'agissait tout d'abord de permettre aux particuliers, professionnels et agriculteurs de pouvoir s'équiper de véhicules « écoresponsables » et/ou de pouvoir réaliser des travaux tels que l'installation de panneaux photovoltaïques, d'un chauffe-eau solaire, etc. Il n'y a pas d'objectifs fixés sur la part de ces financements verts car la Caisse régionale se fixe des objectifs sur la production globale des crédits et non par offre. Cependant, un suivi et une sensibilisation des équipes commerciales sont réalisés régulièrement sur ce type de financements.

En 2023, la dénomination des offres a été revue suite à une information du Groupe formulant des préconisations sur le vocabulaire à utiliser. Ces offres s'appellent désormais les **prêts transition énergétique**. La part des financements liés à ces offres dans la production totale des crédits de la Caisse régionale en 2023 est de 2,41%. Cette part est nettement supérieure à celle de 2022 grâce à la production sur le marché des particuliers. En effet, la part des « financements transition » représente 6.18% de la production totale des crédits aux particuliers. Ceci s'explique à travers plusieurs raisons :

- La Caisse régionale pratique une **politique de taux inférieure** en ce qui concerne les prêts transition comparativement aux taux des prêts auto et travaux classiques.
- Lors de notre **campagne de communication & marketing crédit** sur le 1<sup>er</sup> trimestre, les prêts transition travaux et auto ont été mis en avant sur des affichages urbains et dans les agences. Un spot publicitaire a également été diffusé au cinéma.
- **Deux animations ont été réalisées autour du renouvellement de véhicule** en juin et en septembre 2023 durant lesquelles des E-mails personnalisés ont été adressés aux clients particuliers, les orientant vers les simulateurs de prêts transition pour les véhicules.
- Une première brique d'une **collaboration avec la SPL Horizon Réunion** (ou Observatoire de l'Énergie) a été mise en place pour le marché des particuliers. La SPL s'inscrit dans une démarche de valorisation des ressources naturelles locales. Son rôle est d'accompagner les collectivités locales actionnaires dans le développement de projets concrets aux enjeux énergétiques. Ses domaines de compétence sont : la maîtrise de la demande en énergie, les énergies nouvelles, l'observation, la gouvernance, l'information et la sensibilisation. La Caisse régionale travaille actuellement à la création d'une offre dédiée à la rénovation énergétique, adaptée à la demande de ses marchés, en collaboration avec la SPL. Il est également prévu une

sensibilisation des équipes commerciales à la question de la rénovation énergétique : être sensibilisé et informé pour pouvoir mieux informer les clients.

	2021	2022	2023	Objectif
<b>Part des financements « transition énergétique »</b>	1,21%	1,26%	2,41%	NA

Figure 16 - Evolution de la part des financements « transition énergétique » dans la production totale des crédits

En septembre 2021, les « **green solutions** » de Crédit Agricole Leasing ont été lancées à la Caisse régionale. En interne, nous parlons de « **Crédit-Bail Matériel Actifs Verts** ». Il s’agit de contrats de Crédit-Bail (CBM) permettant de financer du matériel comme des LED pour du relamping, des panneaux photovoltaïques, des véhicules électriques ou hybrides, etc. Ces offres sont proposées aux clients agriculteurs, professionnels et aux entreprises et semblent plus adaptées à leurs besoins. Elles font l’objet d’un suivi particulier et ne sont pas comptabilisées dans le suivi des financements « transition énergétique ». Il n’y a pas d’objectifs fixés sur la part des actifs verts car la Caisse régionale réalise un suivi de la production au global des offres de Crédit-Bail et non par offre. En 2023, la part de nos actifs verts dans la production totale de Crédit-Bail Mobilier s’élève à 17,3% plaçant la Caisse régionale de La Réunion – Mayotte à la 3<sup>ème</sup> place parmi toutes les Caisses régionales. La dynamique sur ce type de contrat est bien meilleure que sur les offres de crédit classiques.

	2021	2022	2023	Objectif
<b>Part des actifs verts dans la production totale de Crédit-Bail Mobilier</b>	10,37%	16,3%%	17,3%	NA

Figure 17 - Evolution de la part des actifs verts dans la production totale de Crédit-Bail Mobilier

En matière d’**assurance-vie**, le 09 octobre 2023, notre assureur PREDICA a fermé à la commercialisation le **Contrat Solidaire**. Ce contrat d’assurance-vie 100% « responsable » était un des rares à bénéficier du Label Finansol. Cependant, compte tenu de l’essor des Fonds Responsables et de leur intégration progressive dans les contrats d’assurance-vie « classique », le contrat peinait à se distinguer et à légitimer sa place dans la gamme assurance vie.

Côté **épargne et investissements responsables**, le Groupe Crédit Agricole, à travers son Projet sociétal a l'ambition d'être le 1er leader européen de l'investissement sociétal et réaffirme son souhait de poursuivre son engagement mutualiste et sociétal. Conscient de ces enjeux, la Caisse régionale a décliné cette ambition du Groupe dans son Projet d'Entreprise ainsi que dans son Plan de la Relation Client.

En 2023, la Caisse Régionale a continué l'enrichissement de son offre d'investissement responsable (ISR) selon la classification SFDR (ou dit « règlement disclosure », visant la publication d'informations en matière de durabilité des politiques et produits d'investissements), intégrant des facteurs ESG dans les décisions d'investissement (provenant de la **gamme AMUNDI** qui en est le garant), avec 3 nouveaux fonds permettant à nos clients d'agir pour le climat & l'environnement :

- **CPR Invest – Blue Economy**
- **Impact carbone by CA**
- **Gamme d'ETF** responsable d'Amundi accessible que les comptes titres de nos clients en toute autonomie en ligne sur CA BOURSE (ex Invest Store)

Au-delà de l'élargissement de l'offre d'épargne, le réseau de conseillers propose un conseil aligné avec les attentes réglementaires, en s'appuyant sur l'outil « Trajectoires Patrimoine ». Il prend en compte et combine toutes les dimensions du patrimoine du client (banque, assurances, immobilier, fiscalité, transmission). Le groupe a fait évoluer l'outil pour intégrer les besoins spécifiques de nos clients de la Banque Privée. Et c'est en juin 2023 que l'outil a été ouvert à nos agences Banque Privée.

Dans ce même temps, Trajectoires Patrimoine, cet outil incontournable du conseil épargne, a été enrichi d'une dimension ESG avec l'intégration du questionnaire ESG qui vient parfaire notre conseil à nos clients.

En M€	2021	2022	2023	Evol N/N-1	Objectif
<b>Encours au 31/12</b>	91,59	97,86	105,07	7,36%	NA
<b>Souscriptions de l'année N</b>	34,86	43,34	64,04	47,75%	NA

Figure 18 – Evolution de nos investissements Socialement Responsables

En accord avec son projet Groupe, la Caisse régionale poursuivra l'enrichissement de la gamme (offres de crédit & d'investissements socialement responsables) et la montée en

---

compétence de ses collaborateurs ainsi que la sensibilisation de ses clients au travers d'animations (Web conférences, campagne de communication dédiée...).

Lancé en fin d'année 2022, le « **Livret Engagé Sociétaire** », livret réservé à nos clients sociétaires, leur permet de soutenir des projets de :

- Transition écologie,
- Transition agricole et agro-alimentaire
- Cohésion et inclusion sociale

Pour preuve de l'utilisation des fonds collectés sur le Livret Engagé Sociétaire, la Caisse régionale a publié sur son site internet, 2 articles présentant des exemples de projets financés grâce au Livret Engagé Sociétaire :

- Une entreprise pionnière du recyclage des batteries à La Réunion qui souhaite à terme s'étendre à l'Océan Indien
- Une entreprise de l'agro-alimentaire qui a investi dans le photovoltaïque pour sa consommation en électricité

En ce qui concerne le **soutien aux associations locales** (Réunion/Mayotte), nos clients ont la possibilité de contribuer aux actions sur nos territoires en épargnant sur leur contrat d'assurance vie. En effet, du 1er avril au 30 juin 2023, pour tout versement de minimum 1000€ sur une assurance vie (Predissime 9 série 2, Floriane 2, Anaé, Floriagri, Contrat Solidaire) ou un PER assurance (PER Assurance Perspective), nos clients ont généré 10€ de don (de notre assureur PREDICA) à 2 associations locales (Réunion/Mayotte), soit au total 4290 € pour 2023. Cette animation très appréciée de nos clients et des associations sera reconduite en 2024 pour une 4ème édition.

## **b) Intégrer les critères ESG**

En 2020, le groupe Crédit Agricole a proposé le déploiement d'un **questionnaire « ESG »** à destination des clients corporates des Caisses régionales. Il s'agit d'en savoir un peu plus sur l'avancée des clients dans leurs démarches de transition, de transformation pour répondre à l'appel à l'action des 17 ODD de l'ONU.

Ainsi, ce questionnaire vise à compléter la connaissance client en abordant, en entretien, les réflexions et/ou actions menées par les clients pour limiter l'impact de leurs activités sur l'environnement, les conditions dans lesquelles leurs salariés travaillent et comment sont intégrés tous ces aspects « durables » dans leur système de gouvernance.

C'est ainsi, qu'en octobre 2020, ce questionnaire a été déployé à l'ensemble des chargés d'affaires entreprise de la Caisse régionale. En 2021, les chargés des collectivités ont eux aussi été sensibilisés à la démarche. En 2023, le questionnaire est devenu le « **guide d'entretien ESG** ». Cette nouvelle version, a revisité quelques questions et a été déployée à la Caisse régionale en novembre 2023 auprès des chargés d'affaires entreprises et des chargés collectivités (marché des collectivités publiques et logement social).

Depuis octobre 2020 et jusqu'au 31 décembre 2023, ce sont 353 questionnaires qui ont été complétés par les chargés d'affaires suite aux rencontres clients durant lesquelles ils ont pu aborder avec eux le sujet du développement durable. Il n'y avait pas d'objectif fixé jusque-là, mais pour l'année 2024, un objectif a été fixé : celui de réaliser le questionnaire sur 100% des leaders de la relation commerciale des portefeuilles sur ces marchés. C'est le service « Animation et Pilotage » de la Direction des Marchés Spécialisés, qui s'est structuré en 2023, qui en assurera l'animation et le suivi.

	2021	2022	2023	Objectifs
<b>Nb de questionnaires ESG</b>	64	89	181	NA
<b>Evolution en pourcentage</b>		+39%	+103%	NA

Figure 19 - Evolution du nombre de questionnaires ESG

Par ailleurs, la Caisse régionale a défini dans sa politique financière, une ambition annuelle d'**investissement du portefeuille de gestion** dans des fonds ESG.

L'ambition de la Caisse régionale était d'avoir 50% de ses nouveaux investissements (en flux) de l'année 2023 sur de l'ESG. La CR a largement dépassé son ambition avec 62% d'investissement ESG sur l'année 2023 principalement dans des Green Bonds et Social Bonds.

Concernant le stock, 20% du portefeuille était ESG en 2022 et celui-ci a connu une amélioration puisqu'il s'élève désormais à 24% à fin 2023 soit 125M€ d'investissements dans les éoliennes et le photovoltaïque, dans des fonds en faveur du climat, dans des Green Bonds et des fonds à vocation plus sociale comme la santé et la microfinance.

L'ambition 2024 est la suivante : en flux, 50% des investissements de 2024 en ESG.

### c) S'organiser pour répondre aux exigences réglementaires

Dans le cadre du Projet Sociétal, le Groupe Crédit Agricole a lancé le **chantier « Net Zéro »** début février 2023 durant une réunion, regroupement chaque Directeur Général

---

Adjoint des Caisses régionales et filiales. Elle visait d'une part à expliquer la démarche du chantier et les méthodologies utilisées mais également et surtout à mettre en ordre de marche l'ensemble des entités du Groupe. Chacun a dû composer une « task force » sur plusieurs mois pour répondre aux différents attendus et se préparer à répondre aux exigences réglementaires qui y sont liées.

Concrètement il s'agit pour chaque entité du groupe d'établir des trajectoires de décarbonations de ses portefeuilles d'encours de crédits sur les 10 secteurs principaux d'économies représentant 75 % des émissions mondiales et environ 60% des encours du Groupe.

Pour les Caisses Régionales : 5 secteurs sont identifiés :

- L'immobilier résidentiel
- L'immobilier commercial
- L'agriculture
- L'électricité
- L'automobile

Ces trajectoires feront l'objet de publication et de plans d'action à court, moyen et long terme et consistent à renforcer massivement notre soutien aux énergies renouvelables, aux mobilités décarbonées, et aux nouvelles technologies et filières vertes.

Notre ADN d'acteur engagé en faveur des transitions sociétales conduit le Groupe à s'organiser pour structurer un nouveau métier utile à la société et porteurs d'opportunités de développement.

Ainsi, avec la création de Crédit Agricole Transitions & Energies, le Groupe Crédit Agricole lance un nouveau métier pour l'accompagnement des transitions énergétiques. Crédit Agricole Transitions et Energies va permettre d'accélérer et de renforcer la mise en œuvre de la stratégie climat. Nous pourrons accompagner nos clients sur la durée, depuis la phase de diagnostic et de conseil jusqu'à la réalisation de leur feuille de route en passant par l'installation, le financement des équipements et d'infrastructures innovantes et la création de nouveaux business models.

Au sein de la Caisse Régionale une organisation sous forme de task force transversale a été mise en place pour effectuer un diagnostic des encours de la CR et proposer les trajectoires. Les travaux ont été partagés avec la Gouvernance auprès du Comité de Direction de la Caisse régionale, ainsi que de son Conseil d'Administration.

---

Un poste structurel de responsable de la transition énergétique a été mis en place pour piloter les avancées des travaux et actualiser les trajectoires chaque année. Les périmètres d'actions de la cellule RSE existante et de ce nouveau métier reste à définir sur le début d'année 2024.

Pour le reporting du 31 décembre 2023, la **Caisse régionale de La Réunion - Mayotte est assujettie à la publication de la part des actifs éligibles et pour la première fois, la part des actifs alignés à la Taxonomie.**

**Les activités alignées sont définies et décrites par le règlement délégué « Climat » et le règlement délégué « Environnement ».**

Afin de calculer **l'alignement des actifs à la Taxonomie**, les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie :

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1er janvier 2022) pour les ménages de l'Union Européenne ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales de l'Union Européenne ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;
- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF et dont les données ont pu être collectées.

---

Sur la base des actifs éligibles ci-dessus, **l'identification des actifs alignés à la Taxonomie** est effectuée via deux angles :

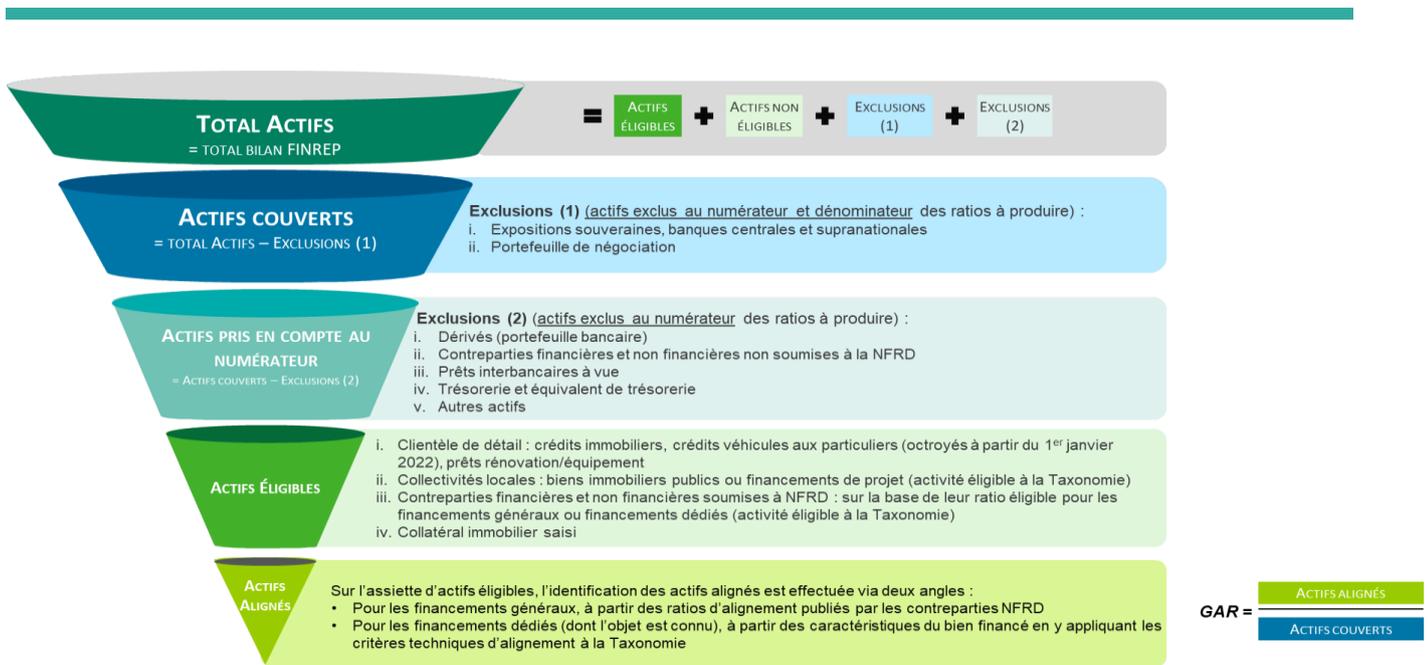
- Pour les financements généraux, à partir des informations publiées par les contreparties financières et non financières NFRD, notamment les ratios d'actifs verts (Green Asset Ratio), chiffres d'affaires verts et dépenses d'investissement verts, qui sont collectées auprès du fournisseur de données externes Clarity AI ou, le cas échéant, récupérées de façon bilatérale directement auprès des clients ;
- Pour les financements dont l'objet est connu, à partir des caractéristiques du bien financé en y appliquant les critères techniques d'alignement à la Taxonomie.

Le montant **d'actifs alignés** est rapporté au montant **d'actifs couverts** qui correspond aux **éléments éligibles** ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

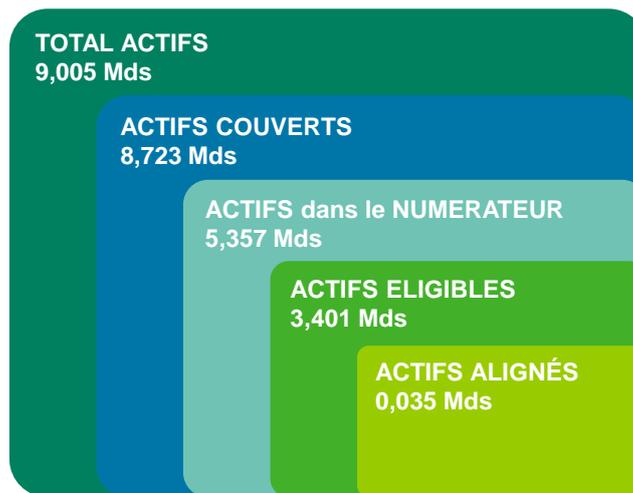
- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'Union Européenne, petites et moyennes entreprises de l'Union Européenne en dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs<sup>6</sup> ;
- Les autres expositions non éligibles à la taxonomie sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail.

---

<sup>6</sup> Les autres actifs sont composés notamment des variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, des immobilisations corporelles et incorporelles et des actifs d'impôt reportés dans les états FINREP.



## Nos chiffres sur le périmètre de la Caisse régionale de La Réunion - Mayotte au 31 décembre 2023 :



## Nos tableaux sur le périmètre de la Caisse régionale de La Réunion - Mayotte publiés au titre de la Taxonomie au 31 décembre 2023 :

Modèle 0 - Récapitulatif des ICP à publier par les établissements de crédit conformément à l'article 8 du règlement établissant la taxonomie

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP (base CA)	ICP (base CAPEX)	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
ICP principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	34 834 568,62€	0,40%	0,65%	96,86%	40,50%	3,14%

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP (base CA)	ICP (base CAPEX)	% de couverture (par rapport au total des actifs)	% d'actifs exclus du numérateur du GAR (article 7, paragraphes 2 et 3 et section 1.1.2 de l'annexe V)	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR (article 7, paragraphe 1 et section 1.2.4 de l'annexe V)
<i>ICP supplémentaires</i>	<i>GAR (flux)</i>						
	<i>Portefeuille de négociation</i>						
	<i>Garanties financières</i>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>			
	<i>Actifs sous gestion</i>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,00%</b>			
	<i>Frais et commissions perçus</i>						

Les ICP relatifs aux frais et commissions et au portefeuille de négociation ne s'appliquent qu'à partir de 2026, sur les données du 31 décembre 2025.

Le GAR (flux) étant calculé en faisant la différence entre le stock et les flux de l'année précédente et le GAR étant publié pour la première fois cette année, la présentation du stock sera équivalente à la présentation du flux. Les informations relatives à la période comparative et au flux de la période seront communiquées au titre de la taxonomie au 31 décembre 2024.

Modèle 1 - Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)



## Modèle 2 - GAR Informations par secteur (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
0311 - PECHE EN MER	10 654 890,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 654 890,08 €	0,00 €
0610 - EXTRACTION DE PETROLE BRUT	3 829,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 829,46 €	0,00 €
0620 - EXTRACTION DE GAZ NATUREL	1 822,14 €	151,44 €	0,00 €	0,00 €	1 822,14 €	151,44 €
1712 - FABRICATION DE PAPIER ET DE CARTON	5 373,80 €	5 364,55 €	0,00 €	0,00 €	5 373,80 €	5 364,55 €
1729 - FABRICATION D'AUTRES ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON	286,12 €	286,12 €	0,00 €	0,00 €	286,12 €	286,12 €
1920 - RAFFINAGE DU PETROLE	2 755,11 €	2 531,96 €	0,00 €	0,00 €	2 755,11 €	2 531,96 €
2012 - FABRICATION DE COLORANTS ET DE PIGMENTS	2 060,84 €	54,59 €	0,00 €	0,00 €	2 060,84 €	54,59 €
2014 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES DE BASE	204 137,07 €	49 487,77 €	0,00 €	0,00 €	204 137,07 €	49 487,77 €
2351 - FABRICATION DE CIMENT	523 603,65 €	494 514,56 €	0,00 €	0,00 €	523 603,65 €	494 514,56 €
2910 - CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES	4 082 213,98 €	385 268,47 €	0,00 €	0,00 €	4 082 213,98 €	385 268,47 €
2931 - FABRICATION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES AUTOMOBILES	1 764,33 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 764,33 €	0,00 €
2932 - FABRICATION D'AUTRES EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	1 590 517,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 590 517,01 €	0,00 €
4711 - COMMERCE DE DETAIL EN MAGASIN NON SPECIALISE A	72,69 €	24,23 €	0,00 €	0,00 €	72,69 €	24,23 €
4910 - TRANSPORT FERROVIAIRE INTERURBAIN DE VOYAGEURS	92 387,82 €	53 955,37 €	0,00 €	0,00 €	92 387,82 €	53 955,37 €
4931 - TRANSPORTS URBAINS ET SUBURBAINS DE VOYAGEURS	23 902,48 €	20 034,44 €	0,00 €	0,00 €	23 902,48 €	20 034,44 €
5110 - TRANSPORTS AERIENS DE PASSAGERS	7 670,97 €	4 622,28 €	0,00 €	0,00 €	7 670,97 €	4 622,28 €
6190 - AUTRES ACTIVITES DE TELECOMMUNICATION	1 009,79 €	423,46 €	1 987,01 €	0,00 €	2 996,80 €	423,46 €
6311 - TRAITEMENT DE DONNEES, HEBERGEMENT ET ACTIVITES CONNEXES	28 592,12 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	28 592,12 €	0,00 €
6420 - ACTIVITES DES SOCIETES HOLDING	57 179,22 €	7 675,61 €	0,00 €	0,00 €	57 179,22 €	7 675,61 €
6492 - AUTRE DISTRIBUTION DE CREDIT	10 516,86 €	10 071,77 €	0,00 €	0,00 €	10 516,86 €	10 071,77 €
6810 - ACTIVITES DES MARCHANDS DE BIENS IMMOBILIERS	78 185,29 €	30 971,56 €	0,00 €	0,00 €	78 185,29 €	30 971,56 €
6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES	17 604 060,49 €	216 485,58 €	0,00 €	0,00 €	17 604 060,49 €	216 485,58 €
7711 - LOCATION ET LOCATION-BAIL DE VOITURES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES	93 560,35 €	9 046,28 €	0,00 €	0,00 €	93 560,35 €	9 046,28 €

## Modèle 2 - GAR Informations par secteur (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

Ventilation par secteur – niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)	
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCA)	Mio EUR	Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)
0311 - PECHE EN MER	10 654 890,08 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 654 890,08 €	0,00 €
0610 - EXTRACTION DE PETROLE BRUT	26 550,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 550,92 €	0,00 €
0620 - EXTRACTION DE GAZ NATUREL	4 274,47 €	3 444,00 €	0,00 €	0,00 €	4 274,47 €	3 444,00 €
1712 - FABRICATION DE PAPIER ET DE CARTON	16 689,63 €	14 499,90 €	0,00 €	0,00 €	16 689,63 €	14 499,90 €
1729 - FABRICATION D'AUTRES ARTICLES EN PAPIER OU EN CARTON	1 094,00 €	387,11 €	0,00 €	0,00 €	1 094,00 €	387,11 €
1920 - RAFFINAGE DU PETROLE	8 582,90 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 582,90 €	0,00 €
2012 - FABRICATION DE COLORANTS ET DE PIGMENTS	13 647,91 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 647,91 €	0,00 €
2014 - FABRICATION D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES ORGANIQUES DE BASE	129 905,41 €	86 603,60 €	0,00 €	0,00 €	129 905,41 €	86 603,60 €
2042 - FABRICATION DE PARFUMS ET DE PRODUITS POUR LA TOILETTE	214 026,19 €	87 556,17 €	0,00 €	0,00 €	214 026,19 €	87 556,17 €
2351 - FABRICATION DE CIMENT	1 279 920,04 €	1 018 118,21 €	0,00 €	0,00 €	1 279 920,04 €	1 018 118,21 €
2640 - FABRICATION DE PRODUITS ELECTRONIQUES GRAND PUBLIC	45 912,23 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 912,23 €	0,00 €
2651 - FABRICATION D'INSTRUMENTS ET D'APPAREILS DE MESURE, D'ESSAI ET DE	123 563,08 €	21 237,40 €	0,00 €	0,00 €	123 563,08 €	21 237,40 €
2910 - CONSTRUCTION DE VEHICULES AUTOMOBILES	4 223 690,51 €	43 844,97 €	0,00 €	0,00 €	4 223 690,51 €	43 844,97 €
2931 - FABRICATION D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES AUTOMOBILES	1 888,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 888,58 €	0,00 €
2932 - FABRICATION D'AUTRES EQUIPEMENTS AUTOMOBILES	1 920 624,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 920 624,31 €	0,00 €
3511 - PRODUCTION D'ELECTRICITE	49 994 778,47 €	49 471 171,33 €	0,00 €	0,00 €	49 994 778,47 €	49 471 171,33 €
3512 - TRANSPORT D'ELECTRICITE	3 623 360,56 €	3 050 263,31 €	0,00 €	0,00 €	3 623 360,56 €	3 050 263,31 €
3513 - DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	157 541,50 €	141 157,89 €	0,00 €	0,00 €	157 541,50 €	141 157,89 €
3514 - COMMERCE D'ELECTRICITE	2 263 283,07 €	2 084 596,50 €	0,00 €	0,00 €	2 263 283,07 €	2 084 596,50 €
3522 - DISTRIBUTION DE COMBUSTIBLES GAZEUX PAR CONDUITES	53 465,63 €	52 594,33 €	0,00 €	0,00 €	53 465,63 €	52 594,33 €
3530 - PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNE	16 430 143,27 €	16 430 143,27 €	0,00 €	0,00 €	16 430 143,27 €	16 430 143,27 €
4110 - PROMOTION IMMOBILIERE	2 949 234,27 €	1 455 951,10 €	0,00 €	0,00 €	2 949 234,27 €	1 455 951,10 €
4299 - CONSTRUCTION D'AUTRES OUVRAGES DE GENIE CIVIL N.C.A.	1 547 754,84 €	422 114,96 €	0,00 €	0,00 €	1 547 754,84 €	422 114,96 €
4711 - COMMERCE DE DETAIL EN MAGASIN NON SPECIALISE A	7 680,75 €	242,29 €	0,00 €	0,00 €	7 680,75 €	242,29 €
4910 - TRANSPORT FERROVIAIRE INTERURBAIN DE VOYAGEURS	114 056,00 €	25 564,28 €	0,00 €	0,00 €	114 056,00 €	25 564,28 €
4931 - TRANSPORTS URBAINS ET SUBURBAINS DE VOYAGEURS	31 869,97 €	27 836,64 €	0,00 €	0,00 €	31 869,97 €	27 836,64 €
5110 - TRANSPORTS AERIENS DE PASSAGERS	6 910,69 €	3 632,15 €	0,00 €	0,00 €	6 910,69 €	3 632,15 €
6190 - AUTRES ACTIVITES DE TELECOMMUNICATION	602,62 €	195,44 €	488,61 €	0,00 €	1 091,22 €	195,44 €
6311 - TRAITEMENT DE DONNEES, HEBERGEMENT ET ACTIVITES CONNEXES	33 233,47 €	1 098,33 €	0,00 €	0,00 €	33 233,47 €	1 098,33 €
6420 - ACTIVITES DES SOCIETES HOLDING	102 571,28 €	31 537,25 €	543,75 €	543,75 €	103 115,03 €	32 081,00 €
6492 - AUTRE DISTRIBUTION DE CREDIT	12 716,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 716,88 €	0,00 €
6810 - ACTIVITES DES MARCHANDS DE BIENS IMMOBILIERS	75 000,55 €	34 315,54 €	0,00 €	0,00 €	75 000,55 €	34 315,54 €
6820 - LOCATION ET EXPLOITATION DE BIENS IMMOBILIERS PROPRES OU LOUES	18 243 489,03 €	535 085,79 €	0,00 €	0,00 €	18 243 489,03 €	535 085,79 €
7311 - ACTIVITES DES AGENCES DE PUBLICITE	4 294,22 €	24,77 €	0,00 €	0,00 €	4 294,22 €	24,77 €
7711 - LOCATION ET LOCATION-BAIL DE VOITURES ET DE VEHICULES AUTOMOBILES	117 894,72 €	36 107,83 €	0,00 €	0,00 €	117 894,72 €	36 107,83 €

### Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)

% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Date de référence des informations T													
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					
	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
<b>GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>														
1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres	63,47%	0,65%	0,35%	0,05%	0,13%	0,02%	0,00%	0,00%	0,00%	63,48%	0,65%	0,35%	0,05%	0,13%
2 Entreprises financières	29,19%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%	0,10%	0,00%	0,00%	0,00%	29,30%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%
3 Établissements de crédit	29,15%	0,05%	0,00%	0,00%	0,04%	0,10%	0,00%	0,00%	0,00%	29,25%	0,05%	0,00%	0,00%	0,04%
4 Prêts et avances	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	29,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission es	36,30%	2,26%	0,00%	0,00%	1,87%	3,92%	0,00%	0,00%	0,00%	40,22%	2,26%	0,00%	0,00%	1,87%
6 Instruments de capitaux propres	20,71%	0,48%	0,00%	0,00%	0,00%	5,07%	0,00%	0,00%	0,00%	25,78%	0,48%	0,00%	0,00%	0,00%
7 Autres entreprises financières	50,38%	12,32%	0,00%	0,00%	5,44%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	50,38%	12,32%	0,00%	0,00%	5,44%
20 Entreprises non financières	50,23%	14,13%	2,74%	1,84%	4,84%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	50,23%	14,13%	2,74%	1,84%	4,84%
21 Prêts et avances	47,94%	10,68%	3,63%	2,07%	1,78%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	47,94%	10,68%	3,63%	2,07%	1,78%
22 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission es	57,54%	25,03%	0,00%	1,10%	14,49%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	57,55%	25,03%	0,00%	1,10%	14,49%
23 Instruments de capitaux propres	44,34%	10,09%	0,00%	3,03%	2,37%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	44,34%	10,09%	0,00%	3,03%	2,37%
24 Ménages	79,22%	0,39%	0,39%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	79,22%	0,39%	0,39%	0,00%	0,00%
25 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	97,93%	0,48%	0,48%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	97,93%	0,48%	0,48%	0,00%	0,00%
26 dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
27 dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28 Financement d'administrations locales	0,84%	0,01%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,84%	0,01%	0,00%	0,00%	0,01%
30 Autres financements d'administrations locales	0,84%	0,01%	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,84%	0,01%	0,00%	0,00%	0,01%
31 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
32 Total des actifs du GAR	38,98%	0,40%	0,22%	0,03%	0,08%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	38,99%	0,40%	0,22%	0,03%	0,08%

### Modèle 3 - ICP GAR Encours (sur la base des CAPEX verts des contreparties)

% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Date de référence des informations T													
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA + RAM + EC + PRP + BIO)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					
	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont financement spécialisé	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
<b>GAR – Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur</b>														
1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres	60,82%	1,06%	0,35%	0,08%	0,21%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	60,82%	1,06%	0,35%	0,08%	0,21%
2 Entreprises financières	10,86%	0,20%	0,00%	0,01%	0,23%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,86%	0,20%	0,00%	0,01%	0,23%
3 Établissements de crédit	10,66%	0,17%	0,00%	0,00%	0,16%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,66%	0,17%	0,00%	0,00%	0,16%
4 Prêts et avances	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	10,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
5 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission es	37,98%	7,28%	0,00%	0,00%	6,88%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	37,98%	7,28%	0,00%	0,00%	6,88%
6 Instruments de capitaux propres	21,07%	0,48%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	21,07%	0,48%	0,00%	0,00%	0,00%
7 Autres entreprises financières	98,37%	13,35%	0,00%	5,19%	33,97%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	98,37%	13,35%	0,00%	5,19%	33,97%
20 Entreprises non financières	59,02%	29,77%	2,74%	3,18%	7,06%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	59,02%	29,77%	2,74%	3,18%	7,06%
21 Prêts et avances	57,95%	29,94%	3,63%	3,85%	3,70%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	57,95%	29,94%	3,63%	3,85%	3,70%
22 Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission es	62,21%	29,25%	0,00%	1,10%	17,60%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	62,21%	29,25%	0,00%	1,10%	17,60%
23 Instruments de capitaux propres	66,04%	29,03%	0,00%	2,58%	7,55%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	66,04%	29,03%	0,00%	2,58%	7,55%
24 Ménages	79,22%	0,39%	0,39%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	79,22%	0,39%	0,39%	0,00%	0,00%
25 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	97,93%	0,48%	0,48%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	97,93%	0,48%	0,48%	0,00%	0,00%
26 dont prêts à la rénovation de bâtiments	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
27 dont prêts pour véhicules à moteur	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
28 Financement d'administrations locales	0,84%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,84%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%
30 Autres financements d'administrations locales	0,84%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,84%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%
31 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
32 Total des actifs du GAR	37,33%	0,65%	0,22%	0,05%	0,13%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	37,33%	0,65%	0,22%	0,05%	0,13%

Les prêts immobiliers aux ménages constituent le poste d'actifs éligibles le plus élevé pour le Groupe Crédit Agricole. Les prêts immobiliers alignés sur les critères de la taxonomie sont ceux qui (i) ont la meilleure performance énergétique et (ii) ne sont pas soumis à un risque physique chronique ou aigu.

Les biens immobiliers dont le niveau de performance énergétique appartient aux 15% les plus performants du parc immobilier national ou régional (pour les biens dont le permis de construire été déposé avant le 31/12/2020) ou dont la consommation énergétique est au moins inférieure à 10% au seuil fixé par la réglementation NZEB- Nearly zero-emission building, c'est-à-dire les bâtiments à la consommation d'énergie quasi nulle (pour les biens dont le permis a été déposé après le 31/12/2020), respectent les critères de

contribution substantielle de la taxonomie. Pour l'analyse de l'alignement et sur la base des études réalisées par l'Observatoire de l'Immobilier Durable, le Groupe Crédit Agricole définit les biens immobiliers appartenant aux 15% les plus performants du parc immobilier français comme étant les biens anciens ayant un DPE A ou B et les biens immobiliers neufs soumis à la réglementation thermique RT 2012. Par ailleurs, conformément à l'interprétation du Ministère français de la Transition écologique, les biens soumis à la réglementation environnementale RE 2020 respectent le critère NZEB-10%.

L'identification et l'évaluation des risques physiques ont été réalisées sur la base de la méthodologie utilisée pour le reporting règlementaire Pilier 3 ESG. Cette méthodologie vise à identifier les aléas de risques auxquels les bâtiments sont exposés et évaluer les risques sur la base d'un scénario à 2050. Les biens immobiliers soumis à un risque physique chronique ou aigu sont considérés comme non alignés faute de mise en place d'un plan d'adaptation.

**Modèle 4 - ICP GAR flux (sur la base des CA et CAPEX verts des contreparties)**

Le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 a clarifié la méthode de calcul du flux qui correspond à la valeur comptable brute des nouvelles expositions sans déduction des montants des remboursements de prêts ou des cessions de titres au cours de l'année précédant la date de publication. Le groupe Crédit Agricole n'étant pas en mesure d'appliquer les recommandations de cette communication en raison de sa publication tardive, il n'est donc pas possible de présenter ce tableau pour le 31 décembre 2023.

Le Groupe Crédit Agricole publiera le tableau 4 – ICP GAR Flux pour l'arrêté au 31 décembre 2024 selon la méthodologie précisée dans le projet de communication de la Commission européenne du 21 décembre 2023 qui consiste à ne retenir que les nouvelles opérations de l'année sans tenir compte des remboursements ou désinvestissements.

**Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)**

% (compared to total eligible off-balance sheet assets)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	
	Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)				
	Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)				
	Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors					Proportion of total covered assets funding taxonomy					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors				
		Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling		Of which Use of Proceeds	Of which enabling		Of which Use of Proceeds	Of which enabling		Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling	
1 Financial guarantees (FinGuar KPI)	15,78%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	15,78%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
2 Assets under management (AuM KPI)															

**Modèle 5 - ICP des expositions de hors bilan (sur la base des CAPEX verts des contreparties)**

% (compared to total eligible off-balance sheet assets)	a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae
	Disclosure reference date T													
	Climate Change Mitigation (CCM)					Climate Change Adaptation (CCA)					TOTAL (CCM + CCA + WTR + CE + PPC + BIO)			
	Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors (Taxonomy-eligible)			
Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors					Proportion of total covered assets funding taxonomy					Proportion of total covered assets funding taxonomy relevant sectors				
		Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling			Of which Use of Proceeds	Of which enabling			Of which Use of Proceeds	Of which transitional	Of which enabling	
1	Financial guarantees (FinGuar KPI)	5,44%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	5,44%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
2	Assets under management (AuM KPI)													

## Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Conformément aux dispositions du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, la Caisse régionale de La Réunion - Mayotte publie les tableaux relatifs aux activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire. S'agissant des ICP d'alignement, les tableaux présentés concernent les ratios d'actifs verts (GAR) en vision CA et CAPEX. Les autres indicateurs (GAR flux, GAR hors bilan) ne sont pas publiés.

### Modèle 1 – Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI
Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Dans ce tableau, la Caisse de La Réunion - Mayotte fournit une vue d'ensemble de ses financements et expositions dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Ce tableau présente à la fois, les financements directs qui sont octroyés pour des projets dans les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, mais également l'ensemble des expositions indirectes sur ces activités, c'est-à-dire les expositions qui peuvent découler d'un financement d'un client, qui lui-même a des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. La Caisse de La Réunion - Mayotte dispose uniquement d'exposition indirecte dans ces activités au travers de financements accordés à des clients qui publient des ratios éligibles et alignés pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile. Pour ces financements généraux (dont l'objet n'est pas connu), l'exposition de la Caisse de La Réunion - Mayotte est pondérée par les ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, publiés par les clients et récupérés auprès du fournisseur de données Clarity AI. Ce tableau est complété à partir du tableau 2 [Activités

économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)].

Par ailleurs, au 31/12/2022 le Groupe Crédit Agricole a publié ce tableau en tenant compte uniquement des expositions directes. Pour cet arrêté au 31/12/2023, le Groupe Crédit Agricole intègre également les expositions indirectes, en pondérant les financements généraux aux ratios relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile publiés par les contreparties.

**Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	2 182 944	0%	2 182 944	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	32 651 625	0%	32 651 625	0%	-	0%
8	<b>Total ICP applicable</b>	8 722 807 421	100%	8 722 807 421	100%	8 722 807 421	100%

Dans ce tableau, la Caisse de La Réunion - Mayotte présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). La Caisse de La Réunion - Mayotte ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

**Modèle 2 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	451 005	0%	451 005	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3 481 412	0%	3 481 412	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	52 969 188	1%	52 968 645	1%	544	0%
8	<b>Total ICP applicable</b>	8 722 807 421	100%	8 722 807 421	100%	8 722 807 421	100%

Dans ce tableau, la Caisse de La Réunion - Mayotte présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au dénominateur du GAR (actifs couverts). La Caisse de La Réunion - Mayotte ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

### Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	2 182 944	6%	2 182 944	6%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	32 651 625	94%	32 651 625	94%	-	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	34 834 569	100%	34 834 569	100%	-	0%

Dans ce tableau, la Caisse de La Réunion - Mayotte présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). La Caisse de La Réunion - Mayotte ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

### Modèle 3 – Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur) (sur la base des CAPEX des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	451 005	1%	451 005	1%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	3 481 412	6%	3 481 412	6%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	52 969 188	93%	52 968 645	93%	544	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	56 901 605	100%	56 901 061	100%	544	0%

Dans ce tableau, la Caisse de La Réunion - Mayotte présente le montant et la part des expositions alignées à la taxonomie (durables) pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au numérateur du GAR (actifs alignés). La Caisse de La Réunion - Mayotte ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

### Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	893 929	0%	893 929	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	17 782	0%	17 782	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	3 365 248 809	39%	3 364 397 808	39%	851 000	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	3 366 160 519	39%	3 365 309 519	39%	851 000	0%

Dans ce tableau, la Caisse de La Réunion - Mayotte présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). La Caisse de La Réunion - Mayotte ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires éligible mais non aligné sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre le chiffre d'affaires éligible et le chiffre d'affaires alignés publiés par les clients).

**Modèle 4 – Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (sur la base des CAPEX des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	510 277	0%	510 277	0%	-	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	7 903	0%	7 903	0%	-	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%	-	0%	-	0%
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	3 200 873 152	37%	3 200 872 663	37%	489	0%
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	3 201 391 332	37%	3 201 390 844	37%	489	0%

Dans ce tableau, la Caisse de La Réunion - Mayotte présente le montant et la part des expositions éligibles mais non alignées à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des expositions éligibles mais non alignées, telles que déclarées dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement vertes des contreparties)] (différence entre les actifs éligibles et les actifs alignés). La Caisse de La Réunion - Mayotte ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants éligibles mais non alignés sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement (CAPEX) éligibles mais non alignées sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD (différence entre les dépenses d'investissement éligibles et les dépenses d'investissement alignés publiés par les clients).

**Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des chiffres d'affaires des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	24 044 495	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	24 044 495	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	7 035 249	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	22 068 739	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	24 044 495	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	5 220 574 859	60%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable»</b>	5 321 812 333	61%

Dans ce tableau, la Caisse de La Réunion - Mayotte présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des chiffres d'affaires verts des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs éligibles). La Caisse de La Réunion - Mayotte ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec le chiffre d'affaires non éligible sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

**Modèle 5 – Activités économiques non éligibles à la taxonomie (sur la base des CAPEX des contreparties)**

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	24 044 495	0%
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	9 011 005	0%
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	7 035 249	0%
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	1 882	0%
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	1 882	0%
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	2 254	0%
7	<b>Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable</b>	5 424 417 716	62%
8	<b>Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable»</b>	5 464 514 483	63%

Dans ce tableau, la Caisse de La Réunion - Mayotte présente le montant et la part des actifs non éligibles à la taxonomie pour chacune des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile, par rapport au total des actifs non éligibles, tels que déclarés dans le tableau 1 [Actifs entrant dans le calcul du GAR (sur la base des dépenses d'investissement verts des contreparties)] (différence entre le total des actifs du GAR et les actifs

---

éligibles). La Caisse de La Réunion - Mayotte ayant uniquement des expositions indirectes sur ces activités, les montants non éligibles sont déterminés en pondérant le montant des financements généraux avec les dépenses d'investissement non éligibles sur les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile des clients assujettis à la NFRD.

### **Traduction opérationnelle des exigences de publication au titre de l'article 8 du règlement Taxonomie**

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de « verdir » rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

A cet effet, la mise en œuvre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole fait écho aux exigences du règlement Taxonomie et permettra d'améliorer les ratios de la Caisse régionale de La Réunion - Mayotte. Toutefois, la stratégie de Crédit Agricole ne se limite pas aux financements, sur lesquels porte la taxonomie, mais intègre également les investissements sur le bilan de Crédit Agricole, la gestion des investissements des clients, et l'accompagnement de la transition énergétique des clients. La taxonomie permet ainsi de refléter une partie de la Stratégie climat de la Caisse régionale de La Réunion - Mayotte. Elle-même est une composante du Projet Sociétal, qui intègre trois dimensions clés :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociales ;
- Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires.

#### **Indicateurs de performance :**

---

Les indicateurs principaux permettant d'évaluer l'impact des actions en faveur de cet enjeu sont les suivants :

**Part des financements  
transition**

**2,41%**

*1,26% en 2022*

**Evolution des encours des  
investissements socialement  
responsables<sup>7</sup>**

**7,36%**

*+6,85% en 2022*

**Evolution du nombre de  
questionnaires ESG réalisés**

**+103%**

*+39 en 2022*

---

<sup>7</sup> Proposés à nos clients



---

## Enjeu : Être un acteur utile aux territoires

*Risque associé : Désengagement de la vie territoriale*

### Définition :

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion – Mayotte est par nature une banque coopérative et mutualiste et 100% locale. Elle est un acteur très engagé sur ses territoires. Elle œuvre pour inscrire ses actions sur le terrain dans le long terme, notamment par le biais de dispositifs tournés vers les acteurs locaux et vers le monde associatif.

### Objectifs :

- a) Une Gouvernance Mutualiste issue de nos territoires
- b) Soutenir les initiatives locales
- c) Faire refléter nos valeurs mutualistes sur nos territoires

---

## a) Une Gouvernance Mutualiste issue de nos territoires

La Caisse régionale est une **double structure bancaire et mutualiste**. Les **Administrateurs** élus ont un rôle stratégique dans leur banque. Ils sont d'abord élus au sein d'une Caisse locale (= représente un groupe d'agences bancaires) : **les clients sociétaires votent pour leurs représentants** lors des Assemblées Générales. Dès leur élection, une Charte des administrateurs leur est remise et doit être signée. Elle y présente :

- le mutualisme et ses valeurs au Crédit Agricole,
- le rôle de l'administrateur, ses droits et ses devoirs,
- ce qu'est une Caisse locale et son Président.

Dans chaque Caisse locale, le nombre de poste est au maximum de 12 et constitue le **Conseil d'Administration de la Caisse locale**. A l'issue des Assemblées Générales se tiennent les Conseils électifs : c'est l'instance qui permet d'élire le Président et son vice-Président ainsi que les représentants de la Caisse locale dans les différentes instances mutualistes au niveau de la Caisse régionale. **La Caisse de La Réunion – Mayotte comptabilise 17 Caisses locales** : 16 à La Réunion et 1 à Mayotte. Ce qui représente au maximum **204 sociétaires représentant la diversité culturelle et professionnelle (métier) spécifique aux territoires**.

## b) Soutenir les initiatives locales

La Caisse régionale de Crédit Agricole Réunion apporte son soutien au tissu associatif de son territoire caractérisé par la jeunesse de sa population. C'est à travers des dispositifs et des instances mutualistes (composées d'administrateurs issus des Caisses locales) portés par le service « Vie mutualiste » que la Caisse régionale accompagne chaque année plusieurs associations et projets en y allouant 1% de son résultat net de l'exercice N-2. Parmi ces dispositifs, on retrouve :

Le **Fonds d'Initiatives Locales**, appelé communément FIL, sert à soutenir des projets collectifs et individuels aux travers d'associations, ayant un intérêt économique, culturel ou social évident, utiles à l'environnement local. Les décisions d'accompagnement sont prises dans un premier temps au niveau du Conseil d'Administration de la Caisse locale, dans un second temps le montant accordé au niveau local pourra être doublé après la présentation du projet par le délégué FIL de la Caisse locale par le Comité régional FIL.

---

En 2023, **42 porteurs de projets ont été soutenus.**

Le **mécénat** dans les agences du Crédit Agricole de La Réunion est destiné à venir en aide aux associations et à des individus pour mener à bien leur projet. La connaissance renforcée du Conseil d'Administration des Caisse locales des activités et des besoins de leur territoire leur confère une totale légitimité pour décider des sommes à affecter dans la limite des budgets qui leur sont attribués en début d'année. En 2023, **130 nouveaux dossiers ont été suivis favorablement.**

La **Fondation Crédit Agricole Réunion - Mayotte** a pour but de favoriser des projets d'intérêts collectifs durables au profit du développement des territoires de La Réunion et de Mayotte tout en n'écartant pas la zone Océan Indien. Elle participe au financement de projets touchant aux domaines éducatif, socio-économique, sportif ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, de l'environnement naturel, de la langue et des connaissances scientifiques. Un Conseil d'Administration, composé de 12 personnes (dont 4 personnalités extérieures au Crédit Agricole, 5 administrateurs de Caisse régionale et de Caisses locales et 3 salariés de la Caisse régionale) se tient régulièrement pour statuer sur les dossiers réceptionnés.

Créée en 2013, la Fondation a été dotée d'un budget de 200 000 euros par an. En 2023, **2 projets ont été soutenus.**

Les dispositifs présentés ci-dessus représentent les soutiens sous forme de mécénat. Selon la nature de l'initiative locale, la Caisse régionale peut également intervenir sous forme de **sponsoring**. Des budgets y sont dédiés chaque année. Par ailleurs, la Caisse régionale noue d'**autres partenariats locaux** à visée sociétale ou utile pour ses clients ou son fonctionnement. C'est ainsi qu'en 2023, on dénombre **un peu plus de 80 collaborations** comme par exemple le sponsoring des sportives Alice LEMOIGNE et Nasrane BACAR, d'un documentaire sur Erika VELIO, d'Odyssea l'évènement phare de La Réunion ou encore des partenariats noués avec des institutions ou acteurs locaux pour l'évènement « Ambition Planète » par exemple.

	2021	2022	2023	Objectifs
<b>Part du Résultat N-2 investit dans des initiatives locales</b>	2,5%	3,1%	2,7%	1%

Figure 20 - Evolution de la part du résultat N-2 investit dans des initiatives locales

---

Ainsi, la Caisse régionale cherche à s'assurer que les 1% alloués de base sont bien distribués, ce qui est le cas ces dernières années.

### c) Faire refléter nos valeurs mutualistes sur nos territoires

La Caisse régionale porte les valeurs de Solidarité, Responsabilité et Proximité. Elle a déployé différents dispositifs complémentaires à ceux cités ci-dessus dont 2 pour venir en aide à ses clients dans les moments difficiles.

Un **Fonds de Solidarité Agricole (FSA)** a été mis en place il y a quelques années. Il est la concrétisation de la volonté de la Caisse régionale d'être le partenaire de ses clients agriculteurs « des bons mais aussi des mauvais jours » en prenant en charge des frais bancaires engendrés par des difficultés ponctuelles (difficultés financières, accidents de la vie, retard dans la livraison d'investissements productifs, conditions d'installation ou de développement de la production moins favorables à celles prévues initialement).

L'intervention du FSA est une aide financière ponctuelle, qui peut être accordée indépendamment et en complément des mesures classiques d'accompagnement des entreprises en difficulté (analysées au cas par cas)

La demande, à l'initiative des agences et des Caisses locales, sont instruites par le conseiller qui le présente à son directeur d'agence pour avis. Le Conseil d'Administration de la Caisse locale peut demander expressément au directeur d'agence d'instruire une demande de FSA.

On a enregistré en 2023, 5 demandes reçues et **4 traitées favorablement**.

Comme évoquer précédemment, la Caisse régionale cherchant à accompagner les plus fragilisés par la crise liée au coronavirus a déployé le dispositif **Passerelle Jeunes** en 2021 après son plan de soutien ponctuel pour les seniors en 2020. En 2023, ce sont **16 jeunes** qui ont pu bénéficier du dispositif. Pour y prétendre, il faut avoir été détecté par le conseiller, ne pas bénéficier d'aides, même de la part des parents, avoir moins de 30 ans et être étudiant ou jeune actif. Un soutien d'une valeur comprise entre 300€ et 500€ destinée au loyer, au permis ou à l'achat de matériel informatique a été attribuée ou le sera en début d'année 2024.

Les deux indicateurs les plus représentatifs de l'engagement et de l'impact de la Caisse régionale sur ses territoires sont la **part des sociétaires** sur l'ensemble des clients et **l'indice d'engagement sociétal**.

Devenir sociétaire au Crédit Agricole est une valeur forte puisque cela représente à la fois le système de Gouvernance Mutualiste, les valeurs que portent la Caisse régionale et le Groupe depuis toujours et permet de contribuer au développement de son territoire. La part des sociétaires donne un aperçu des clients qui adhèrent aux valeurs du Crédit Agricole et pour qui ces valeurs sont concrétisées au quotidien.

	2021	2022	2023	Objectifs
<b>Part des Sociétaires</b>	56,06%	57,18%	59,08%	58,22%

Figure 21 - Evolution de la part des sociétaires

L'objectif de 100% de clients sociétaires est un objectif à moyen-long terme enclenché il y a 2 ans avec la mise en place de la nouvelle Gouvernance (nouveau Président et nouveau Directeur Général). C'est un réel souhait que chaque client soit bien conscient du caractère atypique du modèle de banque de la Caisse régionale et qu'il adhère aux valeurs mutualistes.

L'**indice d'engagement sociétal** permet d'évaluer la perception des parties prenantes sur les actions sociétales et mutualistes menées par la Caisse régionale. Il est réalisé tous les 2 ans pour l'ensemble des Caisses régionales à travers une enquête transmise à un échantillon représentatif de clients à qui différentes questions sont posées. Le score de la Caisse régionale sur le marché des particuliers a évolué de +1 point par rapport à l'enquête de 2020. Avec une note de 7,5, la Caisse de La Réunion – Mayotte se positionne en 2<sup>ème</sup> place par rapport aux autres Caisses régionales.

	2020	2021	2022	2023	Objectifs
<b>(marché des particuliers)</b>	6,5	NA	7,5	NA	NA

Figure 22 – Evolution de l'IES (marché des particuliers)

Des travaux ont été initiés en 2023 avec les membres du Conseil d'Administration pour évoluer les différents dispositifs présentés ci-dessus afin de les adapter aux besoins actuels du territoire et simplifier leurs mises en œuvre. Ces travaux se poursuivront sur 2024.

---

### Indicateurs de performance :

Les indicateurs principaux permettant d'évaluer l'impact des actions en faveur de cet enjeu sont les suivants :

<b>Part du Résultat N-2 investi dans les initiatives locales</b>	<b>Part de nos clients sociétaires</b>
<b>2,7%</b>	<b>59,08%</b>
<i>Objectif 1% 3,1% en 2022</i>	<i>Objectif de 58,22% en 2023 57,18% en 2022</i>

---

## Enjeu : Être un acteur engagé auprès de notre clientèle en situation de fragilité financière

*Risque associé : manque de soutien en faveur de l'inclusion*

### Définition :

L'essence même de la banque du Crédit Agricole de La Réunion réside dans ses valeurs mutualistes, quand on sait qu'elle-même est née il y a plus de 70 ans de l'entraide et de la solidarité d'agriculteurs qui ne trouvaient pas de soutien financier auprès du système bancaire traditionnel. C'est donc naturellement, qu'elle renforce à travers le temps son modèle mutualiste pour faire des rapports bancaires, un dosage financier et humain, basé sur la concertation et la solidarité. Ainsi, le Crédit Agricole de La Réunion a à cœur d'être et de rester un acteur utile et engagé auprès de notre clientèle en situation de fragilité financière.

### Objectifs :

- a) Favoriser l'inclusion bancaire et ainsi permettre aux clients fragiles d'accéder à des produits et services bancaires adaptés
- b) Mettre en pratique nos valeurs mutualiste dans les éléments de vie de nos clients

---

## a) Favoriser l'inclusion bancaire et ainsi permettre aux clients fragiles d'accéder à des produits et services bancaires adaptés

Notre démarche d'inclusion bancaire initiée en 2019 en Caisse régionale (*année où l'accompagnement de la clientèle fragile s'est accentuée avec la mise en place des bons usages professionnels FBF (Fédération Bancaire Française) ayant pour objectif de conforter les actions déjà initiées à ce sujet : une gouvernance renforcée, une information plus claire et transparente à destination des clients, un plafonnement réglementaire des frais d'incident, un dispositif de formation conseiller etc...*) a été complétée en 2022 par une « **mission sur l'inclusion bancaire** ». Une mission signifie qu'une personne a été détachée et affectée temporairement à cette mission.

D'une durée de 9 mois, elle est consécutive à un audit interne qui s'est conclu par l'émission de 21 recommandations visant à parfaire notre dispositif de gouvernance mais aussi nos différents processus d'accompagnement client allant de la prévention (détection spontanée) à la curation tout en ayant une approche « moment de vie ».

Cette mission a permis de :

- Mettre en place un **dispositif de gouvernance** intégrant les plus hauts niveaux décisionnels comme la nomination d'un référent Inclusion Bancaire : le Directeur Expérience Clients Data Digitalisation ainsi que les contributeurs clés :
  - le service Marketing (pilote du sujet),
  - le service Client Compte Package (back office gestionnaire de l'offre spécifique clientèle fragile, du droit au compte et garant de la mise en œuvre opérationnelle des mesures tarifaires en faveur de cette clientèle spécifique),
  - le service conformité (garant de la mise en œuvre réglementaire de nos actions),
  - l'animation commerciale (accompagnement / formation du réseau de proximité),
  - le recouvrement amiable (prise en charge des clients en situation de surendettement)
  - ainsi que notre service mutualiste sur la partie accompagnement extra-bancaire : la cellule Passerelle.

Cette gouvernance a été validée pour 2022 et 2023. En 2024, le pilotage du sujet sera transmis à la Directrice des Services Clients.

- 
- Organiser des **réunions régulières** de cette gouvernance à rythme trimestriel avec un compte rendu prévu de manière semestrielle en **Comité de Contrôle Interne** (composé des membres de la Direction générale et du service Contrôle et Conformité), reprenant le suivi de la mise en œuvre du plan d'action. Ce sujet est également présenté en **Conseil d'Administration**.
  - Valider notre **tableau de bord** et nos **indicateurs** de suivi qui permettent de mesurer la portée des actions mises en œuvre mais aussi de valider des actions correctrices quand cela est nécessaire.
  - **Suivre les indicateurs et évolutions de la cellule Passerelle**. Cette dernière a entamé des démarches pour mettre en place un éventuel partenariat avec les Points Conseil Budget de La Réunion. Ces derniers sont une des mesures clés de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, mis en place pour soutenir les particuliers en cas de coups durs tout comme le dispositif Passerelle et ainsi prévenir le surendettement et accompagner à l'éducation budgétaire.

En 2023, les travaux du groupe de travail se poursuivent sur le sujet (réunions de coordination trimestrielles et comptes rendus semestriels en comité de contrôle interne piloté par notre service conformité). Au-delà, les actions de notre Plan de La Relation Client (PRC) 2023 nous permettent de poursuivre notre accompagnement client. Parmi elles :

- Le lancement des **JobDating Youzful à Mayotte** le 7 mars 2023. Organisé depuis plusieurs années sur le territoire de La Réunion, cet évènement a été l'occasion pour le Crédit Agricole La Réunion - Mayotte et WIZBII de faire se rencontrer une dizaine d'entreprises locales ainsi qu'une soixantaine de candidats mahorais de profils différents afin de leur proposer des postes en CDD et CDI dans des secteurs tels que la grande distribution, la banque ou encore le secteur automobile.
- **Refonte du dispositif de détection précoce** / ciblage clients via l'intelligence artificielle. L'objectif principal est d'être aux côtés de nos clients présentant des signaux de fragilité financière et ainsi éviter qu'ils ne basculent dans la fragilité financière avérée. Aussi, notre groupe Crédit Agricole a revu son ciblage communautaire. Mis en place au 1er février 2023, nous procédons désormais (via l'intelligence artificielle) à l'analyse des comptes clients sur 12 mois afin de détecter les signes potentiels de fragilité financière (analyse des flux en compte, des incidents bancaires, de la profession et des changements pouvant intervenir en cours d'année etc.).
- A venir (planifiées en 2023 et reportées en 2024) :

- **Refonte des délégations conseillers** pour la mise en place des options souplesses. Nous souhaitons par cette action simplifier nos processus et laisser plus de marge (délégations / pouvoir) à nos conseillers lors de l'accompagnement de clients fragiles souhaitant mettre en place leur option de crédit habitat (communément appelées options souplesses : pause mensualité ou 6 mois, report d'échéance, modulation d'échéance).
- Lancement du **micro-crédit personnel** : par la mise à disposition de cette enveloppe de financement (de 3 à 8 000€ à un taux préférentiel) nous souhaitons accompagner nos clients fragiles (pris en charge par notre cellule Passerelle) ayant un projet permettant l'accès, le maintien ou le retour à un emploi ou un projet d'insertion sociale non directement lié à un objectif professionnel en leur mettant

	2021	2022	2023	Objectifs
<b>Part des clients fragiles équipés d'une offre spécifiques clientèle fragile (OCF)</b>	7,4%	10,11%	14,92%	NA

*Figure 23 - Evolution de la part des clients fragiles équipés d'une offre spécifique*

Nous pouvons observer une progression du nombre de clients fragiles équipés d'une offre spécifique aux clients fragiles (le CAC budget protégé ou l'offre EKO) à compter de 2021 (il était de 4% en 2020). Initiées en 2019, nos actions en terme de suivi et d'accompagnement de la clientèle fragile se sont renforcées depuis 2021 avec une accentuation de notre accompagnement et animation auprès du réseau commercial :

- formation autour de 4 axes que sont
  - la clientèle fragile,
  - la clientèle Droit au Compte,
  - la prévention du surendettement
  - et le parcours global inclusion bancaire,
- ainsi qu'une sensibilisation régulière de nos conseillers sur le sujet.

Depuis 2022, l'ensemble des dispositifs ont été complétés par la mission sur l'inclusion bancaire (clôturée le 31/10/2022). Un plan d'action a été initié pour compléter l'accompagnement de nos conseillers (formation, suivi régulier de notre plan de marche en réunion des managers chaque mois etc.).

En 2023, La Caisse régionale a eu l'occasion d'accueillir un intervenant externe qui, dans le cadre d'une des épreuves de son parcours de Cadre de Direction du Groupe Crédit

---

Agricole, a eu l'occasion d'apporter son regard sur le sujet de l'inclusion bancaire via une étude sur le thème « **Inclusion bancaire à la Réunion et Mayotte : Comment optimiser les moyens mis en œuvre, définir une nouvelle trajectoire quand le taux de clientèle fragile est deux fois plus élevé qu'en métropole ?** ». Cette étude a abouti à plusieurs conclusions. Aussi, notre Caisse régionale s'est donnée pour objectif d'étudier de manière encore plus approfondie le sujet et la possibilité de mettre en place une nouvelle organisation interne. En effet, en cohérence avec le projet sociétal et la Raison d'être du Groupe, il s'agira de proposer des actions au profit de l'inclusion bancaire sur les territoires de la Réunion et de Mayotte, avec la définition d'une organisation cible par une approche amplifiée. Pour cela une nouvelle mission « **Renfort Inclusion Bancaire** » a été validée pour une durée d'un an à compter du mois d'octobre 2023 et est positionnée à la Direction des Services Clients.

## **b) Mettre en pratique nos valeurs mutualiste dans les éléments de vie de nos clients**

Ces dispositifs ne suffisent malheureusement pas toujours. Ainsi depuis 2004 et au-delà des obligations légales, la Caisse de La Réunion - Mayotte a mis en place une cellule dédiée, appelée « **Passerelle** », pour accompagner ses Clients Sociétaires rencontrant un accident de la vie de type séparation/divorce, accident/maladie, licenciement/chômage, difficultés liées au passage à la retraite ou encore le décès d'un proche. Conscient que même avec toutes les dispositions prises, il est souvent très difficile de faire face à ces types d'évènements.

C'est certainement l'un des meilleurs exemples de « mise en pratique » de nos valeurs mutualistes et humanistes qui fait également partie de l'accompagnement de la clientèle fragile. Cette cellule est intégrée au service Vie Mutualiste, qui porte la relation avec la Gouvernance Mutualiste de la Caisse régionale.

Initialement, la cellule Passerelle est composée d'un animateur. Ce dernier est en charge d'animer le dispositif et d'accompagner les clients bénéficiaires. Ce sont les conseillers en agence qui sont les premiers acteurs du processus Passerelle, en détectant les clients sociétaires ayant vécu un « coup dur ». Ces derniers doivent ensuite remonter les informations au Directeur d'Agence qui est également en charge de la Caisse locale associée à son agence et donc de la relation avec les administrateurs qui siègent au Conseil d'Administration de cette même Caisse locale. C'est ce Conseil qui valide l'entrée effective d'un client dans le dispositif Passerelle. L'un des membres de ce Conseil porte

la casquette de référent Passerelle et assiste aux Comités organisés par l’animateur. Ce Comité rassemble les représentants Passerelle de chaque Caisse locale et passe en revue les dossiers réceptionnés au niveau de la cellule Passerelle. Ils valident les préconisations de l’animateur lui donnant ainsi le « go » pour mettre en place les actions nécessaires pour rétablir la situation financière des bénéficiaires.

En 2023, **102 clients connaissant des difficultés ont été accompagnés** par le Point Passerelle, dont **82% de ces dossiers ont connu une issue positive** avec une remise en selle du Sociétaire. Il y a eu notamment 48 396 € de remboursement de frais de dysfonctionnements, et 70 reports d’échéances de crédits. Certains dossiers sont toujours en cours et aboutiront plutôt en 2024. Il n’y a pas d’objectif officiel fixé sur cette activité qui reste un moment difficile pour les personnes touchées. Il est évident que le résultat visé est de pouvoir réussir l’ensemble des accompagnements réalisés.

	2021	2022	2023	Objectifs
<b>Taux de réussite de l’accompagnement Passerelle</b>	80%	84%	83%	NA

Figure 24 - Evolution du taux de réussite de l’accompagnement Passerelle

Pendant la crise sanitaire et économique, le dispositif Passerelle a été élargi à nos **jeunes clients de 18 à 30 ans**, Sociétaire ou non qui ont été également fortement impactés. Cela se traduit par une aide qui se matérialise par l’attribution d’un versement direct entre 300€ et 500€ sur le compte du jeune pour le financement de son loyer, de son permis de conduire, de l’acquisition de matériels numériques, de ses frais de scolarité, ...

En 2023, **16 jeunes ont été accompagnés pour un montant global d’aide de 4800€** attribué à 12 d’entre eux, (la cellule Passerelle reste en attente des pièces justificatives permettant le déblocage de l’aide concernée pour les 4 autres dossiers restant).

Pour renforcer le soutien de la Cellule Passerelle à nos clients, le nombre d’animateurs est passé d’une personne à deux personnes permettant de réduire le risque opérationnel existant et d’avancer sur différents projets d’évolution. L’un d’entre eux a pu ainsi aboutir : un **outil WORKFLOW Passerelle** a été déployé dans les agences au second semestre et a permis de faciliter la relation entre les différents acteurs internes (les conseillers, les directeurs d’agence et les animateurs passerelle) et d’avoir un meilleur suivi des dossiers. Jusque-là, les échanges se faisaient par mail.

---

Afin d'accompagner ce changement de procédure, une réunion interne auprès du réseau de distribution a été organisée permettant ainsi un rappel du fonctionnement de la Cellule Passerelle et de présenter ce nouvel outil qui doit s'ancrer dans les habitudes. L'ensemble des nouvelles demandes Passerelle est ainsi passée par ce workflow dès son déploiement en août 2023.

En plus de cette activité essentielle aux valeurs mutualistes, les animateurs Passerelle ont pu participer à un évènement majeur sur le territoire : les Journées Portes Ouvertes du RSMA (Régiment du Service Militaire Adapté). Un stand a été tenu sur 2 jours durant lesquels les animateurs et les administrateurs référents Passerelle des Caisses locales ont pu sensibiliser les jeunes à la gestion d'un budget. C'est un autre volet du dispositif Passerelle que la Caisse régionale souhaite réactiver en 2024 (en sommeil depuis la crise liée au coronavirus en 2020), en lien avec le Projet Sociétal du Groupe : l'animation d'**ateliers d'éducation budgétaire** auprès des bénéficiaires du dispositif Passerelle ou de jeunes à travers les établissements scolaires ou des évènements tels que celui-ci.

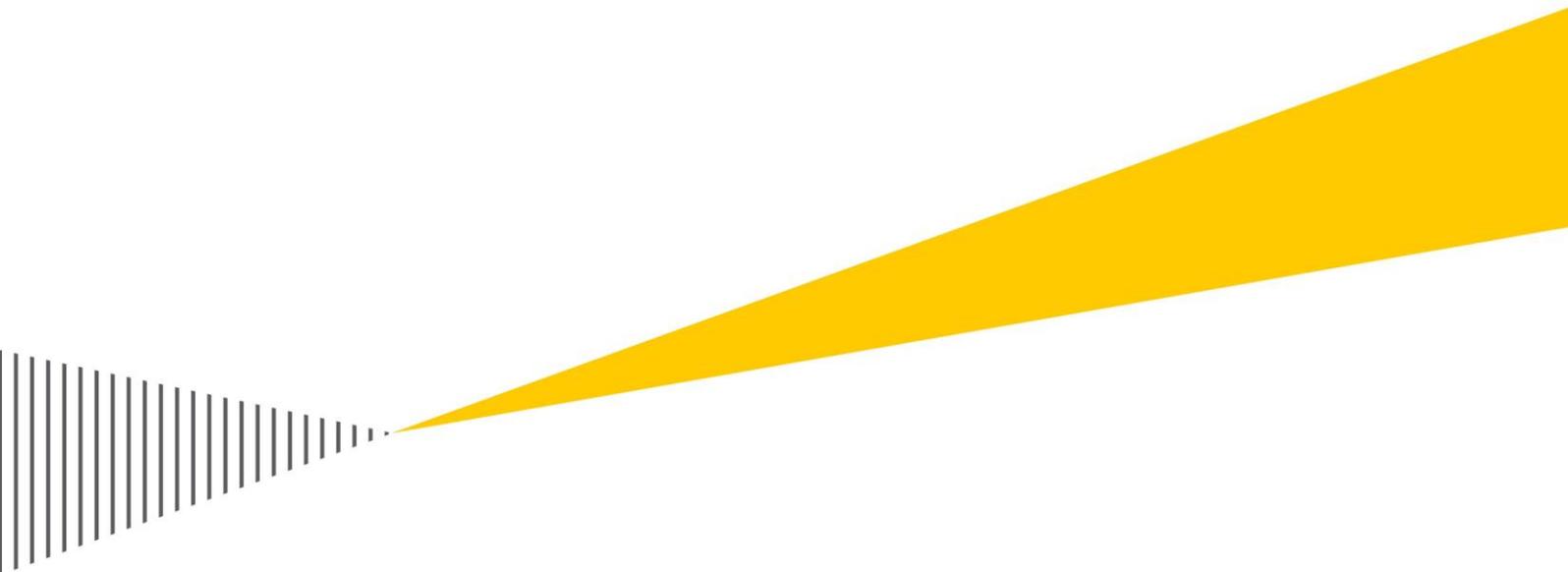
#### Indicateurs de performance :

Les indicateurs principaux permettant d'évaluer l'impact des actions en faveur de cet enjeu sont les suivants :

Taux de réussite Passerelle	Part des clients équipés d'une offre spécifique
<b>83%</b> <i>84% en 2022</i>	<b>14,92%</b> <i>10,11% en 2022</i>

---

# Avis OTI



**Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la  
Réunion et de Mayotte**

Exercice clos le 31 décembre 2023

**Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification  
de la déclaration consolidée de performance extra-financière**

EY & Associés



## Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Réunion et de Mayotte

Exercice clos le 31 décembre 2023

### Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n° 3-1681, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale (ci-après « l' Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'Entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur demande au siège de la Caisse Régionale.



## **Limites inhérentes à la préparation des Informations**

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## **Responsabilité de l'Entité**

Il appartient au conseil d'administration de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.

## **Responsabilité de l'organisme tiers indépendant**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;



- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### **Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable**

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres (*Programme de vérification de la déclaration de performance extra-financière*, du 7 juillet 2023) et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)<sup>1</sup>.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment les directions générales, administration et finances, gestion des risques, conformité, marchés, gouvernance mutualiste, ressources humaines, environnement et achats.

### **Nature et étendue des travaux**

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;

---

<sup>1</sup> ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>e</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation , y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe 1. Nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci- après : La caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de la Réunion et les Caisses locales affiliées, qui couvrent 100 % des effectifs ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.



Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 11 mars 2024

L'organisme tiers indépendant  
EY & Associés

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive script that starts with a large loop and ends with a long, sweeping horizontal stroke.

Caroline Delérable  
Associée, Développement Durable

## Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

<b>Informations sociales</b>	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Part des collaborateurs ayant suivi une formation métier (%).	Les actions et résultats des accords collectifs en matière de formation.
<b>Informations environnementales</b>	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Part des financements « verts » (%).  Evolution des encours des investissements socialement responsables issus de la gamme AMUNDI (%).  Evolution du nombre de questionnaires ESG (%).  Part des financements alloués aux agriculteurs (%).  Part des installations de jeunes agriculteurs avec avis favorable (%).  Indice de Recommandation Client (IRC) Agri (nbr).	Les actions en matière d'accompagnement des clients dans leurs transitions (stratégie offres de transition).  Les actions en matière d'accompagnement aux transformations du secteur agricole et au soutien de l'agriculture responsable.
<b>Informations sociétales</b>	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clés de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Taux de réussite de l'accompagnement Passerelle (%).  Part des clients fragiles équipés d'une offre spécifique clientèle fragile (%).  Part du Résultat N-2 investis dans les initiatives locales (%).  Part de nos clients sociétaires (%).	Les actions engagées pour prévenir le surendettement et accompagner les clients en situation de fragilité financière (inclusion bancaire et accessibilité aux services bancaires).  Les actions et résultats de la politique en matière d'engagement auprès du territoire.